



Rapport CIDD 2009

Commission interdépartementale
pour le développement durable

Table des matières

Partie 1 Rapport d'activités de la CIDD	4
Avant - propos	5
Introduction	6
La Loi du 5 mai 1997	7
Révision de la Loi	7
1 Les missions	8
2 Les activités en 2009	9
2.1. Activités du secrétariat CIDD	9
2.1.1. Les rapports	9
2.1.2. Suivi des mesures des Plans Fédéraux de Développement Durable et des engagements internationaux	9
2.1.3. Synthèse des réalisations	9
2.1.4. Communication	9
2.2. Les réunions plénières de la CIDD	10
2.3. Groupes de travail de la CIDD	10
2.3.1. Groupe de travail marchés publics durables	10
2.3.2. Groupe de travail « Responsabilité Sociétale des Entreprises » et « Investissement Sociétalement Responsable »	16
2.3.3. Groupe de travail « Organisation durable de la présidence belge de l'UE »	17
2.3.4. Groupe de travail « évaluation SDD-UE »	18
2.3.5. Groupe de travail « Etude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité »	19
3 Le rôle d'exemple des autorités	21
3.1. Les cellules de développement durable	21
3.2. Test de durabilité	21
3.3. La gestion environnementale des Services Publics Fédéraux	22
3.3.1. EMAS	22
3.3.2. Les performances environnementales des bâtiments fédéraux	24
3.3.3. Les performances environnementales des voitures achetées par les SPF/SPP	24
Conclusion Perspectives 2010	26

Annexes

Partie 2	Rapports des membres de la CIDD
Partie 3	Rapports des représentants des Services Publics Fédéraux (SPF), Services Publics fédéraux de Programmation (SPP) et du Ministère de la Défense

PARTIE 1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CIDD

Avant - propos

Le développement durable peut être une réponse aux différentes crises qui se font ressentir actuellement de manière mondialisée. La crise financière suivie par la crise économique, ainsi que les changements climatiques, la raréfaction des ressources naturelles, les écarts grandissants entre pays développés et pays en développement, la perte de biodiversité, la croissance de la population mondiale, la fréquence des catastrophes naturelles, l'augmentation de la pauvreté, etc., exigent que l'Etat fédéral mette en place un processus de transition pour un développement durable. Ce principe est d'ailleurs ancré dans notre Constitution.

Le développement durable permet en effet à tous les acteurs (autorités publiques, acteurs économiques, société civile) de tenir compte de façon plus intégrée des aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement. Et, la mobilisation de tous ces acteurs vers des objectifs communs est nécessaire.

En outre, les autorités publiques ont une responsabilité particulière de par le rôle d'exemple qui leur incombe. Et, la loi révisant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable adopté récemment par la Chambre des Représentants et le Parlement œuvre à mettre en place un cadre promouvant la transition de notre société vers un développement durable.

Dans ce rapport annuel, nous vous présentons le travail et les activités de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD). Pour certains, ce dernier servira de monitoring, pour d'autres de base de comparaison ou encore de source d'information ; dans tous les cas nous espérons qu'il offrira un bon aperçu de nos efforts et avancées dans le domaine.

Les activités au sein de la CIDD ont été nombreuses cette année surtout en ce qui concerne le travail de préparation des politiques réalisés par des experts de diverses administrations au sein des nombreux groupes de travail, et plus particulièrement ceux sur les marchés publics durables, la responsabilité sociétale des entreprises, l'organisation durable de la Présidence belge de l'UE, l'évaluation de la stratégie européenne de développement durable ou encore aux réunions des responsables EMAS.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Au nom de la Commission :

Cédric Van de Walle,

Président de la Commission interdépartementale pour le développement durable

Introduction

Au niveau fédéral une loi a été adoptée en 1997 afin d'organiser la coordination de la politique fédérale de développement durable. La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) est en charge de cette coordination via notamment la préparation du Plan Fédéral du Développement Durable (PFDD). Son suivi est assuré par le biais du rapport annuel de la CIDD et celui des membres du gouvernement fédéral.

Ce rapport reprend également les moyens mis en œuvre en 2009 par le gouvernement fédéral via, entre autres, ses services publics à travers leurs engagements et mesures pris pour un développement durable.

Les objectifs pour 2009 étaient inscrits dans :

- Le PFDD 2004-2008 dont la validité a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2009 par le Conseil des Ministres du 15 mai 2009 ;
- Les obligations internationales souscrites par la Belgique ;
- Les obligations de diverses circulaires et législations.

Dans les pages qui suivent, figurent les sources d'informations permettant de rendre compte du suivi qui a été donné à ces objectifs :

Partie 1 : le rapport d'activité de la CIDD

Partie 2 : le rapport du représentant de chaque ministre

Partie 3 : le rapport du représentant de chaque Service Public Fédéral (SPF) ou Service Public fédéral de Programmation (SPP) et du Ministère de la Défense.

La dernière source d'information à votre disposition est le site internet de la CIDD www.cidd.be, sur lequel se trouvent toutes les mesures du Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008 et l'état de leurs réalisations. Vous y trouverez également les engagements internationaux souscrits par la Belgique en matière de développement durable et l'état de leur mise en œuvre.

La Loi du 5 mai 1997

La Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (dit la Loi) a institué un cycle politique d'apprentissage où s'enchaînent les étapes de planification, suivi, évaluation et prospective complétées par des mécanismes participatifs (via la consultation sur l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement Durable ou les avis du Conseil Fédéral du Développement Durable).

Révision de la Loi

Après plus de dix années d'application, la mise en œuvre de la Loi a produit des résultats et mis en place de nouveaux modes de fonctionnement. Par ailleurs des évolutions ont eu lieu tant au niveau fédéral (création d'un SPP Développement Durable en 2002, des cellules de développement durable en 2004, etc.) qu'aux niveaux international (Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002) et européen (Stratégie européenne en faveur du développement durable en 2001, révisée en 2006). Il convenait, dès lors, d'adapter la Loi afin de répondre à ces évolutions et d'adapter les instruments proposés à l'expérience pratique des années écoulées.

Le gouvernement a déposé devant la chambre, le 10 novembre 2009, le projet de loi modifiant la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Ce projet a ensuite été examiné début 2010 par la Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société. La révision de la Loi proposée par le gouvernement répond à trois priorités.

En premier lieu, il s'agira d'élaborer d'ici 2011 une

vision à long terme du développement durable (2050) afin de s'attaquer aux principaux défis posés par notre mode de développement actuel.

En second lieu, le projet de loi vise à mieux coordonner la stratégie fédérale de développement durable avec celles développées aux niveaux des entités fédérées et au niveau de l'Union Européenne.

Enfin, une simplification des instruments a été proposée afin de les rendre plus efficaces.

En effet, le travail de la CIDD sera directement concerné par les nouvelles dispositions légales étant donné qu'il est prévu qu'elle soit composée de représentants des administrations fédérales et de représentants des gouvernements des entités fédérées. Par ailleurs, les membres ne publieront plus qu'un seul rapport tous les cinq ans en fin de cycle de planification. De plus amples informations sur les activités des SPF, des SPP et du Ministère de la Défense et sur les réalisations des plans fédéraux de développement durable seront désormais reprises dans le rapport d'activité annuel de la CIDD et feront toujours l'objet d'un système de suivi annuel via une base de données en ligne. Enfin, le gouvernement pourra demander à la CIDD de proposer des modifications du Plan en cours de façon à correspondre aux nouvelles priorités politiques.

Le projet de loi préserve donc l'esprit initial de la Loi basé sur un cycle politique d'apprentissage avec une démarche participative vis-à-vis de la société civile. Sa révision permet l'ajout d'objectifs à long terme, une simplification des instruments et la possibilité, pour le gouvernement, d'insuffler sa propre dynamique.

1. Les missions

Créée par la Loi, la CIDD est en place depuis le 11 septembre 1997. Elle était en 2009 composée d'un représentant de chaque membre du gouvernement fédéral, ainsi que d'un représentant du Bureau fédéral du Plan (BFP). Elle est également assistée d'un représentant de chaque Service Public Fédéral, d'un représentant de chaque Service Public fédéral de Programmation et d'un représentant du ministère de la Défense. Chaque gouvernement régional et communautaire désigne également un représentant à la Commission.

La mission essentielle de la CIDD consiste à préparer et à coordonner le suivi de la mise en œuvre du Plan Fédéral de Développement Durable.

Le suivi de la politique fédérale de développement durable est assuré par le biais du rapport de la CIDD. Celui-ci est composé du rapport annuel des activités de la CIDD et des rapports annuels des représentants du gouvernement fédéral sur la politique de développement durable et sur la mise en œuvre du plan dans chaque Service Public Fédéral.

Accessibles sur le site internet de la CIDD (www.cidd.be), ces rapports sont également transmis au gouvernement fédéral, aux Chambres législatives et au Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD).

En outre, la CIDD doit être consultée pour avis lors de l'établissement de l'Étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité et du Plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel. En 2009, la CIDD a, par conséquent, remis un avis sur le projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2008-2017. Cet avis peut également être consulté sur le site de la CIDD (www.cidd.be).

Si vous souhaitez prendre connaissance des membres de la CIDD, nous vous invitons à consulter l'annexe «Composition de la CIDD».

2. Les activités en 2009

2.1. Activités du secrétariat CIDD

Le secrétariat de la CIDD est assuré par le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPP DD). Le 1er mai 2009, Joëlle Pichel a été désignée secrétaire de la CIDD et a assuré le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD. Le secrétariat des différents groupes de travail de la CIDD a été assumé en 2009 par différents membres du SPP DD.

2.1.1. Les rapports

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activité de la CIDD et rassemble les rapports réalisés par chaque membre. Début 2009, le secrétariat de la CIDD a coordonné le rapport 2008 de la CIDD, approuvé le 26 mars 2009. Le 2 octobre 2009, la CIDD a approuvé la structure du rapport 2009 des membres. La confection même du rapport sera finalisée en 2010.

2.1.2. Suivi des mesures des Plans Fédéraux de Développement Durable et des engagements internationaux

Depuis 2006, des bases de données destinées à réaliser l'inventaire des obligations internationales en matière de développement durable et le suivi des Plans Fédéraux de Développement Durable ont été mises en ligne afin de remplir les obligations de rapportage de la CIDD. Ces informations exhaustives ne sont plus publiées dans les rapports de la CIDD, mais sont accessibles sur le site de la CIDD www.cidd.be.

Afin de structurer et de faciliter un tel inventaire un cadre de travail a été fixé en 2005 et un groupe de travail « engagements internationaux » de la CIDD a été créé pour l'accompagnement de ce processus. Depuis 2006, l'information, relative aux différents engagements et leurs mesures de suivi,

peut être consultée dans la base de données de la CIDD. Afin de garantir la continuité du rapportage en 2010, le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 19 novembre 2009.

2.1.3. Synthèse des réalisations

La synthèse des réalisations du PFDD 2004-2008 a principalement été réalisée pour informer les parties prenantes. Elle a pour but de présenter de manière synthétique l'essentiel des réalisations du Plan 2004-2008 (2009) et de valoriser le travail de collecte d'informations et de rapportage effectué par les SPF, les SPP et le Ministère de la Défense. Ce document informe globalement, mais n'a pas pour but d'être un rapportage exhaustif ni une évaluation.

2.1.4. Communication

Parallèlement, le secrétariat de la CIDD communique sur ses mesures et actions via la lettre d'information du SPP Développement Durable, la DO-DD News. Celle-ci est envoyée chaque mois à environ 200 fonctionnaires qui sont plus ou moins impliqués dans l'intégration du développement durable au sein de leur administration. Le public-cible principal reste, toutefois, les membres des Cellules développement durable des services publics fédéraux.

En outre, le secrétariat de la CIDD utilise ce canal pour informer ces membres quant à certains dossiers ou rapports de réunion qu'il met à leur disposition sur la E-community fédérale dédiée au développement durable, la DO-DD Net. Cette dernière est une plate-forme en ligne où chaque membre peut consulter ou placer des documents.

Ces deux outils permettent d'améliorer et stimuler le réseau des collaborateurs et l'échange d'information.

2.2. Les réunions plénières de la CIDD

En 2009, la CIDD s'est réunie 5 fois (les 6 février, 26 mars, 22 juin, 2 octobre et 11 décembre). Le Bureau de la CIDD a préparé ces réunions les 22 janvier, 16 mars, 26 mars, 9 juin, 4 septembre et 27 novembre.

a. Décisions :

Créations de groupes de travail

En février, un groupe de travail a été créé afin de rédiger l'avis sur le projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2008-2017.

En mars, un groupe de travail administratif « organisation durable de la Présidence belge de l'Union européenne » a été créé en vue de formuler des recommandations pratiques relatives à l'organisation durable de la Présidence.

En octobre, un groupe de travail administratif mixte CIDD-CCPIE (Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement) a été lancé afin d'étudier l'évaluation de la Stratégie européenne pour un Développement Durable (SDD-UE).

Conseil des ministres

En février, la CIDD a décidé de soumettre l'avant-projet de Plan d'Action Fédéral Marchés Publics Durables 2009 – 2011 au Conseil des ministres.

Approbaton

En mars, la CIDD a approuvé le rapport 2008 de la CIDD et l'avis concernant le projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2008-2017.

Valorisation des réalisations

En février, une demande a été faite pour que les réalisations du PFDD 2004-2008 soient valorisées.

b. Information :

Depuis sa création, la CIDD informe ses membres des événements importants ayant trait au développement durable.

Plusieurs informations ont été communiquées aux membres en 2009. Il y eut par exemple un débriefing sur la CSD 17 (Commission on Sustainable Development) et plusieurs exposés concernant le cinquième Rapport fédéral sur le développement durable du Bureau fédéral du Plan ou encore un état des lieux régulier du projet de modification de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

2.3. Groupes de travail de la CIDD

2.3.1. Groupe de travail marchés publics durables

1) Elaboration d'un plan d'action pour les marchés publics durables

Début 2007, le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE « Marchés Publics Durables » a rédigé un avant-projet de plan d'action national pour les marchés publics durables. Il s'agissait de répondre à la communication de la Commission européenne (COM (2003) 302) relative à la politique intégrée des produits, d'après laquelle les Etats membres devaient disposer d'un plan d'action national avant 2006.

Cependant, un plan national s'avérait prématuré. Il fallait plus d'informations relatives au fonctionnement interne des autorités fédérales et régionales avant de procéder à une approche commune. Il a donc été décidé d'élaborer d'abord la politique belge en matière de marchés publics durables au sein des entités (communautés, régions et niveau fédéral), sans perdre de vue la coordination entre celles-ci. Cette décision a eu pour cadre la concertation entre les parties prenantes lors du « Printemps de l'environnement » en 2008.

Ainsi, le gouvernement fédéral et le gouvernement flamand ont élaboré chacun un plan d'action, la Région de Bruxelles-Capitale a revu une circulaire et la Région wallonne a élaboré un projet de décret et diverses circulaires. Dans l'attente d'un cadre national plus large, le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE^[1] « Marchés Publics Durables » a assumé le rôle de coordinateur.

Lors de sa séance plénière du 15 octobre 2008, la CIDD a donné son accord pour soumettre l'avant-projet de plan d'action fédéral à une consultation limitée. Celle-ci a débuté le 5 novembre 2008 et a pris fin le 10 janvier 2009. Treize instances^[2] ont envoyé leur avis. Le groupe de travail marchés publics durables mixte CIDD-CCPIE a alors intégré ces avis dans un projet de plan d'action. L'envoi de ce projet au Conseil des ministres a été approuvé lors de la séance plénière de la CIDD du 6 février 2009. Le 3 juillet 2009, le Conseil des ministres a, ensuite, approuvé le plan d'action fédéral pour les marchés publics durables.

2) Contenu du plan d'action fédéral pour les marchés publics durables

Ce plan d'action couvre la période 2009 – 2011. Il offre une analyse restreinte du contexte politique (inter)national et de la situation nationale. Sur cette base, il formule les mesures que le gouvernement fédéral prendra afin d'accélérer l'intégration de critères durables dans les marchés publics au cours des prochaines années.

Pour la période de ce plan, le gouvernement fédéral adopte l'objectif du Conseil européen et de la Commission Européenne, à savoir atteindre la proportion de 50 % de procédures d'achats durables pour l'ensemble des marchés publics

fédéraux. Les procédures d'achats durables sont conformes aux instructions stipulées dans les circulaires fédérales, plus particulièrement celles des actions 1.2 et 2.1 du plan. Dans la mesure où des critères sont disponibles au niveau européen pour certains groupes de produits, ceux-ci seront repris. A cette fin, les critères des labels de type I^[3] des pays voisins serviront de référence. Ainsi, ce plan permettra d'adhérer autant que possible à la méthode européenne pour l'établissement de critères, ainsi qu'aux différents mécanismes européens en matière de contrôle. Le Conseil des ministres invite chaque ministre à mettre en pratique les actions dans la mesure de ses compétences et des possibilités budgétaires. Il charge par ailleurs le groupe de travail CIDD-CCPIE de la coordination du suivi du Plan et de rédiger un rapport annuel.

[1] Commission interdépartement pour le développement durable collaboration avec le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement.

[2] Ces instances sont les suivantes : SPF Sécurité sociale, SPF Affaires étrangères, Ministère de la Défense, SPF Justice, SPF Chancellerie du Premier ministre, SPF Finances, SPF Mobilité et transports, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Communauté germanophone, Conseil fédéral du développement durable, Conseil supérieur des indépendants et des PME et Conseil central de l'économie.

[3] Les étiquetages environnementaux de type I (réf. ISO 14024) concernent principalement des marquages environnementaux basés sur un contrôle indépendant. Celui-ci peut être réalisé par une instance publique ou une association sans but lucratif. En principe, les critères ont trait aux différents aspects et effets environnementaux du produit et tiennent compte du cycle de vie complet. Des exemples classiques sont l'Eco-label européen, le Nordic Ecolabeling scandinave et le label Blaue Engel allemand. En complément à ceux-ci, les auto-déclarations environnementales (type 2) sont des exigences écologiques établies par un producteur ou distributeur et se rapportent souvent à un seul aspect environnemental. La norme ISO 14021 définit les exigences pour ces déclarations, les termes utilisés (recyclables, longue durée, peu énergivores, etc.) et leur champ d'application. Le type 3 (réf. ISO 14025) sont des déclarations environnementales émanant d'un producteur ou distributeur qui doivent encore être contrôlées par une tierce partie indépendante. La déclaration repose généralement sur l'analyse du cycle de vie, mais peut également inclure d'autres aspects.

Le plan d'action comprend les actions et objectifs suivants :

Objectif 1 : Garantir l'expertise technique relative aux critères durables

Action 1.1. Actualiser et renouveler le « Guide des achats durables »

Action 1.2. Actualiser la circulaire P&O/DD/1

Objectif 2 : Garantir l'expertise technique relative aux aspects légaux

Action 2.1. Informer quant aux possibilités légales

Action 2.2. Former les pouvoirs adjudicateurs fédéraux

Action 2.3. Garantir l'intégration des aspects éthiques/sociaux dans les marchés publics

Objectif 3 : Garantir le transfert d'informations au sein des services publics fédéraux et du Ministère de la Défense

Action 3.1. Monitoring : cellules de développement durable

Action 3.2. Respect des dispositions des circulaires dans les marchés publics fédéraux par l'Inspection des Finances

Action 3.3. Mise en œuvre du transfert d'information par le biais du Réseau CPA/CMS des acheteurs publics fédéraux

Action 3.4. Mesurer l'impact des mesures du plan d'action sur les PME

Objectif 4 : Offrir une base politique et administrative pour la mise en œuvre de la politique fédérale en matière de marchés publics durables

Action 4.1. Un protocole de coopération entre les ministres de tutelle du SPF Chancellerie du Premier Ministre, du SPF Personnel et Organisation et du SPP Développement Durable

Action 4.2. Les activités du groupe de travail CIDD/CCPIE « Marchés Publics Durables »

Action 4.3. Les cellules de développement durable et l'obligation EMAS

Objectif 5 : Garantir la coordination et l'échange d'informations entre les différents niveaux politiques et les parties prenantes

Action 5.1. Garantir une meilleure intégration et une plus grande participation aux initiatives/événements/groupes de travail européens et internationaux

Action 5.2. Collaboration avec les régions

Action 5.3. Stimuler/améliorer le dialogue entre les entreprises, les PME, les indépendants, les associations, les ONG, les syndicats et autres parties prenantes

Objectif 6 : Mener une étude relative aux possibilités en matière de procédures d'adjudication innovantes

Action 6.1. Conseils en matière de procédures d'adjudication innovantes en Belgique

Objectif 7 : Informer quant au coût de revient des produits durables

Action 7.1. Étudier les possibilités et les obstacles relatifs à l'application de la méthode du coût global du cycle de vie (Life Cycle Cost Analysis – LCC) aux marchés publics

Le plan d'action peut être consulté sur le site Internet de la CIDD, www.cidd.be (publications/plans d'actions spécifiques).

3) Mise en œuvre du plan d'action fédéral marchés publics durables en 2009

Le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE « Marchés Publics Durables » présente le suivi du plan d'action fédéral dans le rapport d'activité de la CIDD.

Quelques actions ont déjà été entamées en 2009. D'autres n'ont pas encore eu de suite. Le groupe de travail CIDD-CCPIE « Marchés Publics Durables » a réparti les tâches entre les différents services publics fédéraux et établi un calendrier qui doit garantir la mise en œuvre du plan au cours des prochaines années.

La partie suivante présente un aperçu de la mise en œuvre de quelques actions en 2009 :

Action 1.1. Actualiser et renouveler le « Guide des achats durables »

Le Guide des achats durables existe depuis 2002. L'évolution de l'offre de produits et services (durables) et le nouveau cadre légal des marchés publics imposaient une révision des critères et des groupes de produits. Le SPP Développement Durable a donc réalisé une actualisation complète du guide, basée sur une méthodologie établie en concertation avec la société civile. Dans le cadre de la consultation relative au plan d'action, les parties prenantes étaient unanimes quant au fait que (a) les labels de type I pour les produits et (b) les normes (sociales) internationales constituaient des sources fiables pour établir des critères durables.

Le site Internet www.guidedesachatsdurables.be présente désormais plus d'informations à propos de la méthodologie utilisée. Celle-ci est basée sur (1) une cartographie de 250 produits et services pour lesquelles un label de type 1 existe en Europe et, dans les pays limitrophes, (2) sur des critères sociaux reconnus (Commerce éthique et équitable) et la recherche d'une formule juridique adaptée et (3) l'intégration maximale des critères développés par la Commission Européenne dans le cadre de la politique sur les marchés publics écologiques.

En été 2009, des fiches trilingues étaient disponibles dans le guide en ligne pour 70 produits et services. La sélection des produits et services a été basée sur un besoin urgent d'adapter les critères dépassés du guide et leurs références dans la circulaire P&O/DD/1. Ensuite, les critères du « GPP Toolkit », (l'instrument européen pour les achats) y ont été intégrés. La pertinence des critères des fiches s'inscrit principalement dans le cadre des labels environnementaux européens et nationaux, ainsi que des normes sociales.

C'est pourquoi le plan d'action prévoit une concertation continue avec les parties prenantes en matière de disponibilité de produits et services durables sur le marché belge. Au cours de la deuxième moitié de l'année 2009, le SPP DD a entamé une consultation des parties prenantes au sujet des critères proposés dans le guide. Les résultats attendus pour début 2010 seront traités par le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE. En outre, le SPP DD a libéré des moyens pour effectuer une étude de marché. Celle-ci doit fournir des données quantitatives à propos de la disponibilité de produits et services qui satisfont aux (ou à une partie des) critères du guide. Les résultats de cette étude sont attendus pour le milieu de l'année 2010.

Le guide des achats durables peut être consulté en ligne sur le site www.guidedesachatsdurables.be.

Action 2.3. Garantir l'intégration des aspects éthiques/sociaux dans les marchés publics

Pour la mise en œuvre de cette action le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE attend les résultats d'une étude lancée par le département flamand du Travail concernant cette thématique. Elle sera vraisemblablement terminée en 2010.

Action 3.1. Monitoring : cellules de développement durable et **action 4.3.** Les cellules de développement durable et l'obligation EMAS

À l'automne 2009, le SPP DD a préparé l'organisation d'un séminaire pour les acheteurs publics fédéraux afin de définir comment les coordinateurs EMAS et les cellules de développement durable peuvent soutenir l'intégration des critères écologiques et sociaux dans leurs marchés publics. Ce

séminaire sera organisé début 2010.

Action 3.3. Mise en œuvre du transfert d'information par le biais du Réseau CPA/CMS des acheteurs publics fédéraux

Le SPP DD demande régulièrement au président du réseau de concertation d'aborder des thèmes spécifiques relatifs aux marchés publics durables. Les sujets suivants ont notamment été abordés en 2009 : le (projet de) plan d'action fédéral, le fonctionnement du guide des achats durables, le cahier des charges électricité (verte) et le cahier des charges café (durable).

Action 4.2. Les activités du groupe de travail mixte CIDD/CCPIE « Marchés Publics Durables »

Les réunions du groupe de travail en 2009 ont permis d'aborder principalement les sujets suivants : le (projet de) plan d'action fédéral, les échanges avec les régions et le suivi de la politique internationale en matière de marchés publics durables.

Action 5.1. Garantir une meilleure intégration et une plus grande participation aux initiatives/événements/groupes de travail européens et internationaux

Le Groupe de travail mixte CIDD-CCPIE effectue une veille et coordonne la participation de la Belgique.

Des représentants du niveau fédéral et des Régions ont participé durant quatre jours à une initiative portant sur les marchés publics écologiques, organisée par ICLEI, Local Governments for Sustainability à Reykjavik.

Des représentants ont également participé à quelques réunions à propos des marchés publics écologiques et durables dans le cadre de la présidence suédoise.

Les rapports de ces rencontres sont disponibles auprès du SPP DD.

Action 5.2. Collaboration avec les Régions

Le plan d'action fédéral propose que le groupe de travail CIDD-CCPIE agisse comme pivot pour les informations relatives aux marchés publics

durables au niveau national. Les initiatives mises en œuvre par les différents niveaux de pouvoir y sont présentées et discutées.

De plus, divers avis de la société civile et des services publics régionaux et fédéraux requièrent la mise en œuvre cohérente d'un cadre national en matière de marchés publics durables. A cette fin, lors de sa réunion du 9 novembre 2009, le groupe de travail intergouvernemental développement durable (l'organe politique national ad hoc pour le développement durable) a identifié les marchés publics durables comme terrain d'action prioritaire de collaboration entre les Régions et le niveau fédéral. Le président a demandé au groupe de travail mixte CIDD-CCPIE « Marchés Publics Durables » d'inventorier les initiatives concrètes de collaboration entre les Régions et le niveau fédéral. Les premières discussions relatives à la création d'une note commune auront lieu début 2010.

Action 5.3. Stimuler/améliorer le dialogue entre les entreprises, les PME, les indépendants, les associations, les ONG, les syndicats et autres parties prenantes

Dans le cadre du développement du Guide des achats durables, une consultation a été organisée avec les différents groupes de la société civile à propos des critères du guide (voir mise en œuvre de l'action 1.1.).

4) Autres initiatives relatives aux marchés publics durables

En 2009, la Région wallonne a publié trois circulaires en matière de marchés publics durables. Il s'agit des circulaires suivantes :

- Circulaire du 23 avril 2009 relative aux espèces exotiques envahissantes (M.B. du 26 mai 2009) ;
- Circulaire du 23 avril 2009 relative à l'utilisation de lubrifiants compatibles avec l'environnement dans les installations hydrauliques des cours d'eau en Région wallonne (M.B. du 13 mai 2009) ;

- Circulaire du 3 juin 2009 du Gouvernement wallon relative à l'achat de papier à copier ou à imprimer (M.B. du 22 juin 2009).

La Région wallonne a également travaillé à un projet de circulaire relative aux véhicules et à un projet de décret relatif à l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics (pour plus d'informations, consultez le site www.ejustice.just.fgov.be).

Le 5 février 2009, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une circulaire relative à l'intégration de critères écologiques et de critères de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services. Ce règlement concernait une modification de la circulaire ministérielle du 8 juillet 1993.

Pour plus d'informations, consultez le site www.bruxellesenvironnement.be^[1].

Enfin, le 5 juin 2009, le Gouvernement flamand a approuvé le plan d'action flamand 2009-2011 pour les marchés publics durables. Ce plan d'action reprend des actions concrètes et quelques lignes de force qui avaient déjà été établies par le Gouvernement flamand.

Pour plus d'informations, consultez le site www.developpementdurable.be^[2].

En automne 2009, l'Union européenne a également accordé une grande attention aux marchés publics écologiques et durables dans le cadre de la présidence suédoise. Il s'agit des rencontres suivantes :

- 25 novembre 2009 : réunion des 7 chefs de file européens en matière de marchés publics écologiques, à Stockholm ;
- 26 novembre 2009 : conférence sur les marchés publics écologiques, à Stockholm ;
- 27 novembre 2009 : rencontre des experts de la Commission européenne, à Stockholm.

Un rapport a été rédigé et est disponible auprès du SPP DD.

En 2009, la Commission européenne a annoncé diverses initiatives en matière de marchés publics écologiques et durables pour les prochaines années. Le Groupe de travail mixte CIDD-CCPIE effectue une veille et coordonne la participation de la Belgique aux projets qui ont lieu à l'échelle européenne. Il s'agit des initiatives suivantes :

- a. adoption par les Etats membres des critères de base du « toolkit » européen pour les marchés publics ;
- b. contrôle de l'application des critères de base dans les Etats membres ;
- c. renforcement des capacités dans 20 Etats membres par le biais du programme de formation OIT/CIF ;
- d. étude relative aux méthodologies utilisées pour établir des critères de durabilité chez les chefs de file, en Belgique, en France et dans un 10^e état membre ;
- e. élaboration de critères pour 10 nouveaux groupes de produits à intégrer dans le « toolkit » européen ;
- f. création d'un document à discuter à propos de l'élaboration future des critères pour les marchés publics écologiques ;
- g. création d'un centre d'assistance européen pour les marchés publics écologiques ;
- h. création d'un projet en matière d'éco-innovation et de marchés publics écologiques ;
- i. nouvelle communication éventuelle relative aux marchés publics écologiques.

[1] Accueil > Professionnels > Secteurs > Secteur public > Achats publics durables > Obligations légales

[2] Accueil > Régional > Région flamande > Actualités > 12/07/2009

2.3.2. Groupe de travail « Responsabilité Sociétale des Entreprises » et « Investissement Sociétalement Responsable »

En 2009, le groupe de travail a rédigé un rapport d'avancement relatif à la mise en œuvre des actions telles qu'elles avaient été approuvées fin 2006 dans le plan d'action fédéral RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Après avoir été discuté au sein du groupe de travail, le rapport d'avancement a été approuvé par la CIDD en séance plénière en mars 2009. Il a, alors, été joint en annexe au rapport annuel 2008.

Ce rapport d'avancement a ensuite servi de base pour préparer une concertation avec les parties prenantes. Celle-ci concrétisait également l'action 8 du plan d'action RSE, à savoir la poursuite du dialogue avec les différentes parties prenantes. Le SPP Développement Durable s'est chargé d'organiser la concertation. Il a établi un programme et a défini les objectifs discutés au sein du groupe de travail RSE/ISR (Responsabilité Sociétale des Entreprises/Investissement Sociétalement Responsable).

Les objectifs de cette concertation étaient doubles. D'une part, il s'agissait d'avoir un retour sur les résultats provisoires de la mise en œuvre du plan d'action RSE. D'autre part, il s'agissait d'interroger les parties prenantes quant à leur vision de la mise en œuvre ultérieure de la RSE au niveau fédéral :

- dans quelle mesure souhaitaient-elles que soient mises en œuvre les actions du plan qui n'étaient pas encore ou pas complètement concrétisées ;
- qu'elles seraient de (nouvelles) actions/initiatives qu'elles jugeraient souhaitables pour l'avenir.

La concertation avec les parties prenantes s'est déroulée le 12 novembre 2009 avec un groupe restreint d'organisations invitées. Il s'agissait d'organisations qui avaient déjà été impliquées dans le cadre de la consultation relative au cadre de ré-

férence et au plan d'action RSE, des membres de Kauri (des entreprises, des ONG et des experts) et de Business & Society (une organisation d'entreprises actives en matière de RSE).

Il a été décidé d'organiser la concertation selon le processus utilisé pour établir la norme ISO 26000. Il s'agissait de trouver un consensus entre les différents groupes de parties prenantes et au sein même des groupes. 88 organisations ont participé à la concertation, dont une importante représentation du monde des entreprises. Cette concertation a donné lieu à la création d'une page sur le site Internet du SPP DD www.sppdd.be^[1]. Tous les participants inscrits pouvaient y trouver les principaux documents pour préparer la concertation. Il s'agissait entre autres du cadre de référence, du plan d'action et du rapport d'avancement. Les résultats de quelques études concrétisant des actions du plan et la dernière version de la norme ISO 26000^[2] étaient également mis à disposition.

La concertation s'articulait autour de 4 thèmes : RSE dans les pouvoirs publics, investissements socialement responsables, dimension internationale de la RSE ainsi qu'intérêts et engagements des parties prenantes. Le rapport final de la concertation se trouve sur le site du SPP DD.

En 2010, le groupe de travail RSE/ISR proposera une mise à jour du plan d'action sur la base des résultats de la concertation avec les parties prenantes, et de nouvelles actions seront également mises en avant.

[1] Accueil > CSR-Forum

[2] La norme ISO 26000 est une nouvelle norme ISO en cours de développement qui entend aider les organisations à intégrer et à concrétiser leur responsabilité sociétale. Cette norme s'adresse à toutes les organisations (donc pas seulement aux entreprises) et est établie conjointement par des représentants des 6 différents groupes de parties prenantes d'un grand nombre de pays. Elle est actuellement dans sa dernière phase de développement et deviendra sans doute une norme internationale officielle en automne 2010.

2.3.3. Groupe de travail « Organisation durable de la présidence belge de l'UE »

1) Contexte

La Belgique assumera la présidence de l'Union Européenne du 1er juillet au 31 décembre 2010. À ce titre, notre pays sera responsable de l'organisation pratique de divers événements, en plus d'importantes tâches relatives au contenu. Ces événements ont un impact sur l'environnement et les activités économiques : déplacement des participants jusqu'aux lieux de réunion, chauffage/climatisation des salles, restauration, etc. Grâce à l'organisation durable d'événements, nous pouvons non seulement minimiser l'impact négatif sur l'environnement, mais aussi permettre aux communautés locales de profiter de ces événements en termes économiques et sociaux.

En optant pour une organisation durable de la présidence, la Belgique s'inscrit dans une continuité vis-à-vis des organisateurs précédents, comme la France (2008) et l'Autriche (2006) qui avaient déjà accordé leur attention à l'impact environnemental de leur présidence. La Belgique veut étendre cet intérêt écologique aux aspects durables en se penchant sur le contexte social et économique en plus des aspects environnementaux.

Le 27 mars 2009, le Conseil des ministres fédéral a approuvé la proposition visant une meilleure prise en compte des critères de développement durable pour l'organisation de la présidence. Le 29 avril 2009, cette proposition a également été approuvée par le Comité de concertation qui rassemble des représentants des Communautés et des Régions.

Un groupe de travail a alors été formé au sein de la CIDD. Il rassemble des fonctionnaires du niveau fédéral et des entités fédérées et est chargé de présenter des recommandations au groupe de suivi pour l'organisation durable de la présidence de l'UE.

2) Instruments pour une organisation durable

Le 26 mai 2009, le groupe de travail a présenté sa proposition de stratégie au groupe de suivi. Cette stratégie se compose de quatre instruments : une charte, un guide avec une checklist, un registre et un rapport d'évaluation.

Le groupe de travail de la CIDD avait demandé d'inclure dans les critères de sélection des événements qui entreraient en compte pour obtenir le logo de la présidence une condition pour l'organisation durable des événements.

Un instrument a été proposé par le groupe de travail de la CIDD, il s'agissait d'un registre consultable reprenant les événements organisés dans le cadre de la présidence qui tiennent compte de la charte. Ce registre permettrait de présenter des engagements concrets. De plus, il peut servir d'instrument d'évaluation en matière d'organisation durable de la présidence : combien d'organisations ont participé, quelles mesures ont été prises, quels engagements ont été respectés, les résultats obtenus, etc.

À l'exception du registre, le groupe de suivi chargé de la préparation et la supervision de la Présidence belge a réagi positivement aux propositions qui précèdent.

Le groupe de suivi du 17 juillet et du 9 octobre 2009 a approuvé 3 instruments pour l'organisation durable de la Présidence : une charte, un guide de bonnes pratiques et une check-list.

Une déclaration a été ajoutée aux critères d'octroi du label « Présidence belge belge » : *les organisateurs belges s'engagent à prendre pendant la présidence en considération les critères de développement durable établis dans la Charte et le Guide de bonnes pratiques.*

La charte présente les directives pour une organisation durable des événements. En signant cette charte, l'organisateur s'engage à tenir compte de ces directives dans l'organisation durable de ses événements. Les organisateurs d'événements qui recevront le label «Présidence belge» seront soumis à la signature de cette charte.

Le guide de bonnes pratiques pour l'organisation durable des événements a été élaboré pour servir de fil conducteur lors de l'organisation d'événements dans le cadre de la Présidence belge en 2010. Le guide de bonnes pratiques a été subdivisé en 7 thèmes: site, mobilité, catering, communication, matériaux, événements parallèles et évaluation.

Plusieurs points par thème ont été développés et différentes recommandations ont été formulées.

La check-list permettant l'évaluation ex-ante et ex-post du caractère durable d'un événement est rattachée au guide de bonnes pratiques et à la charte. Cet instrument pratique permet à l'organisateur de vérifier rapidement si son événement peut être considéré comme durable ou non. Un événement sera considéré comme durable si un score minimum de 60% est atteint aux questions de la *check-list*. Le groupe de travail de la CIDD souhaite aller plus loin qu'une simple évaluation par événement. Le but est de présenter un rapport de durabilité sur la Présidence dans son ensemble. Par ailleurs, l'aspect de sensibilisation d'un tel rapport ou des résultats vis-à-vis des participants aux événements de la Présidence ne doit pas être sous-estimé.

La charte, le guide et la checklist sont disponibles sur le site Internet du SPP DD www.sppdd.be.

Le SPP DD s'est engagé à évaluer les efforts réalisés pour une organisation durable sur base de ces instruments.

Vers le calcul de l'empreinte CO₂ ?

Le groupe de suivi du 09 octobre 2009 a marqué son accord pour qu'un hyperlien (usage facultatif et non obligatoire) soit introduit entre la page de la check-list et un calculateur de CO₂. Ce calculateur de CO₂ permettra aux organisateurs de calculer facilement leur bilan carbone.

Par ailleurs, un échange de points de vue a eu lieu sur l'opportunité de réaliser des compensations sur base d'un bilan carbone pour l'ensemble de la

Présidence belge, à l'instar de la présidence française. Les avis sont partagés sur ce point.

Le Conseil des ministres du 13 novembre 2009 a approuvé le cadre général de répartition du budget de la Présidence entre SPF-SPP. Dans ce cadre, une provision de 218.529 € a été octroyée pour les événements facultatifs inscrits pour le SPPDD en vue d'établir une éventuelle compensation des émissions de CO₂. Toutefois, une décision politique sur l'utilisation de cette provision n'a pas encore été prise.

2.3.4. Groupe de travail « évaluation SDD-UE »

1) Contexte

Le développement durable constitue un objectif global à long terme de l'Union européenne. La stratégie de développement durable de l'Union européenne (SDD-UE) établit une vision à long terme au sein de laquelle les objectifs-clés du développement durable se renforcent mutuellement et font l'objet d'un effort équilibré. Ces objectifs sont la protection de l'environnement, la prospérité économique, la cohésion sociale et les responsabilités mondiales.

Lors de la révision de la SDD-UE en 2006, il a été décidé que le Conseil européen de décembre évaluerait les progrès et les priorités de la stratégie. Cette évaluation se base sur un rapport bisannuel de la Commission européenne. Une première évaluation a eu lieu en décembre 2007 et une deuxième était à l'ordre du jour du Conseil européen de décembre 2009.

Le rapport de la Commission (COM (2009) 400) a été publié le 24 juillet 2009. Les mois qui ont suivi, la préparation de l'évaluation de la SDD-UE s'est poursuivie sous l'impulsion de la Présidence Suédoise. Dans ce cadre, il convient de noter, entre autres, l'importance des réunions « *Friends of the Presidency* » (Amis de la Présidence). Celles-ci étaient l'occasion pour les Etats membres de se concerter sur le rapport SDD-UE de la Présidence Suédoise (15 et 29 septembre, 3 et 26 novembre).

Pour assurer la cohérence de la position belge dans le processus d'évaluation de la SDD-UE, il a été décidé de créer un groupe de travail mixte CIDD-CCPIE sur la SDD-UE lors de la séance plénière de la CIDD du 2 octobre 2009. Ce groupe de travail rassemble des représentants des administrations fédérales et régionales. Il forme le premier maillon du processus qui vise à définir la position officielle finale de la Belgique, via la coordination de la DGE.^[1]

2) Réaction belge à propos de la SDD-UE

Le 6 novembre 2009, le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE sur la SDD-UE a formulé une première réaction sur le rapport SDD-UE de la Présidence Suédoise. Cette réaction a été utilisée pour amorcer les débats du groupe de travail intergouvernemental (GTIG) composé de représentants des ministres en charge du développement durable (9 novembre), puis a nourri les discussions de la DGE (20 novembre).

Les remarques principales présentées par le groupe de travail mixte CIDD-CCPIE sur la SDD-UE étaient les suivantes :

- Ne pas attendre jusqu'en 2011 pour fixer une date de révision complète de la SDD-UE, mais initier ce processus le plus rapidement possible ;
- Accentuer le caractère de coordination de la SDD-UE en sa qualité de stratégie d'orientation avec une vision à long terme (2050) ;
- Accentuer la cohérence et la synergie entre la SDD-UE et les autres stratégies propres aux différents secteurs, en particulier la stratégie 2020 de l'UE ;
- Renforcer la gouvernance et le contrôle de la SDD-UE, en particulier en matière d'indicateurs ;

[1] La Direction-Générale des Affaires Européennes et de la Coordination (DGE) du SPF Affaires Etrangères est chargé de la préparation, la définition, la représentation, la gestion et du suivi de la politique européenne de la Belgique.

- Accentuer le caractère transversal et intersectoriel des différents aspects et thèmes (défis clés) de la SDD-UE, où la production et la consommation durables sont considérées comme une priorité.

Le rapport définitif de la Présidence Suédoise relatif à la SDD-UE a été présenté au Conseil européen, mais les conclusions du Conseil à ce propos restent très générales. Le développement durable reste l'un des objectifs fondamentaux de l'Union Européenne; la SDD-UE continuera à servir de vision à long terme, ainsi que de cadre politique global pour toutes les mesures et stratégies de l'Union. Les conclusions pointent également la nécessité d'établir des liens plus clairs avec la future stratégie 2020 de l'UE, mais ne prévoient pas de date de révision complète la SDD-UE.

2.3.5. Groupe de travail « Etude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité »

La CIDD doit être consultée pour avis lors de l'établissement du Programme indicatif des moyens de production d'électricité. Cette procédure est prévue par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (Moniteur belge du 11 mai 1999), modifiée par la loi du 1 juin 2005. Le titre a par ailleurs changé et est devenu Etude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité, ci après mentionné « étude ».

L'article 3 de la loi du 1er juin contient notamment les dispositions suivantes : « *l'étude prospective est établie par le Direction générale de l'Energie en collaboration avec le Bureau du Plan et après consultation du gestionnaire du réseau et de la Commission interdépartementale du Développement durable* ». L'avis de la CIDD doit être remis dans un délai de 90 jours soit pour le 9 avril 2009 au plus tard.

Depuis le dernier avis rendu par la CIDD en 2002, le cadre d'élaboration d'un projet d'étude a changé : ce n'est plus la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) qui prépare le plan indi-

catif, mais l'un des services publics fédéraux et le Bureau fédéral du Plan qui sont tous deux membres à la CIDD. Les experts de l'administration sont désormais les rédacteurs du projet d'étude. La CIDD ne peut donc plus apporter une valeur ajoutée en tant qu'expert dans le domaine, sauf via son rôle interdépartemental et son approche développement durable.

La CIDD a donc décidé le 6 février de réunir les coordinateurs de cellules de développement durable pour élaborer une proposition d'avis.

Afin d'élaborer cet avis, Hadelin de Beer secrétaire de la CIDD début 2009 a proposé que l'avis soit préparé selon deux axes spécifiques. Le premier concerne le rôle interdépartemental et la contribution de chaque service public fédéral par rapport à son (ses) domaine(s) de compétences, le second concerne l'approche développement durable et le souhait d'examiner le projet d'étude suivant le quick scan de l'EIDDD.

Etant donné que diverses remarques ont été formulées quant à l'utilisation du quick scan pour l'élaboration de l'avis, il a donc été précisé qu'il s'agissait d'un cadre de travail et que l'avis ne suivrait pas cette structure. Toutefois en ce qui concerne le projet d'avis, le secrétariat de la CIDD l'a réalisé en se basant sur les impacts décrits dans la méthode de l'EIDDD suivant ainsi la structure d'un « quick-scan ». Ce projet pouvait être complété par les différents services publics auxquels la possibilité était laissée de formuler des remarques sur d'autres thèmes que ceux repris dans le « quick-scan ». Ce document a ensuite été discuté au sein d'un groupe de travail ad hoc constitué principalement des coordinateurs des cellules de développement durable qui s'est réuni les 2 et 10 mars. Ensuite un groupe de travail, où les membres de la CIDD ont été sollicités, a amendé ce projet lors d'une réunion le 26 mars. Puis l'avis a finalement été discuté et approuvé en plénière le 26 avril 2009.

Cet avis peut être consulté sur le site de la CIDD (www.cidd.be).

3. Le rôle d'exemple des autorités

3.1. Les cellules de développement durable

L'Arrêté royal du 22 septembre 2004 portant sur la création des cellules de développement durable au sein des Services Publics Fédéraux, des Services Publics fédéraux de Programmation et du Ministère de la Défense, décrit précisément les missions et la composition des cellules de développement durable. Celles-ci se voient attribuer deux missions principales. D'une part, elles ont pour but d'impliquer les administrations fédérales dans la préparation et le suivi de politiques de développement durable via le suivi et l'exécution du Plan Fédéral de Développement Durable en cours et de l'EIDDD (Etude d'incidences des décisions sur le développement durable ou Test de durabilité). D'autre part, la constitution de cellules au sein de chaque administration permet d'accroître la collaboration entre les services publics en matière de développement durable.

En 2009, un mémoire de fin d'étude^[1], élaboré sur base de questionnaires et d'entretiens, a analysé les formes d'organisation des cellules de développement durable. Et, par la même occasion, devait présenter leurs méthodes d'apprentissage au sein des services publics. Cinq ans après leur mise en place, les cellules revêtent de nombreuses formes. En effet, leur fonctionnement varie tant dans la réalisation de leurs missions que dans leurs modes d'organisation. Comment après cinq ans, peuvent-elles capitaliser leurs expériences afin de poursuivre leur évolution ? Au cours des entretiens, il est ressorti que l'échange de connaissances était un besoin récurrent. Les plates-formes d'échange semblent adéquates pour y répondre. Les structures de coordination mises en place par la CIDD et le SPP DD, notamment les groupes de travail thématiques, sont des exemples de plates-formes qui offrent la possibilité aux membres des cellules d'échanger leurs points de vue et/ou de les confronter. Ces conditions, favorables à un

[1] Ce mémoire a été réalisé par Alessandra Kegeleirs, étudiante à l'Université libre de Bruxelles (IGEAT), intitulé « *Institutionnalisation et apprentissage du développement durable au sein des administrations fédérales belges : le cas des cellules DD* ».

apprentissage social et donc à un apprentissage de nouvelles normes et concepts, favorisent les changements qui, s'ils ont lieu, contribuent à une institutionnalisation du développement durable.

Pour plus d'informations sur les différentes cellules de développement durable, consultez la [partie 3](#) de ce rapport.

Réunions de coordination des cellules de développement durable

Les réunions de coordination des cellules de développement durable permettent également aux cellules des échanges d'information et d'expérience. En 2009, les coordinateurs des cellules de développement durable se sont réunis les 3 juin et 28 octobre.

Lors de la première réunion les sujets suivants ont été abordés : le projet de synthèse des réalisations des différents services publics fédéraux dans le cadre du deuxième Plan Fédéral de Développement Durable, le projet de loi modifiant la loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable et le mémoire sur les cellules de développement durable.

La deuxième réunion de coordination s'est principalement penchée sur les fonctions et missions des cellules de développement durable. Les coordinateurs des cellules du SPF Justice et Mobilité & Transport sont venus présenter leur cellule et leur fonctionnement.

3.2. Test de durabilité

Le Conseil des ministres du 19 janvier 2007 a approuvé la proposition introduite par la Secrétaire d'Etat au Développement Durable, Els van Weert, concernant l'introduction d'un 'test de durabilité'. La mise en œuvre du test de durabilité a débuté le 15 mars 2007.

Depuis le gouvernement a toujours repris le test de durabilité, l'EIDDD comme l'une des 10 conditions indispensables à la présentation d'un dossier en Conseil des ministres.

Cela signifie que tout dossier soumis au Conseil des ministres doit être accompagné :

- soit d'une mention d'exemption : le dossier tombe sous les clauses d'exception et est dispensé de test de durabilité ;
- soit d'un formulaire B: le dossier est dispensé de test de durabilité étendu, car après une analyse marginale, le quick scan, il est avéré que la mesure prise n'est pas susceptible d'exercer un impact important aux niveaux social, économique ou environnemental ;
- soit d'un formulaire C: le dossier comporte les résultats d'un test de durabilité étendu.

Les détails du déroulement du test sont explicités sur le site web du SPP DD www.sppdd.be.

En 2009, sous le gouvernement Van Rompuy (du 16 janvier 2009 au 17 juillet 2009), 778 dossiers ont été présentés au Conseil des ministres et 102 dossiers ont fait l'objet d'une analyse avec le formulaire simplifié (quick scan). Sous le gouvernement Leterme II (du 27 novembre 2009 au 17 décembre 2009), 211 dossiers ont été présentés au Conseil des ministres et 24 dossiers ont fait l'objet d'une analyse avec le formulaire simplifié (quick scan), les dossiers restants ayant été exemptés.

Parallèlement, le SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes a organisé, le 2 septembre 2009, une table d'experts sur « l'aspect pauvreté dans le test EIDDD » présidée par Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration Sociale. Cette table d'experts avait été demandée par le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, Jean-Marc Delizée. Elle a permis de mettre en évidence plusieurs directives pour une bonne analyse d'impact. Celles-ci concernent la participation, la transparence, les niveaux de preuve, le caractère inclusif de la politique de pauvreté, le contrôle de la qualité et les indicateurs.

Pour plus d'information, consultez le site du SPP Intégration Sociale, www.mi-is.be.

3.3. La gestion environnementale des Services Publics Fédéraux

3.3.1. EMAS

En 2000 déjà, le gouvernement avait exprimé le souhait que les services publics aient, dans l'exercice de leurs activités, une gestion environnementale performante. En effet, le PFDD 2000-2004 prévoyait que les services publics fédéraux se dotent d'un système certifié de gestion environnementale ou signent une charte fédérale. Suite à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, confirmée le 14 juillet 2006, les SPF et les SPP ont l'obligation de se doter d'un système de gestion environnementale conforme au règlement européen EMAS (Eco-Management and Audit Scheme). Cette obligation a été rappelée par deux Conseils des ministres en 2009 et fait l'objet d'un rapportage semestriel au Conseil des ministres. D'autres organisations publiques fédérales ont choisi de se joindre à ce mouvement.

Pour rappel, entre 2006 et 2008, 8 services publics fédéraux ont obtenu l'enregistrement EMAS. 2009 ne fut pas une année faste en ce qui concerne les enregistrements EMAS : une seule institution, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, a passé le cap de l'audit externe, avec succès.

L'évaluation de « EMAS dans l'administration fédérale » à laquelle s'est attelée le SPP Développement Durable en 2009 a permis de dégager les obstacles auxquels se heurtent les administrations. Les voici rassemblés en quelques thématiques :

1. Difficultés rencontrées par les coordinateurs EMAS

- Souvent, les personnes chargées du projet EMAS reçoivent ce dossier en plus de leurs autres dossiers et ne peuvent donc y consacrer que peu de temps.
- Les changements de personnel en cours d'implémentation ou après l'enregistrement EMAS, surtout si une seule personne est chargée d'EMAS, entraînent un abandon ou un moins bon suivi du projet.

2. Difficultés rencontrées auprès du management

- Celui-ci ne fait pas toujours d'EMAS une priorité et donc, ne libère pas le temps nécessaire à l'accomplissement de ce projet.

3. Difficultés relatives aux bâtiments

- Être locataire ou occupant d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment rend difficile l'accès à certaines informations indispensables et, faute de compteurs séparés pour chaque occupant du bâtiment, ne permet pas le contrôle de certaines consommations (énergie, eau).
- Lorsque les occupants d'un bâtiment ne sont pas tous dans un projet EMAS, cela déforce les efforts des institutions qui sont engagées dans un processus d'amélioration de leurs performances environnementales.
- Les gestionnaires du bâtiment sont malheureusement souvent peu au fait des exigences d'un système de gestion environnementale comme EMAS et réagissent alors avec indifférence ou méfiance.
- Les déménagements, parfois à répétition, de certaines institutions forcent à recommencer une bonne partie du travail imposé par EMAS.

4. Difficultés liées au système de gestion environnementale choisi

- Le temps et l'énergie nécessaires à l'aboutissement du projet ont été sous-évalués, les délais déterminés par le SPP DD se sont avérés peu réalistes dans plusieurs cas.
- Le règlement EMAS est lourd et peu adapté aux petites institutions.

Cette évaluation a également permis de mieux cerner les clés du succès :

- la constitution d'une équipe EMAS ;
- la motivation, la stabilité de cette équipe (ou de la personne chargée du dossier) qui dispose du temps nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- des relais dans d'autres services (logistique, communication, etc.) ;
- le soutien de la hiérarchie ;
- la participation active du personnel de l'institution ;
- une bonne entente entre le gestionnaire du bâtiment et le (ou les) occupant(s) de celui-ci.

Fort de ces constats, le Conseil des ministres a rappelé sa décision de 2005 demandant à tous les SPF d'obtenir un enregistrement EMAS et a demandé un rapportage semestriel sur l'état d'avancement de ce dossier. 2010 a été fixée comme échéance pour l'obtention de l'enregistrement EMAS par les institutions qui y travaillent depuis plusieurs années.

Le réseau fédéral des coordinateurs environnementaux a poursuivi ses réunions bimestrielles qui ont eu pour thèmes en 2008 :

- les marchés publics et les achats durables ;
- le partage d'exemples concrets en matière de communication environnementale ;
- la définition d'objectifs environnementaux en ce qui concerne les missions des institutions fédérales ;

- la présentation du projet de registre réglementaire commun (voir ci-dessous) ;
- la présentation de la nouvelle ordonnance relative aux plans de déplacements d'entreprises et de quelques réalisations en matière de mobilité durable au sein de l'administration fédérale.

Parallèlement à ces réunions, deux groupes de travail se sont penchés sur des dossiers plus précis :

- le premier a émis des commentaires sur des documents génériques de communication sur EMAS proposés par le SPP DD qui, après avoir pris en compte les remarques, les a modifiés et mis à la disposition de tous ;
- un second groupe travaille à la constitution d'un registre réglementaire commun qui soulagera les administrations enregistrées EMAS d'une tâche rébarbative et répétitive. En effet, EMAS impose le respect de la législation environnementale et la tenue d'un registre reprenant toutes les exigences légales en la matière : ce registre est fort semblable d'une institution fédérale à l'autre, d'où l'idée de les rassembler en un registre commun dont la mise à jour régulière sera assurée par le SPP DD.

Le Ministère de la Défense applique la norme ISO 14001 à la place d'EMAS. La Défense a établi durant les dernières années des procédures systématiques en soutien à son système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. Les 15 domaines de la Défense sont gérés par un accord de coopération entre la Commission européenne, les administrations régionales pour la nature et la Défense.

3.3.2. Les performances environnementales des bâtiments fédéraux

Depuis 2004, la Régie des Bâtiments met à disposition des gestionnaires des bâtiments de chaque SPF et SPP, un logiciel appelé EIS « Environment Information System » accessible par internet

qui leur permet de recenser et mieux gérer leur consommation (gaz, électricité, mazout, eau). Ce logiciel permet de centraliser et de synthétiser toutes ces données de consommation.

En pratique, le recensement des consommations est très variable d'un SPF à l'autre. Globalement, les consommations de 20% des compteurs sont encodées manuellement par les SPF. Depuis fin novembre 2008, la Régie obtient automatiquement des fournisseurs la plupart des données de consommation.

Il est encore trop tôt pour donner une statistique d'évolution des consommations de la globalité du parc immobilier. L'année prochaine, la comparaison de plusieurs années sur un échantillon fiables de bâtiments nous permettra probablement de donner la tendance. Pour plus d'informations, consultez en [annexe](#) la description de l'évolution favorable des activités en lien avec l'EIS, détaillant l'avancement des recensements des installations techniques des bâtiments ainsi que le recueil des consommations qui y sont liées.

Le Ministère de la Défense a un système EIS qui lui est propre. Ce système de contrôle donne au commandant des grands quartiers la possibilité de suivre via son intranet la consommation de gaz et d'électricité par tranche de 15 minutes.

3.3.3. Les performances environnementales des voitures achetées par les SPF/SPP

L'acquisition de véhicules destinés aux personnes des services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public est réglementée par la circulaire 307quinquies du 13 juillet 2009. Celle-ci a été publiée au moniteur belge du 3 août 2009.

Cette nouvelle version de la circulaire implique pour les achats de véhicules neufs que les services veilleront à appliquer les directives en matière de prix et d'écoscore ainsi que les normes européennes au moment de l'acquisition. Cette circulaire prévoit également un plafonnement de budget par type de véhicule lors de l'achat de

nouvelles voitures particulières.

Dans le cadre de ces marchés publics, le critère d'attribution relatif aux aspects environnementaux des véhicules se verra attribuer un poids minimum de 15%.

Chaque année, au mois de janvier, les services doivent soumettre un état récapitulatif des véhicules acquis au cours de l'année calendrier précédente à l'Inspection des Finances ou au délégué du Ministre du Budget. Cet état récapitulatif doit également être transmis au Premier Ministre et au Ministre en charge du Développement Durable. Il est nécessaire d'y reprendre pour chaque voiture le nombre maximum de kilomètres mentionné dans le contrat ainsi que le nombre réel de kilomètres roulés.

Le secrétariat de la CIDD s'est renseigné auprès des différents services publics pour s'assurer de la clarté de la demande. Il ressort que de nombreuses questions restent en suspens avant de pouvoir transmettre cet état récapitulatif. C'est pour cette raison que le secrétariat de la CIDD a rédigé une lettre à la destination des présidents des services concernés afin de clarifier cette demande.

L'ensemble des réponses reçues se trouvent en [annexe](#).

Conclusion |

Perspectives 2010

Ce rapport dresse le bilan des activités prenantes menées au sein des différents groupes de travail et au sein de chaque service public fédéral comme le montre le rapport des membres de la CIDD. Les autorités publiques ont pris à cœur leur rôle d'exemple et ont poursuivi le perfectionnement de leurs services.

L'année 2010 sera principalement remplie par la poursuite des projets en cours: mise en œuvre et suivi des plans RSE, Marchés Publics Durables, etc. Elle sera aussi marquée par trois temps forts.

Tout d'abord, suite à la révision de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable, la CIDD servira de plate-forme de concertation des administrations fédérales pour le lancement de l'élaboration d'une vision stratégique à long terme de développement durable.

Par ailleurs, le nouveau cadre légal étant établi, le nouveau Plan Fédéral de Développement Durable insufflera une nouvelle dynamique pour les années à venir en vue de renforcer les coopérations entre services publics fédéraux. Le système de rapportage sera également évalué afin de répondre aux nouvelles dispositions légales et aux diverses circulaires qui se sont ajoutées au fur et à mesure afin de rationaliser les efforts entrepris à cet égard par les administrations fédérales.

Enfin, l'arrivée de la Présidence belge de l'Union Européenne mobilisera les ressources de toutes les administrations. Toutefois, aux vues des efforts qui ont été entrepris pour rendre durable son organisation nous pouvons, d'ores et déjà, nous réjouir de cet engagement et espérer des retombées prometteuses pour un développement durable.

ANNEXES

Table des matières

Annexe 1 : Composition de la CIDD	2
Annexe 2 : Fréquence des réunions et présences	5
Annexe 3 : Rapport d'évolution du logiciel EIS	7
Annexe 4 : Circulaire 307quinquies du 13 juillet 2009	11
Lexique explicatif	14

Annexe 1 : Composition de la CIDD

Selon l'Arrêté Royal du 10 décembre 2009, la composition de la CIDD était la suivante :

Président :

Monsieur Paul MAGNETTE,
Ministre du Climat et de l'Energie ; ou, en son absence:

Monsieur Cédric VAN DE WALLE,
Représentant du Ministre du Climat et de l'Energie.

Vice-président(e) :

Monsieur Pierre-Jean DELVOYE,
Représentant de la Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la Politique scientifique ;

Monsieur Wim SCHAERLAEKENS,
Représentant du Ministre de la Coopération au développement.

Secrétaire :

Madame Joëlle PICHEL,
Secrétariat de la CIDD, SPP Développement Durable.

Membres représentants des autres membres du gouvernement fédéral et du Bureau fédéral du plan :

Madame Davine DUJARDIN,
Représentante du Premier ministre, chargé de la Coordination de la politique de migration et d'asile ;

Madame Jihane ANNANE,
Représentante du Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles ;

Monsieur Pierre DU VILLE,
Représentant de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique, chargée de l'Intégration sociale ;

Monsieur Sven VANEYCKEN,
Représentant du Ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles

Monsieur Nicolas DE COSTER,
Représentant de la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances, chargée de la Politique de migration et d'asile ;

Madame Nele ROOBROUCK,
Représentante du Ministre du Budget ;

Monsieur Renaud GOSSELIN,
Représentant du Ministre des Pensions et des Grandes villes ;

Madame Leen BOGAERTS,
Représentante du Ministre de la Justice ;

Monsieur Pierre-Jean DELVOYE,
Représentant du Ministre des P.M.E., des Indépendants, de l'Agriculture et de la
Politique scientifique

Monsieur Tim VAN BELLEGHEM,
Représentant du Ministre de la Défense

Monsieur Geert DEWULF,
Représentant de la Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques

Monsieur Filip NAERT,
Représentant du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification ;

Monsieur Eugene DIMMOCK,
Représentant de la Ministre de l'Intérieur ;

Monsieur Marc ROMAN,
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Mobilité ;

Monsieur Bert MEULEMANS,
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la Fraude,
adjoint au Premier Ministre, et Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre de la Justice ;

Monsieur Emmanuel DEGRÈVE,
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral
Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint
au Ministre des Finances;

Monsieur François ROUX,
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au Ministre des
Affaires étrangères ;

Monsieur Sébastien BASTAITS,
Représentant du Secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Ministre du Budget,
Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile, adjoint à la Ministre chargée
de la Politique de migration et d'asile, et en ce qui concerne la Coordination de la
Politique de migration et d'asile, adjoint au Premier Ministre, Secrétaire d'Etat à la
Politique des familles, adjoint à la Ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les
aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au Ministre de la Justice, et
Secrétaire d'Etat aux Institutions culturelles fédérales, adjoint au Premier Ministre ;

Monsieur Bruno LEFEBVRE,
Représentant de la Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes
handicapées, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
chargée de l'Intégration sociale ;

Monsieur Mohamed LAHLALI,
Représentant du Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la
Pauvreté, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée
de l'Intégration sociale ;

Madame Nadine GOUZEE,
Représentante du Bureau fédéral du Plan.

Annexe 2 : Fréquence des réunions et présences

En 2009, la CIDD s'est réunie 5 fois (les 6 février, 26 mars, 22 juin, 2 octobre et 11 décembre).

Présences lors des réunions plénières

	06/02/ 2009	26/03/ 2009	22/06/ 2009
Représentant du Ministre du Climat et de l'Energie	S	S	S
Représentant du Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la Politique scientifique	X	X	E
Représentant du Ministre des Affaires étrangères	--	--	S
Représentant du Ministre de la Coopération au Développement	X	X	X
Représentant du Premier Minister	X	S	E
Représentant du Ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles	X	--	S
Représentante du Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles	X	X	E
Représentante de la Ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des grandes Villes	--	--	--
Représentante du Ministre de l'Intérieur	X	S	--
Représentant du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification	--	--	E
Représentant du Ministre de la Défense	X	X	E
Représentant du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	X	X	E
Représentant du Ministre de la Politique de Migration et d'Asile	--	--	--
Représentant du Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques	X	X	S
Représentant du Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances	X	X	E
Représentant du Secrétaire d'Etat à la mobilité	S	S	X
Représentant du Secrétaire d'Etat à la coordination de la lutte contre la fraude	--	--	--
Représentant du Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre des Finances	S	S	--
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la préparation de la Présidence européenne,	S	S	S
Représentant de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté,	--	--	--
Représentant du Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées,	--	--	--
Représentant du Secrétaire d'Etat au Budget, et à la politique des familles.	--	--	--
Représentant du Bureau fédéral du Plan	X	X	X
Quorum : / 23	15	14	8
Représentant de la Région de Bruxelles-Capitale	--	--	--
Représentante de la Communauté germanophone	X	E	--

Représentant de la Communauté française	--	X	--
Représentant de la Communauté flamande	S	X	X
Représentante de la Région wallonne	--	--	--

S : suppléant X : effectif E : excusé - : absent

Changement de la composition du gouvernement par A.R. du 17.07.2009 (voir Moniteur Belge du 17.07.2009 – Ed. 2)¹ et Changement de la composition du gouvernement par A.R. du 25.11.2009 (voir Moniteur Belge du 25.11.2009 – Ed. 3)²

	02/10/ 2009 ¹	11/12/ 2009 ²
Représentant du Ministre du Climat et de l'Energie	X	X
Représentant du Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la Politique scientifique	X	X
Représentant du Ministre des Affaires étrangères	S (Leterme)	E (Vanackere)
Représentant du Ministre de la Coopération au Développement	X	E
Représentant du Premier Ministre	S (Van Rompuy)	X (Leterme)
Représentant du Ministre de la Justice	E	--
Représentante du Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles	S	S
Représentante du Ministre des Pensions et des grandes Villes	X	S
Représentante du Ministre de l'Intérieur	S	S
Représentant du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification	E	--
Représentant du Ministre de la Défense	X	S
Représentant du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	X	X
Représentant du Ministre du Budget	--	--
Représentant du Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles	X (Vanackere)	E (Vervotte)
Représentant du Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances	X	E
Représentant du Secrétaire d'Etat à la mobilité	S	S
Représentant du Secrétaire d'Etat à la coordination de la lutte contre la fraude	X	--
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale	S	S
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes	S	E
Représentant de la Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile, à la politiques des familles et aux Institutions culturelles fédérales	--	X
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales	--	--
Représentant du Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté	X	X
Représentant du Bureau fédéral du Plan	X	X
Quorum : /23	18	13
Représentant de la Région de Bruxelles-Capitale	--	--
Représentante de la Communauté germanophone	E	E
Représentant de la Communauté française	E	E
Représentant de la Communauté flamande	X	X
Représentante de la Région wallonne	X	X

Annexe 3 : Rapport d'évolution du logiciel EIS

Depuis 2004, la Régie met à disposition des gestionnaires des bâtiments de chaque SPF et SPP, un logiciel accessible par internet et qui leur permet de recenser et mieux gérer leur consommation (gaz, électricité, mazout, eau). Ce logiciel appelé EIS «Environment Information System» permet de centraliser et de synthétiser toutes ces données de consommations.

La circulaire EIS du 17 juin 2005 publiée au moniteur le 15 juillet 2005 précise les différents intervenants et les tâches qui leur incombent. L'utilisation de ce logiciel permet de mieux gérer les installations, et ainsi de réaliser des économies et de réduire l'impacte sur l'environnement.

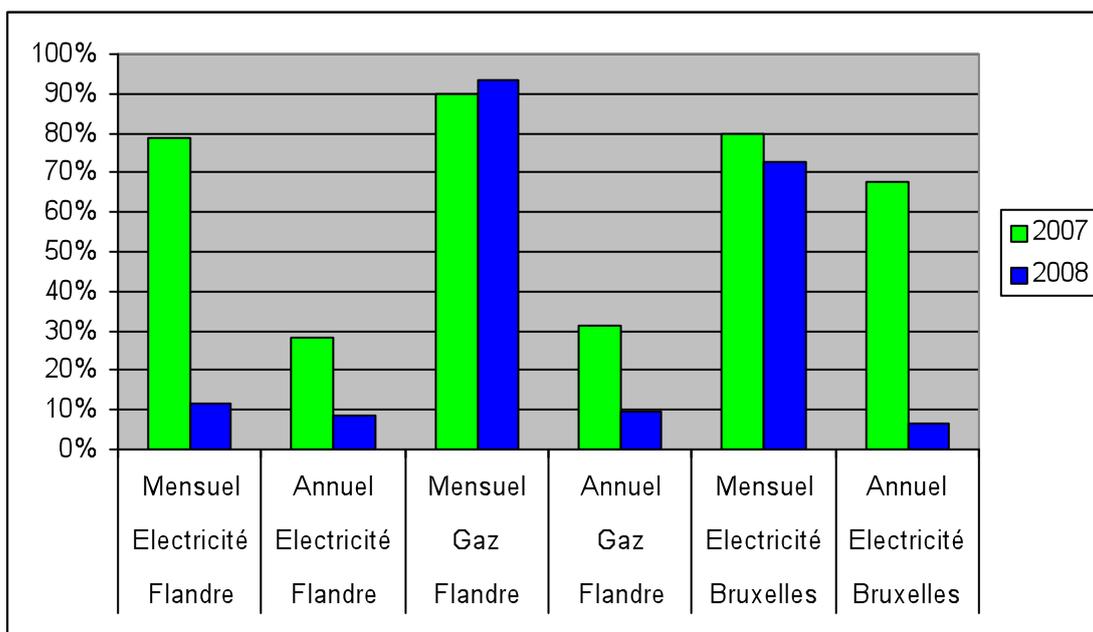
Un bilan des installations de gaz et d'électricité avait été effectué l'année passée avec les données disponibles à ce moment. Ce bilan concernait la disponibilité des compteurs de gaz et d'électricité dans EIS ainsi que le bilan des consommations calculables avec les données collectées pour ces compteurs (données collectées provenant des fournisseurs ou encodées par les occupants).

A) Recensement des compteurs de gaz et électricité des bâtiments gérés par la Régie des bâtiments

Situation au 11/03/2009 :

			Nb de compteurs recensés par diverses sources	Nb de compteurs présents dans EIS	Compteurs EIS / recensement	Nb de compteurs qui avaient calculé une consommation annuelle pour		%age	
						2007	2008	2007	2008
Flandre	Electricité	Mensuel	245	228	93%	180	27	79%	12%
		Annuel	581	547	94%	156	47	29%	9%
	Gaz	Mensuel	97	91	94%	82	85	90%	93%
		Annuel	449	417	93%	130	39	31%	9%
Bruxelles	Electricité	Mensuel	182	150	82%	120	109	80%	73%
		Annuel	343	148	43%	100	10	68%	7%

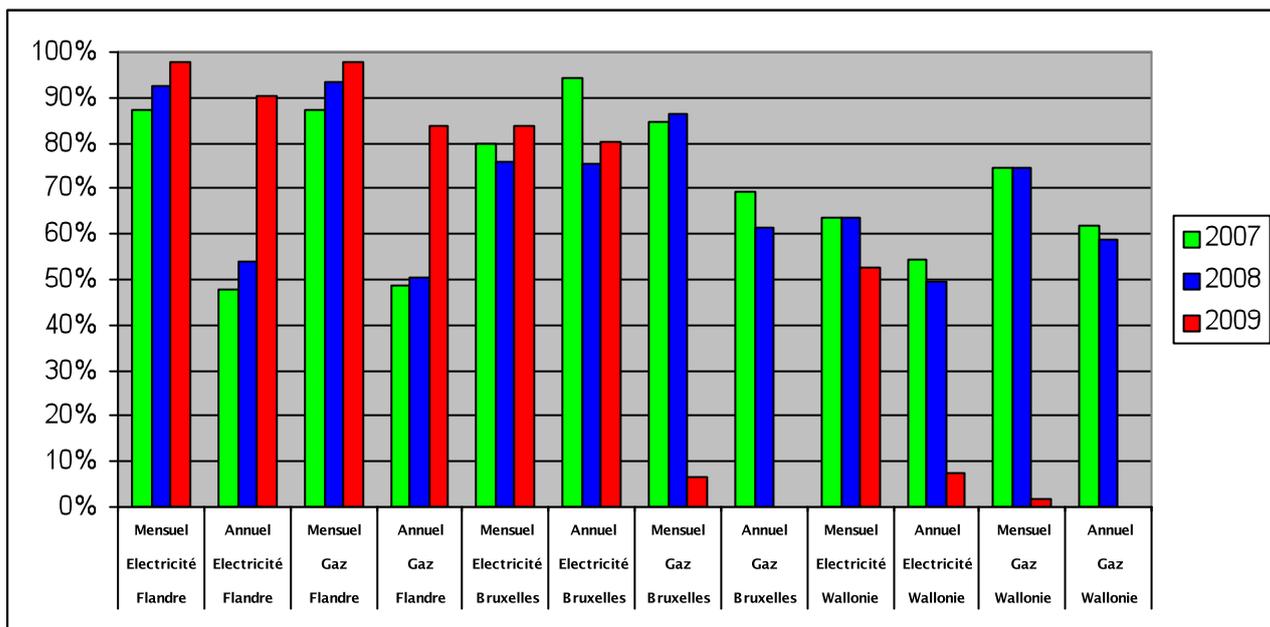
(Le bilan ne s'étendait pas à la Wallonie et au gaz de Bruxelles car les données étaient trop parcellaires)



Situation actuelle au 10/02/2010 :

			Nb de compteurs recensés par diverses sources	Nb de compteurs présents dans EIS	compteurs EIS / recensement	Nb de compteurs qui ont calculé une consommation annuelle pour			%age		
						2007	2008	2009	2007	2008	2009
Flandre	Electricité	Mensuel	224	198	88%	173	183	194	87%	92%	98%
		Annuel	569	442	78%	212	239	400	48%	54%	90%
	Gaz	Mensuel	101	94	93%	82	88	92	87%	94%	98%
		Annuel	462	354	77%	172	179	296	49%	51%	84%
Bruxelles	Electricité	Mensuel	213	154	72%	123	117	129	80%	76%	84%
		Annuel	239	126	53%	119	95	101	94%	75%	80%
	Gaz	Mensuel	128	59	46%	50	51	4	85%	86%	7%
		Annuel	72	13	18%	9	8	0	69%	62%	0%
Wallonie	Electricité	Mensuel	173	129	75%	82	82	68	64%	64%	53%
		Annuel	401	185	46%	101	92	14	55%	50%	8%
	Gaz	Mensuel	79	63	80%	47	47	1	75%	75%	2%
		Annuel	146	68	47%	42	40	0	62%	59%	0%

Le nombre de compteurs présent dans EIS présente parfois une diminution cela est du à certains compteurs qui ont été clôturés, à des déménagements ou cession de bâtiments. Pour cette statistique seule sont repris les compteurs actifs pour des bâtiments toujours géré par la Régie. Un nettoyage de la base de données des installations techniques a également été effectué et les compteurs superflus ne correspondant à aucun recensement ont été supprimés.



D'une façon générale, on remarque une nette amélioration de la mise à disposition des données de consommations ainsi que du recensement des installations techniques.

B) Utilisation d'EIS.

➤ Consultations :

34 utilisateurs par jour ouvrable accèdent au logiciel (moyenne sur les deux dernières années).

➤ Statistique des encodages manuels par les utilisateurs :

	(a) Nombre de bâtiments pour lesquels des utilisateurs encodent des consommations	(b) Nombre total de bâtiments	Ratio (a) / (b)
2004	389	1821	21,4 %
2005	297	1744	17,0 %
2006	87	1674	5,2 %
2007	101	1608	6,3 %
2008	207	1592	13,0 %
2009	300	1575	19,0 %

La colonne (a) ne concerne que les encodages manuels, on ne comptabilise donc pas les bâtiments recevant les encodages uniquement via les fournisseurs (de façon automatisée).

En 2004 et 2005 la Cellule « *Energie & développement durable* » de la Régie avait encore collecté des registres de consommations par voie postale et encodé elle-même les consommations d'un grand nombre de bâtiments.

La colonne (b) « Nombre total de bâtiments » comptabilise tous les bâtiments ou sites. Ce chiffre reprend donc également les bâtiments en construction, bâtiments inoccupés, terrain avec construction inhabitable (monuments, antennes, parkings, entrepôts...).

Le Ratio (a)/(b) pour les bâtiments réellement occupés est donc plus important.

➤ **Evolution du nombre de login**

L'évolution du nombre de login (ou comptes) réparti par institution relatent l'activité d'encodage ou de suivi des consommations pour chacune d'elle. Selon la taille de cette institution cela peut dénoter les efforts consentis et l'attention nécessaire à la mise en place d'une organisation.

Institution	Nombre de login au				
	28/07/06	9/01/07	18/04/08	30/05/08	29/12/09
AFSCA : Agence Fédérale Sécurité Chaîne Alimentaire	/	/	/	/	4
Bureau fédéral du Plan	2	2	2	2	3
Coopération technique belge	1	1	1	1	2
Cour d'arbitrage	1	1	1	1	1
Cour des comptes	1	1	1	1	1
INASTI	1	1	2	2	2
Ministère de la défense	1	1	1	1	1
Occupant non fédéral	3	3	4	4	3
Police fédérale	2	2	14	15	16
Régie des Bâtiments	53	65	80	81	87
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	4	4	4	4	4
SPF Budget et Contrôle de la gestion	1	1	1	1	1
SPF Chancellerie du Premier Ministre	1	3	3	3	2
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	7	7	8	8	9
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	1	1	3	3	3
SPF Finances	5	8	42	51	75
SPF Intérieur	4	5	8	8	11
SPF Justice	15	26	265	275	351
SPF Mobilité et Transports	1	2	2	2	2
SPF Personnel et Organisation	1	1	1	1	1
SPF Santé publique et Environnement	1	1	1	1	3
SPF Sécurité Sociale et Institutions publiques de sécurité sociale	1	5	6	6	6
SPP Développement durable	8	8	7	7	7
SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale	0	0	3	3	42
SPP Politique scientifique	2	2	2	2	3
Total :	117	151	462	483	636

Rem : Jusqu'en 2008 l'AFSCA faisait partie du SPF Santé publique

Annexe 4 : Circulaire 307quinquies du 13 juillet 2009

Le secrétariat de la CIDD s'est renseigné auprès de différents services publics pour recevoir les informations prévues par la circulaire et savoir si la demande concernant l'envoi d'un état récapitulatif concernant les véhicules acquis au cours de l'année calendrier précédente était claire.

Il apparaît que l'envoi d'une simple liste de véhicules ne permet pas de tirer des conclusions sur la mise en œuvre de la circulaire. En effet, les descriptions envoyées ne permettent pas toujours de retrouver les émissions de CO₂, la norme EURO ou l'Ecoscore. De même, les informations concernant les distances parcourues ou les budgets ne sont pas communiquées. De nombreuses questions restent donc en suspens.

C'est pour cette raison que le secrétariat de la CIDD a envoyé en janvier une lettre à l'attention des présidents des services concernés afin de leur demander d'indiquer dans leur état récapitulatif de plus amples informations afin de pouvoir réaliser le suivi de la mise œuvre de cette circulaire. Avant d'envoyer cette demande, le secrétariat de la CIDD avait pris soin d'envoyer le projet de lettre aux coordinateurs des cellules de développement durable afin de les informer de la démarche et de récolter leurs remarques.

Malgré la consultation préalablement faites avant l'envoi de cette demande, de nombreuses questions ont été adressées au secrétariat concernant l'interprétation des informations demandées dans la circulaire.

Depuis la circulaire 307 quater les catégories de véhicules ont été adaptées et même si elles sont données à titre indicatifs, cette modification demande une certaine adaptation. La circulaire prend en compte l'achat et le leasing de véhicules et en ce qui concerne ce dernier, il n'est pas évident de calculer le nombre de kilomètres parcourus. De plus, l'information sur l'Ecoscore n'est pas toujours disponible pour tous les véhicules.

Enfin, la circulaire est entrée en vigueur en milieu d'année. Ceci n'a pas facilité le suivi de sa mise en œuvre. Il fallait pour chaque véhicule vérifier si la circulaire était d'application lors de l'achat ou la demande de leasing.

Afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre de cette circulaire des mesures doivent être prises pour clarifier la situation. Le secrétariat de la CIDD a déjà prévu qu'en 2010 un travail d'évaluation des différents processus de rapportage prévus dans le cadre de la CIDD serait réalisé afin d'améliorer leur exhaustivité et de simplifier les processus.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les informations sur les véhicules acquis ou en leasing en 2009 qui ont été transmises au secrétariat de la CIDD. Elle concerne pour le premier tableau les émissions de CO₂ et pour le second la norme EURO ainsi que l'Ecoscore.

Vu que l'ensemble des services concernés n'ont pu transmettre les informations demandées, il n'a pas été possible de donner une tendance pour l'année 2009.

Emission de CO2 par catégorie

Emission de CO ₂	A	B	C	D	E	F et +	Essence	diesel	gas	hybrid	Autres carburants	remarques
SPF Finances	0	2	26	1	0	0	27	2	0	0	0	
SPF Justice	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	
SPF Intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Uniquement liste de véhicule transmise au Ministre Magnette
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	0	0	16	1	0	0	0	17	0	0	0	
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	
Ministère de la Défense												Uniquement liste de véhicule transmise au Ministre Magnette
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement												
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	
SPF Mobilité et Transports												Uniquement liste de véhicule
SPF Sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SPF Personnel et Organisation + SELOR + IFA	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	
SPP Politique scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SPF Chancellerie du Premier Ministre												
SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
SPF Budget et contrôle de la gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	
SPP Développement durable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	1	3	46	4	3	3	30	30	0	0	0	

Norme Euro et Ecoscore

Emission de CO, NOX, Hydrocarbures et particules fines	EURO 3	EURO4	EURO5	EURO6,	Ecoscore
SPF Finances	0	3	5	0	Véhicules conformes
SPF Justice	0	2	0	0	pas d'application ¹ (2 véhicules conformes)
SPF Intérieur					non communiqué
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	0	17	0	0	pas d'application (16 véhicules conformes 1 véhicule non conforme)
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	0	2	0	0	pas d'application (1 véhicule conforme 1 véhicules non conforme)
Ministère de la Défense					non communiqué
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement					
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	0	0	2	0	Pas de date pour l'appel d'offre ²
SPF Mobilité et Transports					
SPF Sécurité sociale	0	0	0	0	0
SPF Personnel et Organisation + SELOR + IFA	0	1	1	0	2 véhicules conformes
SPP Politique scientifique	0	0	0	0	0
SPF Chancellerie du Premier Ministre					
SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale	0	1	0	0	Véhicule conforme
SPF Budget et contrôle de la gestion	0	0	0	0	0
SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)	0	2	0	0	pas d'application (2 véhicules conformes)
SPP Développement durable	0	0	0	0	0
Total	0	28	8	0	

¹ Pas d'application : les véhicules ont été acheté avant l'entrée en vigueur de la circulaire 307 quinquies

² Pas de date pour l'appel d'offre : il est impossible de s'avoir si les voitures ont été achetées après l'entrée en vigueur de la circulaire 307 quinquies.

Lexique explicatif

De nombreux termes techniques et abréviations sont utilisés au sein de la politique fédérale de développement durable. Vous trouverez ci-dessous une explication pour les plus courants.

BFP – Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

CCPIE – Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement

Le CCPIE est un organe de consultation officiel pour la coordination de la politique environnementale nationale. Il se compose des cellules politiques et des services publics environnementaux des différentes entités fédérales et régionales, des affaires étrangères et de la coopération au développement. Il est responsable de l'organisation de la concertation, du travail de préparation de la politique, de la représentation au sein d'organisations internationales ou de conférences ministérielles, etc.

Cellules DD – Cellules de développement durable

Depuis 2004, chaque service public fédéral possède une Cellule de développement durable ou Cellule DD. Les cellules ont notamment pour mission d'établir un plan d'action annuel de développement durable pour le service public concerné. Le coordinateur de chaque Cellule DD est membre de la CIDD.

CFDD – Conseil Fédéral du Développement Durable

Le Conseil Fédéral du Développement Durable fournit des conseils sur la politique fédérale de développement durable, tant à la demande du gouvernement fédéral et du parlement fédéral que de sa propre initiative. Le CFDD a également une fonction de *forum*.

www.cfdd.be

CIDD – Commission Interdépartementale de Développement Durable

La CIDD se compose de représentants des administrations publiques fédérales et de représentants des ministres et secrétaires d'Etat fédéraux. Les gouvernements régionaux et communautaires envoient un représentant comme observateur. La principale mission de cette commission consiste à préparer et à assurer le suivi du Plan Fédéral quadriennal de Développement Durable.

www.cidd.be

Consultation / Concertation

La participation est l'un des fondements du développement durable. L'organisation de consultations dans le cadre du travail de préparation de la politique permet d'impliquer des parties prenantes dans le processus et de les laisser s'exprimer.

ISR – Investissement socialement responsable

L'investissement socialement responsable combine les valeurs traditionnelles et des critères sociaux, éthiques et environnementaux en reprenant ceux-ci de manière structurelle, volontaire et transparente dans la gestion des investissements (épargne et placement) et lors de l'exécution des droits qui y sont liés. La concertation avec les parties prenantes fait également partie de ce processus.

EIDDD – Evaluation d'Incidence des Décisions sur le Développement Durable

Le test de durabilité est une méthode permettant à l'administration d'évaluer, avant la prise de décision finale, les effets (in)directs et souhaitables/indésirables de la politique proposée en matière de développement durable.

EMAS – Eco-Management and Audit Scheme

L'EMAS est un outil de management environnemental qui permet à une organisation ou une entreprise d'évaluer, de rapporter et d'améliorer ses performances environnementales.

Les organisations ou les entreprises disposant du certificat EMAS s'engagent à rédiger une déclaration environnementale et à la communiquer en interne comme en externe.

PFDD – Plan Fédéral du Développement Durable

La coordination de la politique fédérale de développement durable se déroule en cycles de quatre ans. Toutes les 4 années, un nouveau Plan Fédéral de Développement Durable reprend les stratégies et les mesures politiques qui doivent être suivies et prises au niveau fédéral pour atteindre les objectifs en matière de développement durable. L'avant-projet du troisième Plan a été rédigé et présenté pour consultation en 2008.

www.plan2009.be

RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente, des considérations d'ordres social, environnemental et économique dans leur gestion, et ce, en concertation avec leurs parties prenantes.

SDD-UE – Stratégie du développement durable de l'Union Européenne

La stratégie de développement durable de l'Union Européenne, révisée, a été adoptée par le Conseil européen en juin 2006. La nouvelle stratégie fixe les lignes directrices pour l'Union européenne. Elle vise à relever les sept grands défis suivants: le changement climatique et l'énergie propre, le transport durable, la production et la consommation durable, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la santé publique, l'inclusion sociale, les questions démographiques et la migration, et les défis mondiaux en matière de pauvreté et développement durable. Elle examine le rôle de l'éducation, de la recherche et du développement des instruments économiques, et de la manière dont le processus vers un développement durable doit se dérouler.

SPP DD – Service Public fédéral de Programmation Développement Durable

Le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable a été créé par Arrêté Royal en 2002. Il a pour mission:

- la préparation de la politique en matière de développement durable;
- la coordination de la mise en œuvre de la politique de développement durable;
- la mise à disposition d'une expertise.

TFDD - Task Force Développement Durable

Le Bureau fédéral du Plan est chargé de l'élaboration du Rapport fédéral sur le développement durable. La Task force développement durable (TFDD) est le groupe d'agents qui exécute depuis 1998 cette mission sous la direction et la responsabilité du BFP. Dans le rapport fédéral, la TFDD analyse et évalue la situation actuelle et la politique menée en matière de développement durable. La TFDD décrit également le développement prévu en cas de politique inchangée et en cas de changement de politique suivant des hypothèses pertinentes.



PARTIE 2

RAPPORTS
DES MEMBRES
DE LA CIDD



2. Rapports des membres de la CIDD

Rapport de Madame Davine Dujardin, Membre Représentante du Premier Ministre

1. Introduction

Le présent rapport traite de la politique de développement durable soutenue par le Premier Ministre.

L'accord du Gouvernement du 21 décembre 2007 a mis l'accent sur le défi écologique : la santé de la planète demande des mesures radicales.

2009 a vu se succéder 2 gouvernements, qui ont repris cet accord et qui ont dans leurs déclarations répété cette volonté de défendre « une politique ambitieuse de développement durable et de lutte contre le changement climatique » (Doc Chambre - CRIV 52 PLEN 072 – séance plénière du 31 décembre 2008) et de prendre « Des décisions ambitieuses et responsables (...) en matière d'énergie et de climat » et de l'obligation de « davantage encore ancrer notre économie, notre fiscalité et notre mode de vie dans la logique du développement durable » (Doc Chambre - CRIV 52 PLEN 122 – séance plénière du 25 novembre 2009).

Le budget 2009 a repris des mesures structurelles dans une perspective pluriannuelle mais s'est aussi inscrit dans le cadre d'une politique durable plus large qui tient compte des valeurs d'équité et d'environnement.

Le présent rapport traite l'action du Premier Ministre. Le rapportage détaillé sur les actions prévues dans les premier et second Plans fédéraux, qui relèvent de la compétence de celui-ci sont disponibles dans la base de données en ligne <http://www.cid.d.be/FR/suivi>.

Le Premier Ministre est également responsable de la réglementation en matière de marchés publics, le représentant du service des marchés publics a joué un rôle actif dans le groupe de travail marchés publics durables et dans l'élaboration du plan fédéral d'action marchés publics durables 2009-2011.

La Chancellerie mettra en œuvre les actions du Plan fédéral 2010-2014. La Chancellerie sera également attentive à l'exécution du rapportage prévu dans la Circulaire 307quinquies du 13 juillet 2009 - Acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public (Moniteur belge, 3 août 2009).

En 2007 le rôle d'exemple des autorités fédérales a été concrétisé par la certification du système de management environnemental mis en place par le Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre. Les labels ISO 14001 et EMAS qui portent sur l'ensemble des activités de la Chancellerie dans les bâtiments situés au 14 et au 16 de la Rue de la Loi, ont été confirmés en 2009.

2. Politique de développement durable

L'action du Premier Ministre se situe au niveau de la coordination de tous les domaines de la politique gouvernementale. Il est assisté par une cellule stratégique et par la cellule de coordination générale de la politique.

La représentante du Premier Ministre est chargée plus particulièrement du suivi de la politique gouvernementale relative au développement durable ; elle participe à la coordination et à la préparation des dossiers en la matière, entre autres au sein des groupes de travail de coordination de la politique.

En 2009, c'est surtout au niveau européen que notre pays a développé des efforts pour aboutir à une position commune de l'UE pour la Conférence mondiale sur le climat à Copenhague qui a fait l'objet de discussions préparatoires au sein des Conseils des ministres européens de l'Environnement, puis du Conseil européen.

3. Participation aux cellules de Développement durable

La représentante du Premier Ministre, en tant que membre de la cellule de Développement durable de la Chancellerie du Premier Ministre, participe activement au bon fonctionnement de celle-ci. Elle entretient la collaboration, encourage les échanges d'informations et soutient les initiatives.

Rapport de Madame Jihane Annane, Membre

Représentante du Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances et des réformes institutionnelles

1. Introduction

2. Politique de développement durable

En octobre 2009, Monsieur B. Clerfayt, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances a présenté sa note stratégique¹, qui rappelle les mesures éco-fiscales déjà mises en œuvre et présente les nouvelles propositions pour la législature en cours. La politique ainsi présentée s'inscrit pleinement dans le cadre de la note de politique générale du 18 novembre 2008 du Ministre des Finances et du Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, en particulier pour sa compétence relative au développement d'une fiscalité favorisant les comportements responsables en terme d'environnement, respectueux des principes du développement durable.

Les mesures éco-fiscales déjà mises en œuvre figurent dans le cadre du plan de relance économique adopté en mars 2009. Il s'agit des mesures suivantes :

- stimulation des dépenses qui visent à économiser l'énergie : les pouvoirs publics prennent à charge l'intérêt de 1,5 % pour les prêts conclus par les personnes physiques entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 afin d'investir dans des économies d'énergie. Les intérêts payés par ces personnes bénéficient en outre d'une réduction d'impôts ;
- introduction de la possibilité de répartir une réduction d'impôts sur trois ans lorsque le plafond est dépassé pour les habitations existantes ;
- en 2009 et 2010, les travaux d'isolation des murs et des sols sont pris en compte pour un crédit d'impôt. Pour les mêmes années, l'avantage actuel pour l'isolation des toits peut également être transformé en un crédit d'impôt.

Quant aux nouvelles propositions inscrites dans la note stratégique, les objectifs prioritaires sont notamment le glissement de la fiscalité du travail vers l'énergie, l'ajustement du régime fiscal actuel des voitures de société, l'introduction d'un plan d'encouragement aux véhicules électriques et la création, au sein du SPF Finances, une cellule administrative de fiscalité environnementale.

¹ « L'outil éco-fiscal : un levier pour une croissance durable », disponible en ligne sur <http://www.clerfayt.info/images/stories/notes/ecofiscfr.pdf>

Nombre des mesures prévues dans cette note stratégique ont déjà été discutées lors du difficile conclave budgétaire de fin octobre 2009 et figurent déjà dans le projet de loi-programme que le gouvernement a déposé à la Chambre le 25 novembre 2009. Il s'agit, notamment, des mesures suivantes :

- instauration de divers incitants fiscaux en faveur de l'achat de véhicules électriques, de l'installation de bornes de rechargement et des stations de rechargement pour ces véhicules ;
- limitation à 75 % de la déductibilité des frais de carburant à titre de frais professionnels (au lieu des 100 % en vigueur) ;
- réduction du champ d'application des mesures concernant les économies d'énergie dans le cas de nouvelles habitations ;
- suppression du supplément de plafond (€ 600) concernant le montant maximal de la réduction fiscale pour les panneaux solaires thermiques, pour les dépenses faites à partir du 1er janvier 2011 ;
- instauration d'un incitant fiscal pour la construction d'une habitation « basse énergie » ;
- instauration d'un incitant fiscal pour la construction d'une habitation « zéro énergie » ;
- extension du crédit d'impôt remboursable à d'autres investissements que ceux d'isolation du toit, des murs et des sols, à savoir : le remplacement des anciennes chaudières ou l'entretien d'une chaudière existante, le placement de vitrages super-isolants et d'une régulation thermostatique du chauffage, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique ;
- adaptation des échelles de déductibilité (en fonction des émissions de CO₂) des frais professionnels relatifs aux véhicules de société.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cid.d.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

5. Autres activités de la cellule stratégique

*** Symposium**

Le 9 octobre 2009 a eu lieu, à l'initiative du Secrétaire d'Etat, un symposium international intitulé « Environmental taxation : a driving force for a sustainable growth? ». Plus de 450 personnes, représentant tous les groupes et institutions concernés par la fiscalité environnementale, s'étaient inscrites à ce symposium. Une vingtaine d'experts belges et étrangers ont discuté de la possibilité d'un « green tax shift » en Belgique et de l'expérience des pays voisins en la matière².

*** Etude**

En mars 2009, le Secrétaire d'Etat a commandité une étude au Bureau fédéral du Plan afin d'examiner toutes les pistes visant à mettre en place une grande réforme fiscale environnementale. Les résultats de cette étude ont été rendus publics en décembre 2009³.

*** Journée « développement durable »**

A l'occasion de la journée « développement durable », qui a eu lieu le 20 octobre 2009, le Secrétaire d'Etat a présenté sa note stratégique devant quelques dizaines d'agents du SPF Finances travaillant au bâtiment « North Galaxy ».

² Les interventions sont disponibles sur <http://www.ecofiscalite.be/index.php?opt=6&langue=Fr>

³ « Hausse de la fiscalité sur l'énergie et baisse d'autres formes de prélèvement : résultats macroéconomiques », disponible sur http://www.plan.be/admin/uploaded/200911131125500.wp200911_fr.pdf

Rapport de Monsieur Pierre Du Ville, Membre Représentant de la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

1. Introduction

En guise d'introduction, je tiens à remercier tous les collaborateurs du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et du SPF Affaires sociales pour leur contribution active à l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable et à leur travail quotidien de sensibilisation au développement durable au sein de leur environnement de travail. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui de 2008 où les priorités étaient déjà la maîtrise de l'évolution des dépenses de soins de santé, dans le respect strict de l'objectif budgétaire global et de sa norme de croissance de 4,5% et une alimentation régulière du fonds d'avenir pour les soins de santé, afin de garantir sa pérennité et une qualité durable des soins pour tous.

L'année 2009 aura vu le développement plus avancé d'initiatives lancées en 2008 telles que le plan cancer et le plan maladies chroniques, la mise en œuvre de la plate-forme E-health, un meilleur accès à l'innovation pour tous en matière de médicaments et une meilleure protection et information du patient, une importance accrue pour les problèmes de santé mentale et pour la lutte contre différentes formes d'assuétudes (tabac, alcool). Cette année aura aussi été marquée par la lutte contre la propagation fulgurante du virus de la grippe AH1N1 à travers le monde.

2. Politique de développement durable

Outre les activités entamées en 2008 et approfondies en 2009 (plan cancer, maladies chroniques, etc...), les thématiques suivantes ont bénéficié d'une attention particulière dans le courant de l'année 2009 :

✘ Plan d'attractivité pour la profession infirmière

Tel que prévu dans l'accord de gouvernement, le Plan d'attractivité pour la profession infirmière, qui vise à apporter des solutions aux difficultés généralisées et constantes de recruter des infirmiers qualifiés dans les différents secteurs de la santé, a été lancé dans le courant de l'année 2009.

✘ Politique hospitalière

En 2009, une étude a été lancée au sein du SPF Santé publique sur le développement d'indicateurs pour inciter les établissements de soins qui dépendent du fédéral à instaurer une politique environnementale durable. Sur base des conclusions de cette étude, une réflexion sera menée sur l'élaboration de mesures permettant d'intégrer ces paramètres « développement durable » dans la politique hospitalière qui sera menée à l'avenir par le biais d'incitants ou d'avantages octroyés aux institutions qui s'engagent

dans des projets respectueux de l'environnement tels que par exemple l'installation d'équipements peu énergivores ou de sources d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, etc...).

*** Plan de réduction des pesticides et biocides**

Le Plan de réduction des pesticides et biocides (PRPB), lancé en 2005 à fait l'objet d'une actualisation en 2009. Cette actualisation s'articule autour de 3 axes à savoir, un bilan des actions menées jusqu'à ce jour, une précision des priorités pour les deux années à venir afin d'atteindre les objectifs fixés qui sont une diminution de 25% du risque lié à l'utilisation des pesticides en agriculture et de 50% des biocides et des pesticides utilisés par des particuliers et enfin une adaptation de la structure du plan afin de préparer la mise en œuvre du NAPAN, le plan d'action national devant succéder au PRPB en 2012. Ce plan visera à encourager une utilisation durable des pesticides en vertu de la nouvelle directive cadre pesticides qui a été publiée le 24 novembre 2009 en vue d'instaurer un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

*** Politique nutritionnelle**

Depuis 2006 est mis en œuvre en Belgique le Plan National Nutrition Santé (PNNS) dont l'un des objectifs est l'adoption d'un mode de consommation sain mais aussi durable en modifiant nos habitudes alimentaires. Différentes actions ont été menées en 2009 parmi lesquelles, l'amélioration de la politique en faveur de la promotion, de la protection et du soutien de l'allaitement maternel en Belgique, l'engagement du secteur privé pour la reformulation des produits alimentaires au niveau du contenu en sel, avant d'entamer la discussion sur le sucre et les graisses en 2010, la conduite d'études visant à connaître le statut en micro-nutriments de groupes cibles (femmes enceintes et enfants) pour adopter des mesures appropriées, la mise en place de campagnes d'information pour la population sur des sujets importants pour la santé comme l'importance de consommer moins de sel et de remplacer le sel de cuisine par du sel iodé pour lutter contre la carence en iode de la population belge, la mise en place de matériels didactiques pour les professionnels de la santé comme des brochures sur les carences en vitamine D et Calcium et en acide folique, iode et fer, sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ou encore la création d'une mallette pédagogique sur la dénutrition de la personne âgée.

*** Bien-être animal et CITES**

Les conditions de commercialisation des animaux de compagnie ont été revues en début d'année 2009 faisant suite à l'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 2007 qui interdit à partir du 1er janvier 2009 la vente de chiens et de chats dans des établissements commerciaux et ce afin de lutter contre les achats impulsifs d'animaux et les abandons qui en résultent.

Une nouvelle liste positive des mammifères pouvant être détenus par des particuliers a également été publiée en 2009 dans l'attente de la publication d'une liste positive des reptiles.

Les animaux d'expériences ont également fait l'objet d'une attention particulière avec l'interdiction prise en 2009 de l'utilisation de singes anthropoïdes pour des expériences. Le travail de révision des normes d'hébergement de ces animaux a été clôturé et les nouvelles normes entreront en vigueur au 1er trimestre 2010.

Concernant la Convention de Washington sur le commerce des espèces d'animaux et de plantes menacées (CITES), outre une participation financière au projet EU-twix en 2009, un programme d'échanges d'informations européen permettant une meilleure lutte contre les trafics, un soin particulier a été apporté à la préparation de la prochaine Conférence des parties de la CITES prévue en mars 2010 à Doha.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

**Rapport de M. Sven Vaneycken et de M. François Roux,
Membres,
Représentants respectivement du Vice-premier Ministre et
Ministre des Affaires étrangères et des Réformes
institutionnelles et du Secrétaire d'Etat aux Affaires
européennes**

1. Introduction

Suite à des remaniements au sein du gouvernement fédéral, le Ministre des Affaires étrangères a respectivement été représenté par MM. Axel Delvoie (pour le Ministre Karel De Gucht), Frank Geerkens (pour le Ministre Yves Leterme) et Sven Vaneycken (pour le Ministre Steven Vanackere) au sein de la CIDD en 2009. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a continuellement été représenté par M. François Roux.

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat attachent de l'importance à la cohérence de la politique, dont l'intégration du développement durable dans la politique extérieure. Cela implique l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale de la politique.

Afin d'assurer la cohérence des positions belges dans les fora internationaux, le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement dispose de l'instrument des réunions de coordination européenne (DGE) et multilatérale (COORMULTI), qui associent tant les services compétents au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées et qui permettent également à la société civile de contribuer à la discussion. Ceci est notamment le cas pour la prise de position dans la Commission du développement durable de l'ONU.

Par le biais de son réseau d'ambassades et de représentations à l'étranger, le SPF a pu alimenter la discussion interne sur des thèmes qui sont pertinents pour le développement durable avec des informations de l'étranger et, en même temps, a pu élargir la base internationale pour les thèmes en matière de développement durable, par des démarches ponctuelles et des actions communes avec des pays partisans.

2. Politique de développement durable

*** Défis globaux**

Des défis globaux déterminent de plus en plus l'agenda international. Il est important que les grands défis auxquels ce monde est confronté, comme le changement climatique, la crise économique et financière et la pauvreté, soient abordés avec une attention pour le long terme et pour l'intégrité de l'homme et de son environnement.

D'autres thèmes auxquels beaucoup d'attention a été prêtée, étaient entre autres le genre, la bonne gouvernance, les ressources naturelles et la responsabilité sociale de l'entreprise. En ce qui concerne ce dernier, on peut faire référence au lancement du

Global Compact Network Belgium lors d'un séminaire qui avait été co-organisé par le prédécesseur du Ministre des Affaires étrangères actuel.

La tenue d'une session spéciale du Conseil général de l'ONU ce 21 septembre 2009 a montré que le climat est entré dans la politique étrangère courante et dans les plus hautes sphères politiques. Le thème du climat est aussi devenu un point fixe à l'agenda des rencontres bilatérales et internationales à haut niveau, entre autre en préparation du COP-15 qui s'est tenu à Copenhague en décembre 2009.

Dans ce cadre, un segment spécial a été consacré au dossier climat pour les chefs de poste multilatérale et bilatérale pendant les journées diplomatiques.

Le 24 décembre 2009, l'assemblée générale de l'ONU a approuvée une résolution sur l'organisation d'une conférence mondiale de développement durable en 2012 (Rio+20).

*** Stratégie européenne de développement durable (SDD-UE)**

En automne 2009, la présidence suédoise a réalisé une évaluation profonde de la stratégie européenne pour le développement durable (SDD-UE), qui avait été adoptée en 2001 et renouvelée en 2006, avec comme point d'arrivée de ce processus le Conseil européen du 10 et 11 décembre 2009. La SDD-UE identifie sept thèmes clés autour desquels un nombre d'actions et de mesures à prendre est présenté.

La communication de la Commission européenne de juillet 2009 a, d'une part, attiré une attention positive sur le 'mainstreaming' du concept du développement durable dans un nombre de domaines politiques, mais a identifiée, d'autre part, un nombre de tendances tenaces toujours non-durables. Sur la base des discussions sur cette communication, la Présidence a présenté, sous sa propre responsabilité, un rapport contribuant au Conseil européen.

Par rapport à la SDD-UE, la Belgique continue à penser qu'elle a un avenir. En effet, la SDD-UE offre une valeur ajoutée, à savoir le fait que la Stratégie fait des liens entre les politiques économiques, sociales et environnementales, associés à l'idée que des mesures de court terme font poursuivre leurs effets dans un cadre à long terme (horizon 2050). La Belgique estime qu'il ne faut pas attendre 2011 (comme prévu) pour décider de revoir la SDD-UE ; au contraire, cet exercice devrait débuter plus tôt.

Il faut maintenir un maximum de cohérence entre, d'une part, la SDD-UE et, d'autre part, la Stratégie de Lisbonne ou son successeur. Même si les deux stratégies diffèrent d'une optique du temps, elles sont complémentaires, vu qu'elles apportent toutes les deux à l'objectif chapeau du développement durable.

La gouvernance et le monitoring de la SEDD doivent en tout cas être renforcés. Améliorer et rendre opérationnel les indicateurs et ceci éventuellement par pays (cf. recommandations par pays de la stratégie de Lisbonne), renforcer le rôle du parlement européen dans l'évaluation, confirmer le Conseil Affaires générales dans son rôle de coordinateur, sont quelques pistes.

La position belge, telle que décrite au-dessus, a été réalisée au sein de groupes de travail CIDD et intergouvernementaux avant que la DGE l'ait formalisée.

*** Présidence de l'UE : développement d'instruments relatifs au développement durable**

Dans le cadre de la préparation de la présidence belge de l'UE en 2010, le Conseil des Ministres a choisi de tenir compte le plus possible des critères pour une organisation durable des événements.

Le groupe de suivi, chargé de la préparation de et le contrôle de la Présidence belge, a approuvé trois instruments, à savoir une charte, un guide et une check-list (liste de contrôle).

a. La charte

La charte contient des directives pour une organisation durable d'événements. En signant la charte, l'organisateur s'engage à tenir compte de la durabilité lors de l'organisation de son événement. L'organisateur des événements qui profiteront du label Présidence, devra respecter la charte.

b. Un guide

Le guide se veut un fil conducteur dans l'organisation d'événements dans le cadre de la Présidence belge en 2010.

Il est subdivisé en 7 thèmes: lieu, mobilité, restauration, communication, matériaux, side-events et évaluation. Par thème, on retrouve une élaboration de quelques points et des recommandations.

c. Check-list

La check-list (liste de contrôle), qui évalue la durabilité d'un événement au préalable et après, est jointe au guide et à la charte.

Un événement est considéré comme durable s'il atteint un score minimal de 60% aux questions de la liste de contrôle.

Plus d'informations: http://www.sppdd.be/FR/presidence_de_l_ue

3. Exécution des plans fédéraux de développement durable

Le rapportage du suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable 2000-2004 et 2004-2008, prolongé jusqu'en 2009, est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

Cela vaut aussi pour l'exécution des engagements internationaux pris par la Belgique en matière de développement durable. Par ailleurs, le groupe de travail de la CIDD qui suit les engagements internationaux, est présidé par le chef de service Développement durable et Environnement (M4.1) du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

4. Participation aux réunions de la cellule de développement durable

Entre l'entrée en fonction du Ministre Steven Vanackere le 26 novembre 2009 et fin 2009, il n'y avait pas de réunions de la cellule de développement durable.

5. Autres activités de la cellule stratégique

Le 12 novembre 2009 et en préparation de la septième conférence ministérielle (Genève, 30 novembre jusqu'au 2 décembre 2009) de l'Organisation mondiale du Commerce, une table ronde a été organisée entre le Ministre des Affaires étrangères et une délégation de membres du Conseil fédérale de Développement durable.

Rapport de Monsieur Nicolas De Coster, Membre Représentant de la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances

1. Introduction

Un développement n'est durable que s'il offre des emplois stables, en suffisance et de qualité. Or, 2009 a été une année difficile, marquée par les effets de la crise économique. Entre janvier et septembre, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a augmenté de 7,0% par rapport à la même période de l'année 2008. En moyenne 1 ouvrier sur 5 a été en chômage temporaire (contre 1 sur 10 l'année précédente). Le nombre de faillites a augmenté de 14%. Nous avons dès lors dû, résolument, mettre en place des politiques ambitieuses pour amortir les conséquences de cette crise, afin de limiter au maximum les pertes d'emploi et de préserver au-delà de la crise des situations et des acquis sociaux et économiques.

Les périodes de crise portent en elles le danger d'une priorité excessive apportée au redressement de l'économie, au mépris des autres piliers du développement durable. Nous avons été attentifs à ne pas tomber dans ce travers, notamment en prenant des mesures fortes visant à améliorer la sécurité mais aussi la qualité de l'emploi. Dans une optique de développement durable, le travail ne peut pas être considéré uniquement comme un instrument de développement économique mais doit permettre d'assurer bien-être et sécurité, sur le lieu de travail et par une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et vie privée.

Les périodes de crise sont également souvent révélatrices de la nécessité d'opérer une (r)évolution de nos sociétés et offrent des opportunités à ceux qui pourront anticiper et porter les nécessaires changements. De plus, la crise économique et sociale se double ici d'une crise climatique et environnementale sans précédent. A cet égard, nous avons poursuivi notre travail sur la mise en œuvre d'un concept « d'emplois verts » qui soit le plus large possible et visant les emplois dans les secteurs verts (énergie renouvelable, gestion des déchets, recyclage, lutte contre la pollution,...) mais également le développement d'emplois ayant une empreinte environnementale la plus faible possible et d'emplois de qualité.

De manière plus transversale, nous avons la conviction qu'une société ne peut se développer durablement si elle ne fournit pas les mêmes chances à chacun. A ce titre, nous avons poursuivi notre action en faveur de l'égalité des chances, notamment via les Assises de l'interculturalité que nous avons lancées en septembre 2009 et qui consistent justement à faire vivre harmonieusement les différentes composantes culturelles de notre société.

2. Politique de développement durable

*** Des mesures pour lutter contre les effets de la crise**

Dans le cadre du plan de relance, un effort sans précédent a été accompli pour soutenir les entreprises et sauvegarder l'emploi et les revenus des travailleurs et des allocataires sociaux en période de crise. Conjointement à d'autres mesures de la loi du 10 juin 2009 (réduction du temps de travail de crise, crédit-temps de crise et suspension temporaire totale ou partielle de l'exécution du contrat de travail pour les employés,...), ces décisions (dont certaines sont explicitées ci-dessous) apportent un ballon d'oxygène aux entreprises et elles permettent de maintenir le lien contractuel. Elles œuvrent au développement durable en préservant tant que faire se peut des situations économiques et des acquis sociaux durant et au-delà de la crise.

- La liaison des allocations sociales au bien-être et la dégressivité positive des allocations de chômage (AR du 11 janvier 2009) a permis d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs victimes de la crise et des assurés sociaux qui en ont le plus besoin et de renforcer l'individualisation des droits, le principe d'assurance et le principe d'activation.
- Le régime de chômage temporaire pour les ouvriers (AR du 11 janvier 2009) a été amélioré par une augmentation des montants des allocations octroyées, quelle que soit la cause du chômage temporaire : manque de travail résultant de causes économiques, intempéries, accident technique, force majeure, etc. En outre, durant ces périodes de chômage temporaire, les travailleurs concernés peuvent désormais bénéficier de formations.
- Le dispositif d'accompagnement des restructurations d'entreprises a été renforcé (loi de relance économique du 27 mars 2009) : Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement immédiat à tous travailleurs licenciés, quelque soit leur âge, dès la notification du congé, en vue d'un retour rapide à l'emploi. Les travailleurs temporaires et intérimaires peuvent désormais également recourir à ce mécanisme. Les travailleurs licenciés entre le 1er juillet et le 30 décembre 2009 dans le cadre de la faillite de leur employeur peuvent bénéficier d'une réduction de cotisations patronales et personnelles lorsqu'ils retrouvent un nouvel emploi, comme c'était le cas antérieurement pour les travailleurs licenciés dans le cadre de restructurations (loi du 19 juin 2009 portant des dispositions diverses en matière de crise).
- L'emploi dans le secteur des services non-marchands a été développé par le renforcement du Maribel social (loi de relance économique du 27 mars 2009) : les dotations des fonds Maribel Social (secteur privé) seront ainsi augmentées de 69 millions d'euros en 2010. Ces nouvelles dotations permettront de créer environ 3.200 emplois d'ici 2010 dans le secteur non marchand privé. Ce dispositif est encore renforcé en 2010.
- Trois nouvelles mesures de crise (suspension de l'exécution du contrat de travail pour les employés, crédit-temps de crise, réduction collective du temps de travail) ont été mises en œuvre entre le 1er juillet et le 30 décembre afin de permettre l'adaptation du volume de travail des employés (loi du 19 juin 2009). Ces mesures ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2010.

*** Plus de sécurité et de qualité dans l'emploi**

De nouvelles concrétisations de la stratégie nationale pour la sécurité et le bien-être au travail ont été réalisées en 2009. En matière de développement durable, les points à retenir sont surtout ceux liés à la gestion des produits dangereux.

L'inspection du travail est de fait la seule qui contrôle l'utilisation des produits dangereux du fait qu'elle est la seule à intervenir sur les lieux de travail. Le rapport annuel nous révèle que dans 2500 entreprises le thème des produits dangereux a été abordé : dans près de 50 % des non-conformités ont été constatées, ce qui souligne la nécessité de ces contrôles.

Pour ce qui est des entreprises SEVESO plus de 800 entreprises ont été contrôlées. De plus des inspections spécifiques relatives aux expositions des travailleurs aux agents chimiques ont été effectuées.

Enfin, en 2009, des pourparlers ont été menés pour la mise en œuvre effective du Règlement européen REACH.

La question des conditions de travail au sens large est une composante importante d'un développement durable. A cet égard, il convient de souligner le monitoring permanent des conditions de travail qui s'effectue par les services externes de prévention et de protection qui procèdent à des évaluations de conditions de travail (mesures d'atmosphère, surveillance de la santé,...).

*** Une nouvelle gestion du temps de travail et une meilleure conciliation avec la vie familiale**

Le gouvernement a, au cours de l'année écoulée, développé nombre d'initiatives afin de faciliter la combinaison entre travail et famille, et souhaite poursuivre sur le chemin accompli. Le Sénat s'est associé à cette volonté et s'est attelé à réaliser un aperçu des mesures existantes et en projet en matière de congés. Par ailleurs, il a aussi été demandé au Conseil national du travail de mettre en lumière les interactions entre les systèmes de congés existant.

Lors de la formulation de cette demande, nous avons mis trois priorités en avant : l'alignement du congé d'adoption sur le congé de maternité, la prolongation du congé de deuil de trois jours à dix jours et le congé pour l'accueil d'un enfant gravement malade (un renforcement du congé pour assistance médicale).

*** Le développement des emplois verts**

Nous devons fédérer dans une même stratégie à la fois nos efforts pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver l'environnement et assurer le développement de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois de qualité dans un secteur en pleine expansion. Depuis 2008 et notamment suite à la préoccupation croissante du défi du changement climatique et de la transition vers une économie peu gourmande en carbone, la question plus spécifique des emplois verts a fait l'objet d'une attention plus particulière. Nous souhaitons développer un concept large d'emplois verts qui englobe également la problématique de la qualité des emplois et de la transition vers ces nouveaux emplois.

Dans l'accord interprofessionnel pour les années 2009 et 2010, les partenaires sociaux ont innové en créant les écochèques, sous la forme desquels tout ou partie des augmentations salariales peut être versée. Cette modalité de rémunération concourt au verdissement de l'économie. Lors de leur négociation sur le prochain AIP qu'ils négocieront à la fin de l'année 2010, les partenaires sociaux seront invités à poursuivre et à concrétiser leur réflexion sur le verdissement des lieux et des pratiques de travail.

Les emplois verts seront au cœur de notre présidence de l'UE au second semestre 2010. Afin de nourrir les débats qui se dérouleront dans la perspective de l'adoption de conclusions du Conseil, plusieurs études seront réalisées et l'une d'elles le sera pour le compte du SPF Emploi. Elle portera sur les instruments et modalités en matière de politique d'emploi et de dialogue social contribuant à lutter contre le réchauffement climatique et faire émerger les emplois verts : organisation du temps de travail, santé/sécurité, compétences, restructurations, etc. L'étude mettra également l'accent sur les implications particulières pour les différents secteurs et dégagera des bonnes pratiques observées en Europe afin de pouvoir également s'en inspirer en Belgique, y compris dans la perspective du prochain AIP.

* **Les Assises de l'interculturalité**

Promouvoir une diversité qui repose sur un socle de valeurs communes est de nature à renforcer notre cohésion sociale, condition indispensable au développement durable de notre pays.

Les Assises de l'interculturalité que nous avons lancées en septembre 2009 ont pour objectif final de dégager des recommandations au monde politique qui seront formulées par un Comité de pilotage composé d'experts issus du monde académique et associatif. Les thèmes qui seront abordés au sein des 5 commissions ad hoc visant les thèmes suivants : la gouvernance, la culture et les médias, la santé et le bien-être, l'enseignement, le marché du travail. Les valeurs examinées sont l'égalité, les libertés, la diversité, l'émancipation et la dignité humaine. Enfin, le monde associatif est étroitement associé au processus par le biais d'activités qui ont pour objectif de faire vivre et promouvoir le concept d'interculturalité.

* **L'égalité entre les hommes et les femmes**

La loi sur le gender mainstreaming du 12 janvier 2007 impose l'intégration de la dimension genre dans tous les outils de gestion publics : plans de management, contrats de gestion, dans tout autre instrument de planification politique de chaque service public, dans chaque objectif stratégique et opérationnel. Le projet d'arrêté royal établissant un "groupe interdépartemental de coordination", fixant ses missions et son fonctionnement, a été adopté en Conseil des Ministres le 5 juin 2009.

Ce groupe aura pour mission d'élaborer un projet de plan fédéral visant à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes.

De plus, un texte réglementaire comprenant un test d'évaluation de l'impact des projets d'actes législatifs et réglementaires sur la situation respective des femmes et des hommes ("test gender") a été envoyé pour avis au Conseil de l'Égalité des chances entre hommes et femmes. Il sera ensuite soumis pour adoption au gouvernement.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le SPF Emploi a pris une vingtaine d'engagements dans le cadre des différents Plans fédéraux de Développement durable. Ils concernent principalement des règles d'organisations internes (cellule de développement durable, rôle d'exemple,...) et des initiatives liées à l'étude et la promotion du télétravail. L'ensemble des mesures, leur descriptif et leur état d'avancement sont consultables dans le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable qui est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

La cellule de développement durable du SPF Emploi a été réactivée en 2009. Deux réunions ont été convoquées pour confirmer la relance de la cellule de développement durable et pour faire le point, en compagnie du SPP Développement Durable, sur l'ensemble des procédures, structures et objectifs fédéraux en matière de développement durable. La volonté est d'encore renforcer la prise en compte du développement durable au sein du SPF Emploi dès 2010.

De plus, tout au long de l'année 2009, des contacts réguliers ont été entretenus avec les experts du SPF Emploi, particulièrement en ce qui concerne la problématique des emplois verts.

5. Autres activités de la cellule stratégique

Une attention croissante au développement durable est accordée dans le cadre de la gestion quotidienne de la cellule stratégique. A cet égard, différentes initiatives ont été poursuivies, initiées ou renforcées, comme notamment :

- Politique de tri des déchets papiers ;
- Achat de papier labellisé FSC ;
- Utilisation de produits d'entretien écologiques ;
- Recours aux produits du commerce équitable (thé, sucre).

Des efforts complémentaires seront déployés en 2010.

**Rapport de Madame Nele Roobrouck, Membre
Représentante du Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget**

Rapport de Monsieur Renaud Gosselin, Membre Représentant du Ministre des Pensions et des Grandes villes

1. Introduction

Le Ministre des Pensions et des Grandes Villes, Michel Daerden, qui a succédé en cours d'année à la Ministre Marie Arena, tient à profiter du présent rapport pour remercier tous les collaborateurs pour leurs implications dans le processus de développement durable.

*** La Politique des Grandes Villes**

Depuis l'année 2000, la Politique fédérale des Grandes Villes a conclu des contrats de ville annuels avec 11, puis 15 villes et communes belges. En 2005, ces contrats de villes sont devenus pluriannuels et un programme spécifique pour le logement a été lancé dans 17 villes et communes.

Pour l'année 2009, des contrats annuels ont été conclus. Ils s'appellent désormais « contrats ville durable » et intègrent les anciens contrats de ville et contrats logement. Ceci indique la volonté de contribuer à des solutions durables pour les problèmes auxquels sont confrontées les villes, en concertation avec les autorités locales.

*** Les Pensions**

De manière globale, l'égalité entre les sexes, le développement d'emploi pour personnes handicapées, le tri poussé des déchets, l'attention accordée aux mesures d'économie d'énergie sur les installations, l'attention portée aux moyens de transports, la réduction de la consommation d'eau par le remplacement de certains chauffe-eau ou par l'installation de systèmes à double chasse dans les toilettes, l'extinction des lumières et systèmes informatiques en fin de journée, la climatisation informatisée, l'enregistrement EMAS, la semaine développement durable, la volonté de développer l'e-government – gestion et transmission électronique de données – permettant ainsi de réduire considérablement l'usage de papier ... sont autant de mesures mises en avant au sein des services travaillant dans le cadre des pensions, en vue de favoriser le développement durable.

De manière plus spécifiques, des mesures consistant à déployer des efforts pour pérenniser notre système des pensions, tout en veillant à la soutenabilité et à l'adéquation de celles-ci ont, bien entendu, également été mises en œuvre.

2. Politique de développement durable

* Politique des Grandes Villes

Les contrats « Ville durable » poursuivent trois objectifs stratégiques :

- a. *Renforcer la cohésion sociale des quartiers en difficulté, via une mixité sociale et culturelle*
- b. *Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique des villes*
- c. *Soutenir le rayonnement des villes*

* Pensions

Le maintien et la défense de la solidarité, élément fondamental de notre système de pension, est une de nos priorités, tout comme l'est l'augmentation des montants alloués à titre de pension afin d'améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés. Bien entendu cela va de paire avec l'adéquation et la soutenabilité de celle-ci.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

* Politique des Grandes Villes

L'avant-projet de Plan fédéral du Développement durable 2009-2012 reprend les 7 domaines d'action prioritaires retenus dans la Stratégie en matière de développement durable, adoptée par le Conseil de l'UE les 15-16 juin 2006

L'avant-projet de plan n'aborde pas spécifiquement les aspects urbains du développement durable. Les termes « ville » et « urbain » y apparaissent très peu.

Voici les actions et mesures urbaines figurant dans ce document et auxquelles répondent les projets du contrat « ville durable » 2009 :

- **Action 2.3.4-5 (Engagements Climat – horizon 2008-2012 et 2020) :**
Augmenter l'efficacité énergétique et organiser la politique de climat au niveau fédéral, développer une vision et une politique à long terme :
 - I. *Soutien à la mise en oeuvre d'un bilan énergétique, d'une stratégie et d'indicateurs mesurant l'évolution de la consommation d'énergie*

Ville de Seraing - Ville de Schaerbeek - Ville de Bruxelles
 - II. *Plan d'action concernant la qualité de l'air, la biodiversité et les émissions de particules fines*

Ville d'Anvers.
 - III. *Sensibilisation de la population et des écoles au développement durable*

Ville de La Louvière - Ville de Seraing.

- **Action 2.3.12. (Mieux exploiter le parc de logements et assurer un logement durable et abordable pour tous) :**
Promouvoir les quartiers durables, encourager l'habitat solidaire, améliorer les synergies entre les fonds existants (ex. entre FRCE et Fonds du Logement), soutenir les initiatives d'éco-construction et de rénovation durable :

I. Activation du Fonds fédéral de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE) pour réaliser des investissements en faveur des économies d'énergie

Le programme Politique des Grandes Villes aide les villes de Liège, Anvers et Schaerbeek à mettre en place une entité locale du FRCE.

II. Soutien à l'éco-rénovation de logements par les propriétaires

Bruxelles

III. Acquisition et éco-rénovation de vieilles maisons

Seraing

IV. Encouragement de l'habitat solidaire

Villes de Sint-Niklaas et Forest

*** Les Pensions**

Mesures prises en vue d'augmenter et de pérenniser les pensions :

- augmentation de la pension minimale des travailleurs salariés de 3 % par mois,
- revalorisation de la pension des travailleurs salariés, ayant pris cours entre 1994 et 2009, de 1,5 % par mois. Revalorisation de la pension des travailleurs salariés, ayant pris cours avant 1994, de 2 % par mois,
- augmentation de la pension minimale des travailleurs indépendants de 3 % par mois. Revalorisation de la pension des travailleurs indépendants, ayant pris cours avant 2009, de 1,5 % par mois,
- augmentation de la garantie aux personnes âgées (GRAPA) de 0,8%.
- Mise en place de la Conférence nationale sur les Pensions.

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable et les engagements internationaux doit s'effectuer dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/admin/>.

Rapport de Madame Leen Bogaerts, Membre Représentante du Ministre de la Justice

1. Introduction

Le développement durable est l'aspect transversal de la politique de la Justice. En effet déjà à travers ses missions la Justice est impliqué dans les objectifs de cohésions sociale repris dans les Plan fédéraux de développement durable. Notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, la simplification du langage judiciaire et l'accueil des victimes. Néanmoins les aspects environnementaux sont également suivis avec professionnalisme par l'administration qui travaille en étroite collaboration avec la cellule stratégique sur ces sujets.

L'ambition du SPF Justice est de faire des aspects du développement durable une évidence et ce dans un avenir proche.

2. Politique de développement durable

Le point 7.4 de la note de politique général du Ministre met l'accent sur la prise en compte du développement durable dans l'infrastructure même.

Ainsi deux ingénieurs ont été engagés au niveau de la direction générale de l'organisation judiciaire pour suivre activement les aspects écologique, avec une priorité sur la mise en conformité des permis environnementaux.

La direction générale des Etablissement pénitentiaires a également formalisé cette année la mise en place d'un service environnement pour suivre ces projets à son niveau.

Dans le cadre de la construction de nouvelles prisons les thèmes comme l'écologie et la durabilité seront également abordés. Le texte de la note de politique générale du Ministre reprend : « ...qu' on aspirera à une construction de bâtiments neutres en consommation énergétique et ce, entre autres, par l'utilisation d'une combinaison de matériaux et de techniques de construction. En outre, une attention particulière sera portée à l'utilisation maximale de matériaux écologiques.... »

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le suivi des mesures des PFDD sera repris dans la base de données de la CIDD.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

La représentante du Ministre est membre de la cellule de développement durable. Les activités de la cellule DD entrent dans le cadre global de la politique du SPF. Plus d'informations dans le rapport ci-dessous de Mme Tsiebos experte pour le SPF Justice.

5. Autres activités de la cellule stratégique

La cellule stratégique est impliquée dans les actions de sensibilisation. Dans le cadre de la journée développement durable en octobre 2009, un concours dessin sur la terre et l'environnement a été lancé. Le Ministre de la Justice a remis les prix au gagnant, tout en renouvelant son engagement pour le développement durable.

Comme repris dans la note de politique générale du Ministre il est également important que la politique offre le soutien nécessaire. La cellule stratégique est nécessairement partie prenante de la politique DD du SPF.

Rapport de Monsieur Pierre-Jean Delvoye, Membre Représentant de la Ministre des P.M.E., des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique

1. Introduction

Déjà en 2006, dans un entretien publié en ligne par une lettre d'information électronique spécialisée dans le développement durable⁴, la Ministre Sabine Laruelle soulignait son engagement en la matière de la sorte : « Il est clair que pour ma part, je défends le développement économique des PME mais je suis persuadée que ce développement peut se faire en harmonie avec le devenir de notre société. Je crois clairement que la gestion durable est une technique qui permet de renforcer la rentabilité de l'entreprise tout en développant les aspects environnementaux et sociaux. »

La Ministre Sabine Laruelle a porté un nombre conséquent de mesures qui s'inscrivent dans une optique de développement durable. Elle en fait ainsi la synthèse : « Dans le cadre de mes compétences, lorsque je dresse le bilan des améliorations apportées au statut social des travailleurs indépendants, en termes de pension, d'allocations familiales, d'indemnités d'invalidité, etc., je crois que ces avancées s'inscrivent tout à fait dans une logique de développement durable. Au niveau commercial, en rendant au pouvoir communal la décision finale en matière d'implantations commerciales et en incluant des critères d'examen de la mobilité autour de ces projets, c'est également du développement durable.⁵ ».

Elle a encore joint la parole aux actes en lançant le Plan PME et le Plan Famille pour les indépendants, qui reprennent des mesures qui permettent d'assurer la viabilité, la durabilité d'une entreprise, ainsi que l'équilibre entre vies privée et professionnelle des entrepreneurs.

Par ailleurs, la Ministre Sabine Laruelle a marqué un soutien constant à la réalisation de la Base polaire « Princess Elisabeth », qui est la seule base antarctique (sur la centaine présente) à être « zéro émission ». Par ailleurs, cette station accueillera des recherches pointues en matière, entre autres, de climat, et ce, notamment, dans le cadre de partenariats internationaux.

Aussi, en 2009, la Ministre Sabine Laruelle a permis que le dernier appel du programme de recherche « La science pour un développement durable » s'inscrivent dans des enjeux très pregnants et répondent à des enjeux d'ampleur telle la gestion énergétique des ménages ou la biodiversité via les services rendus par les écosystèmes.

⁴ *Durabilité et PME: la ministre Laruelle analyse la situation*, « AlterBusinessNews », 22/12/2006 disponible sur <http://www.alterbusinessnews.be/fr/article.php?art=15818>

⁵ Ibid.

2. Politique de développement durable

La note de politique générale de la Ministre du 17 novembre 2009 met en évidence certaines mesures politiques mises en œuvre ayant une interaction avec le développement durable.

*** Programmes de recherche**

Les programmes de recherche constituent un des leviers de la politique scientifique au niveau fédéral. La variété des programmes couvre un vaste spectre et alimente notamment la connaissance nécessaire à la prise de décision.

Plusieurs programmes de recherche sont en cours, dont “La Science pour un développement durable (SSD)” qui soutient des recherches en appui à la décision politique sur des thèmes prioritaires déterminés dans un contexte à la fois national et international.

De plus, le 27 mars 2009 le Conseil des ministres a décidé de consolider le “Biological Resource Centre (BRC)” belge et de l’intégrer dans un “Knowledge-based Belgian Biological Resource Engine (BBRE)”. À cette fin, il a attribué un financement annuel récurrent de 5 millions d’euros à deux initiatives qui font partie de l’infrastructure de recherche belge et qui soutiennent la recherche dans la biotechnologie, les sciences de la vie et la biodiversité, à savoir les Collections Coordonnées Belges de Micro-organismes (BCCM) et la plate-forme belge de biodiversité (BBPF).

*** Base de recherche belge en Antarctique**

La nouvelle base scientifique belge en Antarctique “Princess Elisabeth” approuvée en 2004 et inaugurée le 15 février 2009, fruit d’un partenariat public privé important constitue aujourd’hui une nouvelle infrastructure de recherche au service de la communauté scientifique belge déjà très présente dans les programmes de recherche scientifique en Antarctique, une infrastructure ouverte à des collaborations internationales et permettant d’accorder une meilleure visibilité internationale à l’expertise de nos scientifiques. Un programme de recherche d’1,5 million d’euros a été décidé et durant l’été austral 2008-2009, les premières campagnes de recherches belges ont été opérées à partir de la base.

Les conditions légales de la création du secrétariat polaire, service d’État à gestion séparée destiné à assurer la gestion de la base polaire et de ses activités ont été créées dans la loi du 24 juillet 2008 portant dispositions diverses. L’arrêté royal du 20 mai 2009 fixe les règles organiques de gestion de ce Secrétariat polaire. L’arrêté ministériel du 23 juillet 2009 a défini la composition du conseil stratégique de ce Secrétariat Polaire.

Pour accompagner à la fois la gestion de cette base et la mise en œuvre d’un programme significatif de recherche en Antarctique, un budget annuel de 2 millions € a été prévu en dotation au Secrétariat Polaire et un budget annuel complémentaire de 500.000 € a été consacré à la recherche. De nouveaux programmes de recherche sont d’ores et déjà développés parmi lesquels une importante collaboration internationale en matière de météorites.

L’objectif sera dans les prochaines années d’utiliser de manière optimale le potentiel scientifique de la base mais également de favoriser au travers de celle-ci une

sensibilisation accrue à la problématique des changements climatiques ainsi qu'à l'intérêt des carrières scientifiques.

*** Pôle nature des établissements scientifiques fédéraux**

Parallèlement au lancement d'un projet éducatif, le "camion de la science", l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRScSNB) mettra l'accent en 2010 sur l'Année internationale de la Biodiversité. Une attention toute particulière sera apportée à la 10e "Conference of the parties" (COP) de la "Convention of biological diversity" (CBD), à la présidence belge de l'UE et à l'exposition "La Science au Palais 2010" au sujet de la biodiversité.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

Mr Pierre-Jean Delvoye participe aux réunions de la cellule développement durable du SPP politique scientifique en tant que représentant de la Ministre.

5. Autres activités de la cellule stratégique

La politique de développement durable de la Ministre (voir sa note de politique générale, point 2) et les plans fédéraux de développement durable (voir point 3) ont été mis en œuvre en 2009 au SPP Politique scientifique via l'approbation et le soutien de la Ministre à certains nouveaux projets du programme de recherche "Science pour un Développement Durable", du programme de recherche "Belgian Princess Elisabeth Station Antarctica" et du programme AGORA. Ces projets sont détaillés ci-dessous.

*** Le programme de recherche "Science pour un Développement Durable" (SSD)**

Durant l'année 2009, l'engagement de nouveaux projets issus de trois appels ont eu lieu dans le cadre de programme « La science pour un développement durable » (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD), programme approuvé par le Conseil des Ministres le 4 mars 2005.

a. Appel 4: Projets Mer du Nord

8 projets de recherche ont démarré en 2009 pour un budget total de 1,384 million €, projets sélectionnés dans le cadre du quatrième appel à propositions concernant les « Actions ciblées mer du Nord » lancé en 2008. Ces actions ciblées ont pour but de donner, dans des délais relativement courts (2 ans), des pistes de réponses à des questions de politique (inter)nationales urgentes autour de thèmes spécifiques concernant la mer du

Nord. Ces thèmes de recherche prioritaires sont proposés par le comité d'accompagnement du programme.

- AS-MADE: Evaluation des débris marins dans la zone du Plateau continental belge: présence et effets
- BOREAS: Evaluation de l'énergie océanique belge
- ENSIS : Sensibilité des écosystèmes aux espèces envahissantes
- LECOFISH : Utilisation des connaissances écologiques locales comme contribution à une approche de l'écosystème dans le cadre d'une gestion durable de la pêche
- OSERIT: Développement d'un logiciel intégré pour prédire les impacts d'une pollution accidentelle aux hydrocarbures
- PMPZ_DB II: Revitalisation des mesures rassemblées au cours des premières années de l'océanographie moderne en Belgique
- WAKO II: Evaluation intégrée de l'impact de la pêche au filet maillant et la pêche au chalut à perche
- SHIPFLUX : Flux de dépôts atmosphériques *provenant des émissions des navires en Merd du Nord belge*

b. Appel 5

Deux axes de recherche en lien avec les changements climatiques et impliquant de la recherche interdisciplinaire et transversale en appui à la décision politique étaient ouverts dans le 5ème et dernier appel du programme, appel lancé en 2009:

- Atténuation du changement climatique via l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les ménages;
- Evaluation des services écosystémiques en Belgique dans un contexte de changements climatiques.

5 projets de recherche ont été sélectionnés pour un total de 1,780 millions d'euros, 3 projets répondant au premier thème et 2 au deuxième :

- VOTES: Valuation of Terrestrial Ecosystem Services in a multifunctional peri-urban space
- ECOFRESH: ECOsystem services of FRESHwater systems
- HECORE: Household Energy Consumption and Rebound Effect
- INESPO: Innovative instruments for Energy Saving Policies: White Certificates and Complementary Currencies
- TRANS2HOUSE: Transition pathways to efficient (*electrified*) transport for households

c. Appel 6: Clusters

Le financement de « projets de cluster » a été prévu dès le lancement du programme SSD pour renforcer les collaborations et l'exploitation des synergies et/ou complémentarités entre projets ainsi que l'interdisciplinarité des recherches. En 2009, un second appel à proposition de cluster a été lancé permettant le financement sur deux ans de 7 projets de cluster pour un montant de 686.000 €. Les thèmes sont déterminés avec le comité

d'accompagnement en tenant compte de l'expertise scientifique existante dans les projets de recherche déjà financés et des besoins en matière d'aide à l'appui à la décision. Les 7 projets sélectionnés sont :

- AIR-QUALITY : Integration of existing approaches toward (bio)surveillance in relation with indoor and outdoor air quality
- BEES: BELgium Ecosystem Services : a new vision for society-nature interactions
- Be-REDD-I: Development of Belgian REDD Informations Systems
- FORUM: Establishment of an ad hoc forum for the comparison of the TIMES-MARKAL and LEAP models as a support for Belgian long-term energy policy
- INTERACT: Accessibility to places and transport : social, economic and environmental interactions
- PROLIBIC: Cluster of the transport related projects PROMOCO, LIMOBEL, BIOSSES and CLEVER
- VIRORISK: Risk of emergence of viral diseases driven by eco-climatic changes and socio-economical situations

*** Le programme de recherche “Belgian Princess Elisabeth Station Antarctica” (BELISA)**

Le programme ‘Belgian Princess Elisabeth Station Antarctica (BELISA)’ (2008-2012) a été approuvé par la Ministre mi-2008. Cette proposition de programme a été établie conformément à la décision du Conseil des Ministres du 23 mars 2007, dans laquelle le Conseil des Ministres donne son accord pour la mise en œuvre du programme scientifique pour la saison 2008-2009.

Dans le cadre du programme BELISA, le projet « Recherche et étude de météorites de l'Antarctique: contribution belge » (SAMBA) a été lancé en 2009.

*** Le programme AGORA**

En date du 2 avril 1998, le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition du Ministre de la Politique scientifique, le programme AGORA. Ce programme dispose d'un budget récurrent en vue de financer, sur une base annuelle, des projets relatifs au développement, l'exploitation, la création de données administratives ou non administratives.

Dans le cadre du programme AGORA, le projet « Création d'une base de données interactive afférente aux activités, acteurs et objectifs se rapportant à la santé environnementale » (DES) a été lancé en 2009.

Rapport de Monsieur Tim Van Belleghem, Membre Représentant du Ministre de la Défense

1. Introduction

Depuis août 2009, un coordinateur Développement Durable a été désigné au sein du Département Bien-être de l'Etat-major. Dès que le Plan Fédéral de Développement Durable 2010-2014 sera approuvé, ce plan sera, en concertation avec les partenaires concernés, traduit sous forme d'un plan d'actions annuel développement durable de la Défense.

2. Mise en œuvre des Plans Fédéraux de développement Durable

* Préambule

En attente d'un Plan Fédéral de Développement Durable 2010-2014, le Ministère de la Défense s'est engagé à poursuivre l'exécution des mesures qui étaient déjà planifiées ou à les finaliser.

* Exécution

- a. *Exécution de la mesure 1.1 : Exécution des analyses environnementales (Initial review), en corrélation avec les audits « conformité à la législation » par les unités techniques environnement de la structure environnementale de la Défense*

En 2009 les compliance audits ont été effectués dans les différents quartiers. Les non-conformités ont été regroupées dans une banque de données qui servira de base pour la planification des budgets et l'exécution des adaptations. Cette banque de données est aussi la base pour la planification des demandes de permis environnement. La Direction Générale Material Resources est responsable de la guidance des unités pour la rédaction de leur demande de permis via les unités techniques environnement. Elle est également responsable de la délivrance des permis en consultation avec les autorités régionales. 29 permis ont été délivrés en 2009, dont 10 pour des installations situées en Wallonie et 19 pour des installations situées en Flandre.

- b. *Exécution de la mesure 1.2 : Rédaction des procédures systématiques (suivant ISO 14001) en soutien au système de gestion environnementale de la Défense*

Le contenu des procédures existantes a été affiné en 2009. De nouvelles directives et procédures ont été rédigées afin de consolider le système de gestion environnementale.

A partir de cette année, un rapport annuel *d'environnement sera également rédigé.*

- c. *Exécution de la mesure 1.3 (Il est demandé aux entreprises d'examiner leur parc de véhicules. Les administrations fédérales montrent l'exemple par la création d'un plan de transport), 1.4 (L'achat d'au moins 50 % de véhicules respectueux de l'environnement lors du renouvellement du parc de véhicules comme prévu dans la circulaire administrative [Circulaire 307 quater]), 1.5 (Favoriser un changement de mentalité vis-à-vis des flux de circulation, notamment par l'adoption d'un style de conduite moins polluante. Promouvoir l'eco-driving au sein de la Défense) et 1.6 (Favoriser un changement de mentalité vis-à-vis des flux de circulation, notamment par la limitation des trajets domicile - lieu de travail en véhicule personnel)*

Depuis 2007, les compétences relatives aux matières mentionnées dans les mesures ci-dessus sont du ressort de la Direction Générale des Ressources Matérielles – Division Systèmes.

Depuis 2008 la consommation totale de carburant et les kilomètres parcourus sont gérés dans l'application informatique ILIAS. Afin de pouvoir exécuter toutes les missions avec moins de véhicules, un système de gestion des véhicules en pool a été mis en place. Il en résulte une meilleure utilisation des véhicules en fonction de leur spécificité et de leur capacité. Le système a été optimisé par des rotations effectuées entre les véhicules dont l'usage est intensif et ceux qui sont moins sollicités. Ceci a conduit à une meilleure utilisation à terme de la capacité disponible.

Aucun véhicule de transport de personnes n'a été acquis en 2009. Il y a toutefois eu une livraison de 10 bus, dernière tranche d'une commande totale de 30. Ces bus sont conformes, depuis la première livraison en 2007, aux normes européennes d'émission EURO V (applicables depuis octobre 2009).

Dans le cadre de la mesure 1.5, le personnel de l'unité de transport de Bruxelles qui n'avait pas encore suivi la formation d'eco-driving a été encouragé à y participer. Plusieurs campagnes de sensibilisation ont également été initiées pour encourager les chauffeurs à adopter un style de conduite responsable.

La Direction Générale des Ressources Matérielles – Direction Systèmes dispose d'un bureau ECOMOBILITE (MRSys-L/T/CM/E) et une personne de contact ECOMOBILITE a été désignée par quartier.

La Défense s'est fixé pour objectif de diminuer l'utilisation du véhicule privé de manière à atteindre une utilisation globale des moyens de transport alternatifs de 45 % en 2012. Différentes actions ont été entreprises par la Défense dans ce but : adhésion à la banque de données de covoiturage de taxistop, aménagement de 200 emplacements de parking pour vélos et motos avant 2012, conclusion d'accords locaux avec les sociétés de transport public et organisation d'un service de navettes (29 au total) lorsque ceux-ci sont indisponibles ou insuffisants.

Par ailleurs l'utilisation des transports publics est toujours *encouragée.*

- d. *Exécution de la mesure 1.7 : Participer à une stratégie de produits durables en tant que membre du groupe de travail « méthodes de production et de consommation durables » du comité de coordination de gestion environnementale internationale (CCEI)*

La Direction Générale des Ressources Matérielles a plaidé pour des achats durables en 2009. Les formations requises ont été dispensées au sein de l'organisation de manière à obtenir une sensibilisation et une implication maximale du personnel.

Par ailleurs les directives nécessaires dans ce domaine ont été rédigées et diffusées (DGMR-GID-ACQSPE-MGLX-001/MRMPGL).

Les efforts entrepris dans le cadre de l'EIDDD ont été poursuivis. Les directives suivantes ont été rédigées dans cette optique : DGMR-GID-ACQAVA-MGLX-003/MRMPGL et CHOD-SPS-DOCDIR-CDOS-001/DOS.

La Défense participe toujours au groupe de travail achats durables de la CIDD. Dans ce cadre la Défense a contribué à la poursuite de l'actualisation du guide des achats durables.

- e. *Exécution de la mesure 1.8 : Renforcer les mesures de fin de carrière en les intégrant dans la modernisation de la gestion du personnel fédéral*

Les conditions permettant à tout le personnel de poursuivre sa carrière jusqu'à 56 ans (applicables aux Commandants, Majors, Lieutenant-colonels et au personnel navigant) et aux Généraux-majors et Lieutenant-généraux du personnel navigant de la Force Aérienne de rester en service jusqu'au même âge que leurs homologues du personnel non-navigant (59 et 61 ans) sont prolongées.

Une autre mesure existante, la suspension volontaire de prestations, a également été prolongée. Cette mesure prévoit la mise en congé, sous des conditions particulières, du personnel âgé d'au moins 50 ans et se trouvant au plus à 5 ans de la pension. Cette mesure vise à obtenir le rajeunissement souhaité et l'objectif de diminution du personnel sans licenciements secs.

- f. *Exécution de la mesure 1.9 : Réalisation de campagnes d'information contre toute forme de violence en collaboration avec les autres départements (Thème général : la réduction de la violence sous toutes ses formes)*

Tous les militaires sont requis de suivre un programme de formation annuel (Joint Individual Common Score Skills) relatif aux règles de comportement et aux valeurs. L'objectif de cette formation est d'amener le personnel à un niveau de compétence décrit par les normes suivantes :

- (a) Norme 1 : avoir une attitude correcte vis-à-vis de la violence, les brimades et le comportement sexuel indésirable au travail
- (b) Norme 2 : avoir une attitude correcte vis-à-vis des autres
- (c) Norme 3 : maîtrise du situational and cultural awareness

La norme doit être interprétée comme le niveau minimum de compétence requis.

Un comité d'orientation « Diversité » a également été créé au sein de la Défense. Ce comité d'orientation supervise aussi le groupe de travail « Gendermainstreaming ». Une nouvelle réglementation relative à la non-discrimination et à la diversité est mise en place en application de la législation anti-discrimination. Outre une campagne d'affichage et l'organisation de jours de la diversité pour stagiaires, l'attribution d'un Diversity Award 2009 au chasseur de mines M916 BELLIS.

g. Exécution de la mesure 1.10 : Réalisation du projet nature LIFE NATURA2MIL « restauration d'habitats dans les camps militaires en Wallonie »

Cette mesure concerne l'établissement d'un plan d'action visant à restaurer et gérer durablement les habitats naturels situés dans les grands terrains d'entraînement militaire (MARCHE-EN-FAMENNE, ELSENBORN, LAGLAND) – comme prévu dans la directive 92/43/EEG.

Ce projet a été mis au point et réalisé en collaboration avec la Direction Générale de l'agriculture, des richesses naturelles et de l'environnement (D GARNE) de la Région Wallonne, et avec les associations environnementales RNOB-NATAGORA et Ardenne & Gaume. Il est partiellement financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE.

Des actions de différents types (Planification, restauration, gestion responsable, communication, suivi et monitoring) sont prévues dans la période 2006-2010.

Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2009 :

- (a) Un colloque a été organisé à Liège dans le contexte de la communication, et un jeu de brochures d'information a été édité.
- (b) Des panneaux d'information ont été installés à l'intention des utilisateurs des terrains d'exercices.
- (c) Une bergerie a été construite à Marche-en-Famenne.
- (d) Les travaux de restauration des sites naturels ont été poursuivis.

h. Exécution de la mesure 1.11 : Réalisation du projet nature LIFE DANAH « restauration intégrée des sites naturels dans les domaines militaires dans le cadre de NATURA2000

La Défense et l'Agence Nature et Forêts (ANB), un organisme fédéral et un organisme régional, se sont fixé comme objectif commun la restauration des sites naturels dans les domaines militaires. Il en est résulté le projet DANAH : Defensie + Agentschap voor Natuur en Bos = NatuurHerstel op militaire domeinen.

Le projet DANAH concerne 12 domaines militaires en Flandre. Il s'agit d'un projet de restauration des sites naturels qui bénéficie du soutien financier de la Commission Européenne. Il a pour but la remise en état des sites les plus

remarquables d'Europe de l'Ouest, parmi lesquels les domaines militaires. Le projet englobe la gestion de 3751 ha de sites naturels, pour lesquels l'accent est mis sur la restauration des landes, répartis sur une superficie totale de 9400 ha, soit une part importante des 26000 ha dont dispose le Ministère de la Défense.

Le projet a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010, date à laquelle tous les travaux seront terminés.

Un DVD réalisé à cette occasion en 2009 a obtenu le premier prix au festival du film militaire en Italie.

La mise en service de l'application GIS (*Geographic Information System*) s'est poursuivie.

i. Exécution de la mesure 1.12 : Réalisation d'une « gestion durable des espaces verts » dans les quartiers

La Défense souhaite diminuer d'ici 2015 la charge de travail liée à l'entretien des espaces verts en recourant à la plantation de bois, à des concessions agricoles ainsi qu'à des variétés à développement lent. Le but est de s'orienter vers des espèces nécessitant moins d'entretien, tout en protégeant la biodiversité.

La Direction Générale Material Resources a également mis en chantier un plan de réduction des herbicides. L'objectif est de parvenir à une diminution sensible de la consommation d'herbicides à l'horizon 2015. On aura recours à des techniques de remplacement telles que le brûlage, la fumigation ou encore la plantation d'essences plus rustiques.

j. Exécution de la mesure 1.13 : Développement d'un plan de gestion des déchets à la Défense

La Défense veut réduire de 15 % le volume de ses déchets pour 2012. Dans cette optique, la Défense va mettre au point un plan de gestion des déchets comprenant notamment la création d'un registre des déchets, la prévention des déchets, le retraitement écologique des munitions toxiques dans les installations de Poelkapelle, l'amélioration de l'efficacité des parcs à conteneurs et la rationalisation des contrats actuels d'enlèvement de déchets.

k. Exécution de la mesure 1.14 : Développement d'un plan de gestion du sol à la Défense

La Direction Générale Material Resources est en charge de la gestion des domaines militaires. La Défense a développé en 2008 une politique des sols comprenant entre autres un plan de gestion des sols.

Cela a conduit à l'inventorisation de l'état des terrains dépendant de la Défense. En parallèle les différents risques potentiels de pollution du sol ont été intégrés dans cette banque de données pour chaque terrain militaire. De cette manière les utilisateurs des différents terrains militaires auront une meilleure perception des risques éventuels. En outre, un nouveau contrat-cadre a été conclu pour la définition d'un éventail de mesures préventives permettant une réaction rapide en cas d'incident éventuel.

Suite au premier plan d'action en matière d'assainissement réalisé en 2008, un premier rapport global pour 2009 a été soumis aux autorités de la Défense. Les contacts se poursuivent avec les trois régions pour la conclusion des accords nécessaires en matière d'assainissement des sols. Des études de sols et des plans d'assainissement ont été *planifiées et réalisés en 2009*.

1. Exécution de la mesure 1.15 : Développement d'un plan de gestion énergétique à la Défense

La Défense réduit sa facture énergétique de différentes manières :

- (a) Campagnes de mesures
La procédure de suivi des flux énergétiques (électricité, gaz, combustible de chauffage) a été entièrement intégrée dans ILIAS. La Défense dispose ainsi d'une comptabilité énergétique au niveau des quartiers. Les grands quartiers sont pourvus de systèmes de mesure détaillée de la consommation électrique.
- (b) Sensibilisation
La structure environnementale a lancé une campagne pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. On a procédé à trois campagnes d'affichage.
- (c) Rationalisation de l'infrastructure
L'élimination des domaines et installations inutiles et la fermeture des bâtiments liée aux différents plans de rationalisation de la Défense ont permis de limiter les coûts énergétiques. En 2009 les quartiers ASIAT (Vilvorde) et Ambiorix (Tongres) ont été fermés.
- (d) Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)
Les techniques de l'URE vont être intégrées dans les standards de la Défense pour les nouvelles constructions et les rénovations. Ceci permettra de libérer des capitaux qui pourront être investis dans les techniques les plus économiques. Les projets sélectionnés seront implémentés de manière à rencontrer ces objectifs.
Les nouveaux contrats d'exploitation et de maintenance des installations électrotechniques conclus en 2009 intègrent un large volet consacré à l'optimisation de la consommation énergétique. Les prestataires de services des quartiers à haute consommation énergétique sont tenus de présenter un plan d'optimisation énergétique qui sera implémenté dans le cadre de ces contrats. Ce type de plan englobe tous les domaines techniques (isolation, éclairage extérieur, chauffage, ventilation et conditionnement d'air [HVAC],...).
- (e) Utilisation d'énergies renouvelables
A l'horizon 2012, les sources d'énergie renouvelables devront couvrir la consommation d'électricité de la Défense à concurrence de 8 % :
 - (i) Le nouveau contrat d'approvisionnement des quartiers situés en Flandre, conclu en 2009, impose la fourniture de minimum 10 % d'énergie verte.

- (ii) Placement de collecteurs solaires sur le hall des sports d'Evere.

Le rapport relatif au suivi des mesures prévues dans le Plan Fédéral de Développement Durable est disponible sur la banque de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Rapport de Monsieur Cédric Van de Walle, Membre Représentant du Ministre du Climat et de l'Energie en charge du Développement durable

1. Introduction

La publication d'un rapport annuel n'est évidemment pas qu'un devoir administratif. Le rapport annuel est avant toute chose, une des sources d'informations mise à la disposition des parlementaires et de la société civile pour rendre compte des politiques menées en vue de répondre aux objectifs de développement durable, en ce sens il participe au dialogue entre la sphère politique et la société civile.

En 2009, comme en 2010, le Ministre Paul Maignette a placé le développement durable au cœur de ses politiques. Il s'agit de préparer notre société à une réelle révolution industrielle et permettre une transition de notre société vers un développement durable.

L'année 2009 a permis à la CIDD de retrouver un rythme de travail propice au développement de plusieurs projets, prolongeant des initiatives antérieures ou nouvelles. Les décisions de confier à la CIDD de nouveaux travaux préparatoires ou de se baser sur ses travaux pour entamer les discussions au sein du gouvernement montre qu'il s'agit d'une plateforme de concertation efficace en vue de préparer la politique et coordonner les initiatives de façon transversale. Pensons entre autres aux travaux des groupes de travail marchés publics durables, Responsabilité sociétale des entreprises, organisation durable de la Présidence belge de l'Union européenne ou sur l'évaluation de la stratégie européenne de développement durable.

A cet égard, le Ministre salue le travail réalisé par les différentes administrations qui ont participé à la mise en œuvre des politiques et en particulier les coordinateurs des cellules de développement durable.

Dans les mois à venir, la CIDD continuera à jouer ce rôle de plateforme de coordination administrative sur de nouvelles thématiques comme les modes de consommation et de production durable ou l'élaboration de la vision stratégique à long terme de développement durable. Ces chantiers sont cruciaux parce qu'ils constituent des éléments structurant pour les travaux plus spécifiques qui continueront à se développer.

2. Politique de développement durable

Le développement durable constitue le fil rouge liant les actions du Ministre Paul Maignette à travers ses diverses compétences. Il constitue un élément intégrateur indispensable à l'ensemble des politiques menées et se traduit de deux façons : par la mise en place d'outils transversaux et par l'élaboration de politiques intégrées.

A côté des outils existants que le Ministre a souhaité soutenir en 2009 (EMAS, EIDDD, guidedesachatsdurables.be, indicateurs de développement durable e.a.), la révision de

la loi du 05 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable a permis d'ajouter un nouvel instrument.

Le projet d'élaborer une vision stratégique à long terme de développement durable donnera au gouvernement fédéral une concrétisation de l'article 7bis de la Constitution qui établit que la Belgique poursuit les objectifs d'un développement durable. Il s'agira de fixer des objectifs à 2050, de même que des étapes intermédiaires pour fixer les jalons d'une nécessaire transition de notre modèle de développement dans les diverses politiques thématiques pour leur donner un cadre cohérent. En ce sens, les analyses présentées par le groupe GEMIX et par le Bureau fédéral du Plan dans les Rapports fédéraux sur le développement durable seront d'une aide précieuse, tant en ce qui concerne les indicateurs présentés fin 2009 qu'au sujet de l'évaluation des politiques ou l'élaboration de scénarii prospectifs.

La mise en oeuvre de cette vision à long terme est aussi un des multiples résultats du Printemps de l'Environnement. De nombreux engagements politiques pris à l'issue de ce processus ont été concrétisés, un état des lieux complet à ce sujet est accessible sur le site www.printempsdelenvironnement.be. Mais pour n'en citer que quelques uns, après des phases de consultation, le gouvernement fédéral a e.a. adopté un plan Air, un plan d'intégration de la biodiversité, un plan produits ou encore un plan marchés publics durables.

Par la mise en place de ces politiques, c'est une modifications de nos modes de consommation et de production qui est visée. Cet engagement international, réitéré lors du Sommet mondial pour le développement de Johannesburg (2002), garde tout son sens et nécessite le développement de politiques intégrées, : tant via l'élaboration de stratégies et plans d'ensemble que par des actions thématiques plus concrètes.

Le Ministre Paul Magnette a veillé à soutenir les travaux à ce sujet en 2009 tant au niveau des Nations Unies que de l'OCDE. La Présidence belge de l'Union européenne au second semestre 2010 nous permettra de conduire les discussions à ce sujet au niveau européen.

Il s'agit dès lors de réorienter nos politiques environnementales mais aussi énergétiques en veillant à davantage d'intégration. C'est dans cette optique qu'en matière énergétique, une réelle politique sociale est développée, que les moyens de FEDESCO et du FRCE ont été renforcés, que les investissements dans l'éolien off-shore ont été encouragés ou que des critères de durabilité ont été instaurés concernant les biocarburants. De cette façon, des liens sont établis entre les politiques énergétiques et environnementales ou sociales.

De même, la politique climatique ne peut se concevoir sans l'existence d'interaction avec les politiques menées en faveur de la biodiversité, de la mobilité ou de la coopération au développement. Par ailleurs, cette transition vers une société « low carbon » devra veiller aux aspects sociaux car elle entraînera des mutations économiques conséquentes.

D'autres politiques intégrées menées en 2009 participent à cet effort de réorientation de nos modes de consommation et de production : le renforcement de la politique fédérale de produits (plan, accord sectoriels, arrêtés de mise sur le marché, ecodesign, ecolabel), la promotion des marchés publics intégrant des critères durables (plan et

guidedesachatsdurables.be), l'évaluation et le renforcement du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises (Forum avec les stakeholders) ou l'encouragement de l'organisation durable des événements (festivals musicaux).

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Les diverses administrations sous la tutelle du Ministre Paul Magnette se sont efforcées d'être rigoureuses dans le suivi qu'elles ont donné à la mise en œuvre des mesures inscrites dans ces Plans, conscientes que ces informations sont importantes pour l'évaluation et la transparence vis-à-vis de la société civile. Il s'agit d'un travail qui requiert de nombreuses consultations et qui n'est pas aisé. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'élaborer en parallèle à cette base de données très vaste et détaillée, une synthèse plus accessible des réalisations (voir www.cidid.be).

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidid.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

Le SPP Développement n'a pas organisé de réunion de Cellule de Développement durable au cours de l'année 2009. Le représentant du Ministre a par contre régulièrement participé aux réunions du groupe directeur du SPP DD dans lequel sont entre autres discuté les points liés aux missions et tâches des cellules de développement durable.

Le représentant du Ministre Paul Magnette a été invité aux réunions des cellules développement durable du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et du SPF Economie, PME, classes moyennes et Energie.

Rapport de Monsieur Wim Schaerlaekens, Membre

Représentant du Ministre de la Coopération au développement

1. Introduction

En 2009 la Direction-générale Coopération au développement (DGCD) a poursuivi ses efforts afin de réaliser les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement durable qui relèvent de sa compétence. Nous remercions les services concernés pour leur contribution à l'écriture de ce rapport et pour tous les efforts fournis en 2008.

Comme le Ministre de la Coopération au développement le répète dans sa note de politique générale le développement durable est, conformément à la Loi du 25 mai 1999 relative à la Coopération internationale belge, le thème regroupant les projets et programmes de la Coopération au développement, ceci conformément avec les principes internationaux en matière d'efficacité de l'aide (cf. Déclaration de Paris et « l'Agenda pour l'Action d'Accra ») et en partenariat et concertation avec nos pays partenaires.

En outre, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont la référence et le fil conducteur de la politique de développement. Dans ce contexte une attention particulière est portée à la cible 1 de l'OMD 7 qui encourage à « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles ».

Malgré la situation budgétaire difficile le budget fédéral de la Coopération au développement a été augmenté en 2009 de 252 million d'euros (=presque 23 %) pour atteindre environ 1 milliard 362 millions d'euros. La nouvelle confirmation de cette croissance et l'approbation pour le budget 2010 d'une croissance de l'APD pour atteindre 0,7% confirment et renforcent la crédibilité et la volonté du Gouvernement belge en matière de volume de l'aide.

Le changement climatique ne touche pas uniquement les pays du Nord mais aussi et même principalement les pays pauvres. Ces pays sont les premières victimes de ce changement alors qu'ils en sont les moins responsables. La situation est d'autant plus préoccupante que le changement climatique menace le développement durable des pays du Sud en aggravant toute une série de phénomènes : les ressources naturelles se font de plus en plus rares (plus particulièrement l'eau) ; la biodiversité est menacée ; la sécheresse augmente et la désertification avance entraînant les conséquences connues pour les cultures, les récoltes et donc pour la sécurité alimentaire ; les problèmes de santé publique.

La dégradation de l'environnement rend plus difficiles les conditions de vie des populations. Le changement climatique peut également induire une intensification massive des flux migratoires, et plus particulièrement en ce qui concerne les migrations Sud-Sud. Tous ces éléments font du changement climatique un facteur d'instabilité supplémentaire pour les pays en développement ainsi qu'un défi supplémentaire qui doit être intégré de façon transversale dans la politique et les priorités de la Coopération belge.

2. Application des Plans fédéraux en matière de développement durable

Tableau de suivi des mesures des Plans fédéraux en matière de développement durable

Le rapportage sur le suivi des mesures issues des Plans fédéraux Développement durable est disponible dans la banque de données en ligne <http://www.cidid.be/FR/suivi>

Attribution	Nombre de mesures PFDD1		Nombre de mesures PFDD2		Nombre total de mesures		Nombre de mesures encodées PFDD1		Nombre total de mesures encodées PFDD2	
							% de mesures encodées	% de mesures encodées	% total de mesures encodées	% total de mesures encodées
Coopération au développement	5	22	27	4	15	19	42,86%	68,18%	70,37%	

Liste des engagements internationaux ayant trait au Développement durable et état d'avancement de l'exécution en la matière

Cet aperçu des engagements internationaux ainsi que leur état d'exécution est actualisé chaque année dans la banque de données en ligne <http://www.cidid.be/FR/suivi>

3. Sensibilisation

La 5ième édition de la Journée du Développement durable avait pour thème "Pour le développement durable, je me lève du bon pied". Dans ce cadre le SPF a organisé une série d'activités telles que la collecte d'appareils recyclables, une bourse d'échange de livres ainsi qu'un « menu sans viande » à la cafétéria. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet <http://www.journeedeveloppementdurable.be>

La DGCD publié tous les deux mois le magazine Dimension 3 qui informé le grand public et le sensibilise à la thématique de la coopération au développement et du développement durable. Les thèmes qui ont été abordé en 2009 étaient, entre autres, la biodiversité, l'économie écologique, l'environnement et la paix durable, les forêts congolaises, la sécurité alimentaire et la problématique de l'eau. Outre ce magazine est également publié chaque mois la newsletter électronique DGCD-Info, reprenant l'actualité en matière de coopération au développement. Plus d'informations à ce sujet ainsi que les numéros récents de Dimension 3 sont disponibles sur le site <http://www.dgcd.be/> (publications)

En 2009 la DGCD a soutenu diverses actions de sensibilisation ayant pour thème le développement durable ou l'environnement:

- Une exposition photo l'Eau au Burkina Faso qui tente à montrer à travers un reportage photographique comment, dans un environnement sahélien, l'homme peut- trouver, exploiter apprivoiser cette denrée rare et précieuse qui a pour objectif de sensibiliser le public à la problématique de l'eau;
- Une exposition sur l'eau "source de vie et levier du développement durable";

- Une exposition sur le changement climatique et la désertification qui montre l'impact de la désertification et du changement climatique et donne quelques pistes de solutions à travers un certain nombre de projets de la coopération belge.
- Une exposition sur les forêts au Congo ;
- Une exposition sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi qu'une brochure « Agriculture et développement ».

Les associations, écoles, communes peuvent obtenir gratuitement ces expositions.

Outre ces activités la DGCD a également soutenu dans le cadre de ces actions de sensibilisation plusieurs documentaires TV et productions de films ayant trait à la problématique de l'environnement et du développement durable.

Quelques exemples : « Planète en Question » : une émission développement durable au Pérou et au Mali diffusée en juin 2009 sur la RTBF, plusieurs reportages du magazine "Le Jardin Extraordinaire" (RTBF) et le documentaire "De plein fouet" de l'ONG Wereldmediatheek.

Le site internet de la DGCD (www.dgcd.be) propose un aperçu des différentes activités outreach organisées par la Coopération belge au développement.

4. Autres activités

Suite à la Conférence de mars 2008 sur le changement climatique et la coopération au développement un plan d'action a été développé, à la demande du ministre de la Coopération au développement, par l'administration afin d'intégrer dans la Coopération belge les défis liés au changement climatique. Ce plan d'action continuera à être développé dans le courant de l'année 2009.

Un premier résultat tangible est la compensation des émissions de CO₂ pour tous les voyages en avion des services de la Coopération belge au développement. LA DGCD, la Cellule stratégique et la Coopération Technique Belge (CTB) ont acheté en 2009 des crédits CO₂ certifiés afin de compenser ces émissions de ces vols. Il s'agit, pour les vols effectués en 2008, au total de presque 2300 tonnes de crédits CO₂ certifiés, pour une valeur d'environ 30.000 euros. Ces crédits, produits par le Mécanisme de Développement Propre (CDM) du Protocole de Kyoto et sont principalement originaires de projets en Équateur (production d'électricité à partir de déchets de la production de sucre à partir de canne à sucre) et d'Afrique du Sud (efficacité énergétique dans le secteur industriel).

Pour 2010 le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement prévoit un audit complet du SPF. Un plan sera développé sur base de cet audit afin de limiter l'émission totale de toute l'organisation.

Une seconde réalisation est le développement d'une méthode de mesure pour les activités ayant trait à la thématique climatique. Le CAD-OCDE (Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique) a développé des marqueurs pouvant être utilisées afin d'indiquer la mesure avec laquelle les projets et programmes contribuent à atteindre les objectifs des conventions de Rio (lutte contre et adaptation au changement climatique, protection de la biodiversité, lutte contre la désertification). À l'heure actuelle, l'utilisation de ces marqueurs n'est pas encore optimale et insuffisante pour permettre un rapportage complet. C'est pourquoi la DGCD a développé sa propre méthode d'analyse qui sera encore affinée en 2010.

L'environnement est également une thématique transversale pour la Coopération Technique Belge (CTB), et celle-ci doit dès lors transparaître dans chaque projet. Dans un souci de cohérence le CTB a décidé d'incorporer l'éco-management en tant qu'élément central de sa gestion quotidienne. C'est ainsi que le CTB a fait effectuer un audit CO2, tant de ses activités au siège central à Bruxelles que dans ses postes. Cet audit a servi de base à l'élaboration d'une stratégie climatique, laquelle stratégie de la CTB s'appuie sur 3 principes de base : diminuer les émissions en appliquant de bonnes pratiques environnementales, promouvoir l'innovation et la transmission de technologies propres dans les projets, et la compensation commerciale volontaire de l'émission des voyages en avion.

En ce qui concerne la participation à la coordination de l'action globale en matière de développement durable du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, il faut souligner que la cellule stratégique participe à la cellule développement durable du SPF.

En novembre 2009 le « Plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés 2009-2013 » a également été approuvé par le Conseil des Ministres. Au total 13 fiches d'action ont été rédigées en ce qui concerne le secteur de la Coopération au développement, sous la direction de la DGCD et en collaboration avec les différents acteurs et partenaires.

Rapport de Monsieur Geert Dewulf, Membre

Représentant de la Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques

1. Introduction

Suite à un remaniement au sein du gouvernement fédéral, le Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques a respectivement été représenté par MM. Sven Vaneycken (pour le Ministre Steven Vanackere) et Geert Dewulf (pour la Ministre Inge Vervotte) au sein de la CIDD en 2009.

Depuis quelque temps, le développement durable est intégré dans les services publics fédéraux en tant que concept. Dans ce cadre, nous pouvons référer aux cellules de développement durable, l'évaluation des décisions sur le développement durable (EIDDD), les circulaires relatives aux marchés publics durables, la journée du développement durable, l'attention portée par FEDRA au concept, etc. Il va de soi que le Ministre de la Fonction publique y contribue via ces aspects. Sur le plan politique, le rôle d'exemple des autorités publiques en matière d'une société durable n'est plus à sous-estimer.

2. Politique de développement durable

*** Fonction publique**

Le 03 août 2009 est apparue au Moniteur Belge la circulaire 307quinquies du 13 juillet 2009 concernant l'acquisition de voitures de personnes pour les services de l'Etat et certaines institutions d'intérêt public. Cette circulaire succède à la circulaire 307quater.

La circulaire 307quinquies tient compte, encore plus que la précédente, du caractère non polluant des véhicules qui sont acquis par le Service public. Pour tout achat de véhicule, les Euronormes en vigueur doivent être appliquées. Ces normes déterminent les émissions maximales qu'un véhicule peut produire en fonction de sa classe de poids (aussi connues sous le terme "Euronormes »). De plus, l'émission de particules fines pour les nouveaux véhicules au diesel ne peut plus excéder 5 mg/km.

La nouvelle circulaire prend également en compte les nouvelles technologies propres. En ce qui concerne celles-ci, elle établit un plafond budgétaire pour les voitures électriques, les véhicules hybrides ou à pile combustible.

*** Entreprises publiques**

Pour rappel, En 2008, des nouveaux contrats de gestion ont été conclus entre l'état fédéral et les sociétés ferroviaires, notamment la SNCB Holding, la SNCB et Infrabel. Dans ces contrats, une attention a été portée à la mobilité durable et à la protection de l'environnement. Les différents contrats de gestion ont été publiés au Moniteur belge du 3 juillet 2008.

Il s'agit spécifiquement de:

- en matière de mobilité durable : l'accessibilité et l'intermodalité du transport de marchandises et de personnes où une attention particulière a été apportée à l'extension du nombre des installations vélos et à la création d'un grand nombre de points-vélos ;
- en matière d'environnement et de développement durable ;
 - o la rédaction d'un plan de politique environnementale;
 - o la réduction de la consommation d'énergie de 7,5% à l'horizon 2012 par rapport à 2005 et de 20% à l'horizon 2020 par rapport à 2005;
 - o la réduction des émissions CO₂;
 - o l'usage de sources d'énergie alternatives;
 - o la limitation du bruit et des vibrations;
 - o la protection du sol;
 - o le respect pour la nature et les paysages;
 - o la gestion des déchets.

En 2009, ces contrats de gestion ont été implémentés.

3. Exécution des plans fédéraux de développement durable

Le rapportage du suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable 2000-2004 et 2004-2008, prolongé jusqu'en 2009, est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de développement durable

Le représentant du Ministre a participé à la réunion de la cellule de développement durable en novembre 2009.

5. Autres activités de la cellule stratégique

La cellule stratégique n'a pas organisée d'autres activités relatives au développement durable.

Rapport de Monsieur Filip Naert, Membre

Représentant du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification

1. Introduction

Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a pris des mesures qui ont un impact sur le développement durable.

2. Politique de développement durable

*** Pratiques du commerce**

Pour promouvoir le commerce électronique et la vente à distance en général, l'interdiction de demander le paiement avant l'expiration du délai de réflexion est supprimée. Le délai de réflexion passe à quatorze jours calendrier, ce qui améliore encore la sécurité du consommateur dans le cadre de la vente à distance.

*** Bureau sans papier**

Pour favoriser la percée de la facturation électronique, le ministre préconise d'appliquer, à l'instar des Pays-Bas, les prescriptions légales relatives à la TVA en toute neutralité technologique en assimilant totalement les factures électroniques aux factures papier. Cela permet aux entreprises de déterminer elles-mêmes la façon la plus adéquate d'envoyer, recevoir, traiter et archiver leurs factures.

Le ministre veillera en outre à ce que le principe d'égalité de traitement entre la facturation électronique et papier soit défendu dans le cadre des discussions européennes.

*** Titres repas électroniques**

Par rapport à la version papier, les titres-repas électroniques présentent de nombreux avantages pour l'employeur, le commerçant et le travailleur. Les entreprises ne doivent plus assurer la distribution mensuelle des titres-repas et les commerçants ne sont plus obligés de compter, trier, contrôler et envoyer les titres qu'ils reçoivent à l'éditeur. Pour sa part, le travailleur n'est plus encombré chaque mois par cette enveloppe papier.

*** TIC: plan numérique**

Fin septembre, le ministre a lancé son plan numérique intitulé "La Belgique: coeur de l'Europe numérique". Dans ce plan ambitieux, le ministre expose les grandes lignes qui permettront à la Belgique de regagner la tête du peloton en Europe. Ceci est favorable pour l'environnement, car l'e-government permet de réduire la consommation de papier et le nombre de déplacements, contribuant donc à diminuer les émissions de CO₂.

*** Start2surf New Life**

Enfin, le projet Start2surf New Life sera lancé. Il consistera à nettoyer les pc des administrations, qui ne sont plus adaptés à un usage professionnel, et à les convertir à un usage privé. Ces ordinateurs pourront ensuite être mis à disposition de citoyens défavorisés via les CPAS.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable et les engagements internationaux doit s'effectuer dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/admin/>

4. Autres activités de la cellules stratégique

Utilisation d'un véhicule de service qui produit moins de 105 gr/CO2.

Rapport de Monsieur Eugène Dimmock, Membre Représentant de la Ministre de l'Intérieur

1. Introduction

Le SPF Intérieur a fait depuis déjà des années du développement durable un des principes de base de son fonctionnement. Une liste est jointe ci-après reprenant les différentes actions prises dans ce cadre.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le SPF intérieur a poursuivi ses efforts en vue de réaliser les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement durable et qui entrent dans le cadre de ses attributions.

Rapport de Monsieur Marc Roman, Membre Représentant du Secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au Premier Ministre

1. Introduction

Le présent rapport traite de la mise en oeuvre des recommandations des Plans fédéraux de développement durable élaborés respectivement pour les périodes 2000-2004 et 2004-2008, tout en incluant l'année 2009 dans cette dernière période. Dans sa note de Politique générale, le Secrétariat d'Etat à la Mobilité dresse un tableau détaillé des mesures que nécessitent les défis de la mobilité au quotidien. Cette mobilité est toujours en augmentation, et les enjeux sur les plans économique, social et environnemental requièrent que les pouvoirs publics appliquent des actions qui s'adaptent aux besoins d'organiser les transports de personnes et les transports de marchandises suivant une vision qui intègre aussi bien les préoccupations à l'échelle nationale que celles à l'échelle européenne et mondiale.

2. Politique de développement durable développée dans la note de Politique générale du Secrétaire d'Etat à la mobilité

Les actions développées en application de la note de Politique générale du Secrétaire d'Etat à la mobilité s'étalent, certes, sur plusieurs années. Celles exécutées depuis la législature en cours intègrent plusieurs approches visant à assurer une mobilité propre, une mobilité sûre et une mobilité durable. Sur base des défis énormes auxquels sont confrontés tous les secteurs du transport, plusieurs objectifs tiennent compte des priorités qui ont été déterminées dans le cadre des compétences fédérales. Ces défis sont des différents ordres : climatique, environnemental, énergétique, social et sécuritaire.

Sur le plan climatique et environnemental, le SPF Mobilité et Transports travaille à l'application des normes déjà existantes et en cours d'élaboration au niveau européen pour contribuer à l'amélioration des performances énergétiques des véhicules. Il participe, de surcroît, à la réalisation des objectifs auxquels la Belgique s'est engagée pour réduire l'impact des activités sur le climat, et du point de vue de la pollution.

Pour répondre à la volonté du Gouvernement de soutenir le plus possible les modes les plus durables des déplacements de personnes, les efforts ont été concentrés, notamment, sur les déplacements des travailleurs entre le domicile et le lieu de travail. A ce propos, la Direction Mobilité au sein de la Direction générale Mobilité et Sécurité routière applique la loi du 08/04/2003 relative à la collecte des renseignements sur les déplacements de travailleurs entre le domicile et le lieu de travail auprès des employeurs (entreprises et institutions publiques) occupant en moyenne plus de 100 travailleurs.

Le premier Diagnostic domicile -travail réalisée en 2005 avait touché 31,6 % des travailleurs dans 8.774 établissements. Elle avait nettement montré l'importance des navetteurs dans le trafic routier total (près de 92 % aux heures de pointe), et la nécessité d'encourager les modes de déplacements alternatifs.

Le deuxième Diagnostic domicile -travail concerne la situation au 30 juin 2008, soit 32,2 % des travailleurs dans 9.783 établissements. Cette deuxième enquête a montré notamment une diminution de 1,6 % de l'utilisation de l'automobile depuis 2005, grâce à l'augmentation des mesures encourageant l'utilisation de modes plus durables: train, tram-bus-métro, vélo... Sur base de ce diagnostic, le Gouvernement examine en concertation avec les partenaires sociaux des possibilités de renforcer encore les mesures prises, tout en stimulant l'élaboration de plans d'entreprises. Plusieurs d'entre elles ont déjà élaboré de plans de déplacements pour leurs travailleurs, et les bonnes pratiques en la matière sont de plus en plus nombreuses. Le SPF Mobilité et Transports a par ailleurs publié sur son site web un guide des bonnes pratiques afin que celles-ci puissent être suivies par d'autres entreprises et organismes publics.

Du fait qu'on est conscient de l'importance que revêt le transport routier en Belgique et de son lot de problèmes en matière de sécurité, plusieurs mesures ont été initiées en vue de réduire le nombre de tués de la route. La « Task-force Sécurité Routière » créée en 2008, poursuit sa mission d'appliquer les recommandations de la « Charte de la sécurité routière » pour accompagner la régionalisation de la sécurité routière et les objectifs quantitatifs arrêtés lors des Etats généraux de la sécurité routière tenus en 2007.

Des efforts substantiels sont déployés pour permettre d'améliorer et de renforcer les connaissances sur les données de transport. Avec l'amélioration des statistiques internes, plus de 200 indicateurs de transport ont été développés dans le cadre de la convention signée entre le SPF Mobilité et Transports et le Bureau fédéral du Plan.

Le développement de la banque des données relatives aux véhicules se poursuit pour permettre à l'avenir d'assurer la traçabilité permanente des véhicules, et aux services de contrôle et autres organismes (Fonds de garantie des assurances, SPF Finances,...), de disposer en ligne et en temps réel des informations correctes sur les véhicules. Cette banque des données doit également aider à éviter que des épaves de véhicules soient abandonnées et deviennent un problème pour l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'e-government, la procédure d'immatriculation des véhicules a été largement simplifiée et facilitée. Elle se fait en grande partie en ligne par des assureurs, des courtiers ou de sociétés de leasing via l'interface web de la Direction d'immatriculation des Véhicules du SPF Mobilité et Transports. Et le cap de 50 % d'immatriculation de véhicules en ligne a déjà été franchi. De cette manière, nous évitons un grand nombre de déplacements vers nos bureaux.

En matière de formation à la conduite, le Service de Permis de conduire de la Direction Véhicules du SPF Mobilité et Transports applique déjà entièrement la directive européenne 2003/59/CE. Celle-ci vise à garantir l'aptitude professionnelle du conducteur dans le transport de marchandises et de voyageurs sur la route. En plus de la connaissance de la réglementation sur les transports et des règles du marché en la matière, la formation continue à la conduite des bus, autocars, camionnettes et camions intègre également les règles relatives à la sécurité environnementale.

Dans le secteur du Transport terrestre, tous les projets d'investissements du groupe SNCB sont suivis, et des dossiers concernant les différents projets sont transmis chaque trimestre par les trois sociétés du groupe. La construction de nouvelles infrastructures ferroviaires se poursuit notamment avec la réalisation du projet RER.

Dans les nouveaux contrats de gestion conclus entre l'Etat et les trois sociétés du Groupe SNCB et dans le plan d'investissement pluriannuel couvrant la période 2008-2012, des exigences portant sur la sécurité et la qualité du service, et sur le respect de l'environnement ont été renforcées.

Concernant la sûreté et la sécurité, des plans sont mis en œuvre pour assurer tant la sécurité d'exploitation (gestion de crise, sécurité des passages à niveau, prévention des suicides...), la sécurité du personnel et des voyageurs que la protection de l'infrastructure affectée au transport de voyageurs et au transport de marchandises.

A propos des aspects qualitatifs des services, le manuel de qualité lié à ces contrats de gestion traite au moins des aspects suivants : la fiabilité et la régularité, la disponibilité, l'optimisation de l'offre, l'information, les facilités de transfert, l'accessibilité de l'infrastructure d'accueil et des trains, l'intermodalité des marchandises, l'intermodalité des personnes, les relations avec les tiers (entreprises ferroviaires clientes, riverains), et la gestion des plaintes.

Le respect de l'environnement doit être pris en compte dans tous les aspects liés à la politique environnementale : la consommation d'énergie, les émissions de CO₂, l'utilisation de sources d'énergies alternatives, la limitation des bruits et des vibrations, l'assainissement du sol, le respect de la nature et du paysage, la gestion des déchets... Toutes ces mesures contribuent à rendre le transport par train plus attractif.

Les actions à l'initiative de la Direction générale du Transport terrestre favorisent le choix modal approprié vers les secteurs produisant le moins de CO₂ tels que le transport combiné ferroviaire, le secteur de la navigation intérieure,...

En ce qui concerne le Transport aérien, la transposition de la Directive 2008/101/CE relative à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre a fait l'objet de discussions avec les Régions.

Par rapport aux nuisances sonores relatives aux activités aériennes à l'aéroport de Bruxelles National, des dispositions ont été arrêtées pour concilier le rôle de l'aéroport comme moteur pour la croissance économique et le respect du cadre de vie des riverains de l'aéroport. La nouvelle approche a consisté à appliquer un ensemble de mesures cohérentes en matière de réduction du bruit à la source, à mettre en œuvre de procédures d'exploitation à moindre bruit et de restrictions d'exploitation. Le Gouvernement a réduit le nombre de vols de nuit, instauré 3 nuits par semaine sans décollages, et défini un nouveau système préférentiel d'utilisation des pistes pendant la nuit. Le système de quota de bruit nocturne a été étendu à la période de jour et de soirée avec la fixation d'un quota de bruit maximum entre 7h et 21h, et entre 21h et 23h.

Dans le secteur du Transport maritime, la politique s'appuie sur trois piliers liés respectivement à la promotion du transport maritime, à l'intensification de mesures

visant à réduire la pollution et les émissions de CO2 en mer, et à la supervision des instances de l'enseignement et des formations sur les métiers de la mer.

Pour contribuer à la protection des écosystèmes maritimes, la réglementation concernant la Mer du Nord a été renforcée en préparant les différentes étapes nécessaires à la ratification des conventions internationales relatives au contrôle et à la gestion des eaux de ballast, aux systèmes anti-fouling nuisibles sur les bateaux (Convention anti-TBT), et aux préjudices causés par la pollution venant des accidents (Convention Bunker Oil, la Convention et le Protocole "Hazardous and Noxious Substance"). La Direction générale du Transport maritime au sein du SPF Mobilité et Transports a, en outre, participé activement aux travaux sur l'élaboration d'une convention internationale sur le démantèlement des navires en fin de vie en tenant compte des standards de sûreté et d'écologie.

En matière de l'enseignement et des formations menant aux métiers de la mer, les contenus des cours ont été développés ainsi que les aspects relatifs à la délivrance de brevets pour la navigation maritime.

3. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Pour la mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable, les mesures relatives au secteur de transport sont répertoriées et intégrées chaque année dans un plan d'action Développement durable que les différentes directions générales (Mobilité et sécurité routière, Transport terrestre, Transport maritime, et Transport aérien) exécutent dans le cadre de leurs compétences respectives sous formes d'actions ciblées.

La réalisation du Plan d'action développement durable comme tel est sous la coordination de la Cellule de développement durable qui compte en son sein des représentants de principaux Services et Directions générales de l'administration. Les différentes actions sont chacune sous la supervision d'un pilote.

Un rapportage a lieu en interne à chaque trimestre de telle sorte qu'un rapport général est présenté au Comité de direction au début de l'année suivante pour approbation ainsi qu'un projet du futur Plan d'action Développement durable.

Depuis 2006, les informations sur la mise en œuvre des mesures des Plans fédéraux de Développement durable sont stockées dans la base des données de la CIDD, ainsi que les données relatives à l'implémentation des obligations internationales dans les domaines des compétences fédérales.

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

4. Participation aux réunions de la cellule de Développement durable

La Cellule de développement durable du SPF Mobilité et Transports compte au total 20 membres dont les tâches sont réparties suivant 6 catégories : le coordinateur, le secrétariat, les représentants des directions générales, tous les membres pris

collégalement à l'exception de la représentante du Service d'Audit interne, la représentante du Service d'Audit interne, et les membres invités.

Pour assurer un fonctionnement régulier de la Cellule, les différentes directions générales ainsi que le service de communication interne sont représentés chacun par un membre effectif et son suppléant. En effet, en plus des dispositions prévues par l'Arrêté royal du 22/09/2004 portant création des Cellules de Développement durable, cette cellule dispose d'un règlement d'ordre intérieur qui permet que d'autres membres puissent en faire partie selon les besoins et leurs contributions à la réalisation des objectifs en matière de développement durable.

En 2009, la Cellule de Développement durable du SPF Mobilité et Transports a organisé 5 réunions respectivement le 22/01 (10 présences + 5 excusés), le 26/02 (13 présences + 1 excusé), le 26/05 (12 présences + 4 excusés), le 25/08 (10 présences + 7 excusés) et le 08/12 (12 présences + 3 excusés). Sur au moins 15 participants attendus régulièrement, il y a lieu de dire que la participation aux réunions de la Cellule de Développement durable est d'autant plus satisfaisante (avec une moyenne de 11 personnes présentes) que cette cellule a la responsabilité d'émettre des avis sur certains dossiers traités au Comité de direction, notamment les dossiers relatifs à la certification environnementale pour la gestion du bâtiment principal « City Atrium » situé au numéro 56 de la rue de Progrès à 1210 Bruxelles, ceux relatifs à la réalisation des projets pilotes de durabilité ou EIDDD,...

5. Autres activités de la Cellule stratégique

Le parc de véhicules du cabinet a été entièrement remplacé par des véhicules à taux d'émissions de CO₂ plus réduites et par des véhicules diesel équipés d'un filtre à particules. L'émission moyenne de CO₂ du parc de véhicules est maintenant de 122 g/km.

Pour le moment, nous sommes, avec notre administration, en négociation afin d'acquérir un véhicule hybride avant 2010.

Les déplacements de service sont, dans la mesure du possible, faits en transports en commun ou à pied.

Rapport de Monsieur Bert Meulemans, Membre

**Représentant du Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte
contre la fraude, adjoint au Premier Ministre, et Secrétaire d'Etat,
adjoint au Ministre de la Justice**

Monsieur B. Meulemans s'associe aux rapports soumis par D. Dujardin, membre représentante du Premier Ministre et par L. Bogaerts, membre représentante du Ministre de la Justice.

Rapport de Monsieur Emmanuel Degrève, Membre

Représentant du Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au Ministre des Finances

Monsieur E. Degrève s'associe au rapport soumis par Madame J. Annane, membre Représentante du Ministre des Finances.

Rapport de Monsieur Sébastien Bastaits, Membre

Représentant du Notre Secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Ministre du Budget, Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile, adjoint à la Ministre chargée de la Politique de migration et d'asile, et en ce qui concerne la Coordination de la Politique e migration et d'asile, adjoint au Premier Ministre, Secrétaire d'Etat à la Politique des familles, adjoint à la Ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au Ministre de la Justice, et Secrétaire d'Etat aux Institutions culturelles fédérales, adjoint au Premier Ministre

Monsieur Bastaits s'associe aux rapports de Madame D. Dujardin, membre représentante du Premier Ministre, monsieur N. De Coster, membre représentant de la Ministre de l'Emploi et de madame L. Bogaerts, membre représentante du Ministre de la Justice.

1. Action Générale

L'action générale du Secrétaire d'Etat au Budget vise à dégager les moyens budgétaires nécessaires au financement de l'action publique, dont la mise en œuvre de la politique de développement durable dans ses différentes composantes, tout en assurant la viabilité à terme des finances publiques et donc de ces objectifs dans les différents groupes de travail, notamment de coordination de la politique, auxquels il participe.

En ce qui concerne la Politique des Familles, aucune administration propre n'est en place pour le suivi de cette politique mise en œuvre de manière transversale par la cellule stratégique du Secrétaire d'Etat à la Politique des Familles. La sensibilisation du grand public se réalise notamment au travers du Portail www.lesfamilles.be qui renvoie vers les sites des SPF, administrations fédérées et fédérales ainsi que vers des sites associatifs référencés. Des conseils en matière de développement durable y sont accessibles.

Enfin, concernant la Politique de Migration et d'Asile, les procédures IDD sont mises en œuvre au sein de l'Office des Etrangers, du CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides) et du CCE (Conseil du Contentieux des Etrangers) via le plan de management du SPF Intérieur. Lors de l'examen de ce plan, le Secrétaire d'Etat, qui s'est récemment vu attribuer la compétence de migration et d'asile, manifestera une attention particulière à cette problématique.

2. Sensibilisation au sein de la cellule stratégique

Au 31-12-2009, les services du Secrétaire d'Etat disposent de sept véhicules dont six répondent à la norme EURO 4 et un à la norme EURO 5. La moyenne des émissions de CO² est d'environ 141 gr/km.

Les déchets sont triés, dans la mesure du possible, selon les directives émises en la matière par Bruxelles Propreté (papier, PMC, cartouches d'encre, piles et déchets résiduares) et le papier acheté est fabriqué selon les normes EMAS

Enfin, la cellule stratégique est également attentive à sensibiliser son personnel aux modes de fonctionnement éco-responsable : respect de la norme d'émission de CO₂ fixé par le Premier Ministre pour le parc automobile, utilisation au maximum des transports publics, éco-conduite, boissons issus du commerce équitable...etc.

Rapport de Monsieur Bruno Lefebvre, Membre

Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale

Monsieur B. Lefebvre s'associe au rapport soumis par Monsieur P. Du Ville, membre représentant de la Ministre Affaires sociales et de la Santé publique.

Rapport de Monsieur Mohamed Lahlali, Membre

Représentant du Secrétaire d'Etat Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale

1. Politique de développement durable

*** Plan fédéral de lutte contre la pauvreté**

Approuvé le 4 juillet 2008 par le Gouvernement fédéral, le Plan de lutte contre la pauvreté a été mis en exécution tout au long de l'année 2009. Ce plan vise 6 objectifs : le pouvoir d'achat, le droit à la santé, l'emploi, le logement, l'accès à l'énergie et l'accessibilité aux services publics. Les 59 mesures devraient tendre à améliorer la situation des personnes précarisées. En janvier 2009, le Baromètre de la pauvreté a été approuvé par tous les ministres de l'Intégration sociale de l'Etat, des Communautés et des Régions. Cet « instrument » est basé sur 15 indicateurs qui mesureront l'évolution de la pauvreté en Belgique et permettront de mieux cibler les futures dispositions à prendre.

*** Les experts du vécu**

Le SPP Intégration sociale a poursuivi durant l'année 2009 ses efforts pour développer la fonction d'expert du vécu et sa méthodologie propre en matière de lutte contre la pauvreté au sein de la fonction publique fédérale.

Pour ce faire, de nouveaux partenariats ont été conclus avec des services publics aussi différents que riches en opportunités. Des chances pour développer une approche innovante visant l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, l'identification d'opportunités de simplification administrative et le conseil des nos concitoyens vivant en situation de pauvreté ou connaissant l'exclusion sociale.

*** Plan national relatif à la fracture numérique**

Le conseil des ministres a adopté en 2005 le Plan national « fracture numérique ». A mi-parcours du plan, on se rend compte des progrès accompli dans le cadre de domaine, notamment une augmentation du nombre de personne disposant d'un ordinateur (69% en 2008 contre 62 % en 2006). Cependant, la fracture numérique continue à être manifeste au niveau de l'utilisation. Le SPP Intégration sociale a consacré 2 millions d'euros pour promouvoir l'utilisation et l'apprentissage. En 2009, on a développé l'offre d'espace public numérique et également mené des activités de recherche dans ce domaine.

* **Subsides aux projets de l'économie sociale**

Pour l'année 2009, le SPP Intégration sociale a soutenu 59 organisations ayant un statut d'asbl pour un montant de 2.038.056 € et 7 organisations ayant un statut d'entreprise pour un montant de 278.131 €. Un tiers du budget a été consacré à la promotion d'initiatives liées aux métiers de l'environnement, notamment, les initiatives qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Un tiers du budget a été réservé à des projets liés au développement de service de proximité et le dernier tiers aux projets était dédié aux projets généraux en matière d'économie sociale.

* **Fonds Stade Ouvert**

L'asbl Stade Ouvert utilise le football comme levier social et a comme objectif principal le développement de la RSE dans les clubs de football. Pour développer ces objectifs elle soutient des projets ayant une plus-value sociale, environnementale, démocratique et participative. L'asbl a reçu pour la période 2009-2010 un soutien de 100.000 € du SPP Intégration sociale destiné à couvrir des frais de fonctionnement, l'appel à projets 2009-2010 et l'organisation d'un colloque sur la RSE avec les clubs de football, les villes et les CPAS. Le centre de connaissance sera également développé.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

* **Test de durabilité**

Une table d'expert a été organisée le 2 septembre 2009 afin de discuter de l'aspect pauvreté dans le test de durabilité. L'objectif était de donner plus de visibilité à la pauvreté conformément à ce qui est mentionné dans l'action 3 du Plan fédéral de développement durable. Les participants se sont penchés sur les questions fondamentales suivantes : est-ce que le test de durabilité prend suffisamment en compte l'aspect social ? est-ce qu'il répond à un vrai test de pauvreté ? les contributions des experts en matière d'analyse d'impact ainsi que la participation des associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole ont largement contribué à la recherche de réponse dans ces domaines qui aideront les décideurs politique à mettre en place des politiques répondant à ces questions.

* **Projet Quadrant**

Le SPP Intégration sociale promeut la RSE dans le cadre du plan fédéral RSE. Il soutient les entreprises dans la mise en place de la RSE. Au vu du succès des éditions précédentes, le SPP a renouvelé son soutien au réseau d'apprentissage des Chambres de commerce, Quadrant. Dans le cadre de ce projet, on crée une interaction entre des entreprises de divers secteurs et des entreprises de l'économie sociale. Ainsi, les PME peuvent apprendre comment intégrer dans leurs procédures des objectifs RSE. Un budget de 418.400 € a été libéré en 2009 et l'initiative sera prolongée en 2010.

*** Norme d'investissement socialement responsable**

Faisant suite à une proposition de loi pour établir un conseil pour l'investissement socialement responsable, le SPP intégration sociale a fait une étude de marché pour trouver un candidat pour aider à l'établissement de cette norme. Ceci sera poursuivit en 2010.

RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS
DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX (SPF),
SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX
DE PROGRAMMATION (SPP)
ET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PARTIE 3

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de Monsieur Christophe Cuche, Représentant du service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre	3
Rapport de Monsieur Vincent Triest, Représentant du service public fédéral Personnel et Organisation	7
Rapport de Madame Rika Denduyver, Représentante du service public fédéral Budget et Contrôle de la gestion	27
Rapport de Madame Samoera Jacobs, Représentant du service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)	29
Rapport de Monsieur Christian Vanden Bilcke, Représentant du service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	30
Rapport de Monsieur Luc Boghaert, Représentant du service public fédéral Intérieur	33
Rapport de Monsieur Jacques Baveye, Représentant du service public fédéral Finances	37
Rapport de Madame Lieve Vermoere, Représentante du service public fédéral Mobilité et Transport	42
Rapport de Madame Geneviève Meunier, experte de la sous-commission Représentante du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale	48
Rapport de Monsieur Christophe Bastien, Représentant du service public fédéral Sécurité sociale	51
Rapport de Madame Marielle Smeets et Monsieur Audry Buysschaert, Représentants du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	57
Rapport de Madame Nicole Tsiebos DM, Représentante du service public fédéral Justice	66
Rapport de Madame Colette Vanstraelen, Représentante du service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie	71
Rapport du Major Peter Vanderstuyf, Représentant du ministère de la Défense	74
Rapport de Monsieur Guy Monbrun, Représentant du service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale	77
Rapport de Madame Joëlle Pichel, Représentante du service public fédéral de programmation Développement durable	78
Rapport de Madame Nelawu Malanda et de Madame Caroline Dandois, Représentantes du service public fédéral de programmation Politique scientifique	82

3. Rapports des représentants des Services Publics Fédéraux (SPF), Services Publics fédéraux de Programmation (SPP) et du Ministère de la Défense

Rapport de Monsieur Christophe Cuche,
Représentant du service public fédéral
Chancellerie du Premier Ministre

1. Cellule de Développement durable

* Création

Le réseau interne qui avait été mis en place au sein de la Chancellerie lors de la signature de la Charte environnementale fédérale le 28 septembre 2001, a été remplacé en 2004 par une cellule de Développement durable.

Cette cellule se réfère à l'AR du 22/09/2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

* Composition

La Cellule est constituée de :

- Mme Davine Dujardin, représentante du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable;
- Mme Françoise Audag-Dechamps, suppléante de la représentante du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable ;
- M. Christophe Cuche, représentant du SPF Chancellerie du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable et responsable Environnement ;
- M. Freddy Mussely, responsable du Service d'encadrement Budget & Contrôle de gestion ;
- M. Paul Tourwé, responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- M. Johan D'haeyer, conseiller en prévention ;
- Mme Sara Buys, responsable de la politique de communication en matière de développement durable.

La personne de contact pour la Cellule de Développement durable est M. Christophe Cuche (02/501.02.03, christophe.cuche@premier.fed.be).

* Collaboration avec la « Green Team »

Le développement du système de management environnemental de la Chancellerie a donné naissance en 2007 à la « Green Team », un groupe de collègues de différents services, spécialement motivés par la problématique environnementale.

La Green Team, qui compte actuellement 13 membres, constitue un soutien de choix pour mettre en pratique sur le terrain les projets de la Cellule de Développement durable.

2. Activités de la Cellule de Développement durable

- * **Rédaction du projet de plan d'action pour un Développement durable du SPF Chancellerie du Premier Ministre.**
- * **Exécution du test de durabilité : cf. infra 2.7**
- * **Mise en œuvre d'EMAS**

Faisant suite aux décisions du Conseil des Ministres des 20 juillet 2005 et 14 juillet 2006, le SPF Chancellerie du Premier Ministre a reçu le 2 avril 2007 les certifications ISO 14001:2004 et EMAS pour son système de management environnemental (SME).

Ce SME répond aux exigences du règlement européen EMAS II (2001) : Règlement (CE) n° 761/2001 du 19 mars 2001 modifié par le Règlement (CE) n° 196/2006 du 3 février 2006.

La Chancellerie s'est engagée à tout mettre en œuvre pour assurer un haut niveau de qualité environnementale au sein de ses activités et de ses services. Cette volonté d'amélioration de la qualité environnementale se caractérise par une approche proactive dépassant les exigences réglementaires.

La démarche s'articule principalement autour de quatre engagements :

- l'amélioration continue des performances environnementales. La prévention de toute pollution, le tri des déchets et le contrôle de la consommation d'énergie constituent des priorités ;
- l'attention portée à des critères durables lors de l'achat de produits et de fournitures de biens d'équipement ;
- l'intégration de critères environnementaux dans les procédures de passation des marchés publics ;
- la sensibilisation, la formation et la responsabilisation des membres du personnel.

En 2009, sept objectifs environnementaux ont été confirmés par le Comité de direction :

- sensibiliser le personnel ;
- réduire la consommation d'énergie ;
- acheter des produits durables ;
- améliorer le tri des déchets ;
- évaluer l'impact de la simplification administrative ;
- améliorer l'impact environnemental de la communication externe ;
- établir un plan de déplacements d'entreprise.

Le 22 juin 2009, le système de management environnemental de la Chancellerie a été confirmé par un vérificateur environnemental agréé, AIB-VINÇOTTE International.

✘ **Actions de sensibilisation**

Le site intranet de la Chancellerie comporte depuis 2007 une rubrique « Environnement », qui aborde le développement durable. Les membres du personnel sont invités par des communications de service à y consulter les informations utiles.

Des activités de sensibilisation ont été organisées en octobre 2009 notamment à l'occasion de la « Journée du Développement durable ».

Le 20 octobre 2009, la Chancellerie, comme nombre de services publics fédéraux, a organisé des activités dans ce cadre : campagne d'affichage ; petit-déjeuner de sensibilisation, menus « Fair Trade », calcul de leur empreinte écologique par les membres du personnel ...).

✘ **Coordination interne de l'exécution des mesures du Plan fédéral de Développement durable : cf. <http://www.cidd.be/FR/suivi>.**

✘ **Suivi de la durabilité des marchés publics.**

Un stagiaire éco-conseiller a été chargé de préparer un cadre de référence pour faciliter l'intégration des critères environnementaux dans les marchés publics de fournitures et de services lancés par le SPF. Ce cadre de référence devra servir de base à la réalisation d'un meilleur suivi.

3. Autres initiatives relatives au Développement durable

✘ **« Paperless Government »**

En 2009 également, un certain nombre de nouvelles démarches ont été effectuées afin de permettre la réalisation d'un « paperless government ». Ce projet a déjà été amorcé en 2005 avec le lancement de la transmission électronique de dossiers du Conseil des ministres et du Comité de concertation.

Le 28/09/08, Regedoc a été abandonné au profit de « e-premier », une application ICT interactive, qui doit permettre à un certain nombre d'acteurs n'appartenant pas aux Autorités fédérales (gouvernements des entités fédérées, organisations syndicales, ...) de prendre part à la réalisation du « paperless government » mis en place au niveau fédéral.

Ce procédé a été intensifié dans le courant de l'année 2009 pour le Comité de concertation, et étendu au Comité A, au Comité de secteur I et le sera en 2010 au Collège et au Comité ministériel du Renseignement et de la Sécurité.

L'aspect de l'impact de la procédure électronique sur les obligations réglementaires entre les autorités publiques et les syndicats a été réglé en concertation avec le SPF P&O pour ce qui concerne le Comité A et le Comité de secteur I. Dans le courant de l'année 2010, cette concertation avec le SPF P&O se poursuivra en vue d'une généralisation de la procédure électronique aux comités qui ne dépendent pas directement du Premier ministre (B, C et autres secteurs).

*** Test EIDD**

Lors de l'installation du gouvernement Verhofstadt III le 21/12/07, une nouvelle circulaire relative au fonctionnement du Conseil des ministres a été diffusée : le point 16.7. régleme nte spécifiquement l'obligation de présenter un test EIDDD et précisait ses modalités. Cette circulaire a été reprise lors de l'installation du gouvernement Leterme le 20/03/08, du gouvernement Van Rompuy le 30/12/08 et du gouvernement Leterme II le 25/11/2009.

Le Secrétariat du Conseil des ministres veille à l'application correcte de cette circulaire. Il poursuivra sans relâche ses efforts en 2010 en vue d'une sensibilisation permanente des SPF et des cellules stratégiques.

En outre, avant chaque Conseil ministériel, le SPPDD fournit au Premier ministre un aperçu reprenant une évaluation quantitative et qualitative du test EIDDD (dispense, quick scan, etc.) des dossiers qui sont présentés au Conseil des ministres.

Rapport de Monsieur Vincent Triest, Représentant du service public fédéral Personnel et Organisation

1. Cellule Développement durable

* Nouvelle composition de la cellule

Les mouvements de personnel exigeaient une mise à jour de la composition de la Cellule.

Par décision du Comité de direction du 20 novembre, celle-ci a été recomposée comme suit :

Vincent	TRiest	coordinateur	F
Geert	DEWULF ¹	représentant du Ministre (en remplacement de Sven VANHEYCKEN)	N
Ilse	COBBAUT	Conseiller en prévention	N
Gilbert	SINDAYIGAYA	responsable du service Budget et contrôle de la gestion	F
Urbain	BRUGGEMAN	responsable du service Conseil et Politique d'Achat (CPA)	N
Dominique	LIEKENS	responsable du service économat	F
Christine	DEBOURDEAUDHUY	responsable du service entretien	N
Daniel	DEBRAY	responsable du service CMS	F
Isabelle	SENTE	représentante de l'IFA	F
Filip	VANDERHAUWAERT	représentant de Selor	N
Nathalie	BRISY	représentante de la DG Communication	F
Hilde	VERBEKEN	représentante de la DG Communication	N
Hilda	POLEUNUS	représentante de la DG DOP	N
Rachel	PENDVILLE	support et secrétariat de la cellule	F
Colette	VOSTIER	secrétariat de la cellule	F

¹ Catherine ROMAIN (F) a été désignée en janvier 2010 en tant que représentante de la Ministre Inge VERVOTTE.

2. Activités de la Cellule

La Cellule s'est réunie le 23 novembre et le 9 décembre 2009. Ces deux réunions ont permis de faire le point sur les activités du SPF P&O en matière de développement durable (voir point 2). La nouvelle cellule a bénéficié de l'accompagnement du SPP DD, grâce à l'intervention de Mme Joëlle PICHEL. Un espace de travail dédié au Développement durable et aux activités de la Cellule a été créé sur l'eCommunities spécifique du SPF P&O.

○ Contributions du SPF P&O au Développement durable

- En matière de communication

Le SPF P&O soutient la politique de développement durable à travers les instruments de communication suivants, réalisés sous l'égide de la DG COM KM :

a. *Fedra*

Ce magazine mensuel est envoyé à tous les fonctionnaires fédéraux.

Quelques exemples d'articles parus en 2009 sur le développement durable :

- « Bonnes résolutions pour 2009 »
- « EMAS : protection de l'environnement »
- « Télétravail : comme chez soi »
- « Diatomées : usine à oxygène »
- « Exposition itinérante : j'achète, donc je suis. »
- « Pour le développement durable, je me lève sur bon pied »
- « L'ozone sous surveillance »

b. *Fedweb*

Ce site-portal est destiné aux membres du personnel de l'administration fédérale (il est libre d'accès). Il est géré par la DG COMM-KM. La réglementation spécifique, les innovations et initiatives des services fédéraux, notamment en matière de Développement durable, sont diffusées par ce canal.

* Sites WEB et eCommunities

La contribution du SPF P&O au développement durable est marquée par le développement de plusieurs sites internet et de la plate-forme eCommunities (<https://ecommunities.belgium.be>). Celle-ci permet la communication et le partage des connaissances Elle contribue à l'animation des réseaux.

Liste des sites web du SPF P&O :

Fedweb (voir ci-dessus)

www.fedweb.belgium.be

Selor

www.selor.be

Fed+

www.fedplus.be

Statistiques du personnel fédéral

www.pdata.be

Catalogue des bibliothèques fédérales

www.bib.belgium.be

Public Qualité

www.publicquality.be

IFA

www.ifoifa.be

Statistiques en matière de formation

www.statform.be

Marchés publics

www.publicprocurement.be

Cartographie fédérale des fonctions

www.cartographiefederale.be

*** Marchés publics**

a. Le CMS,

Centrale de marchés, passe des contrats de groupe sur lesquels les services fédéraux peuvent commander des fournitures standards. Il veille à appliquer les recommandations du guide du développement durable. En outre, il réalise lors de l'écriture de ses cahiers spéciaux des charges, des analyses de marchés afin de déterminer quelles exigences environnementales plus sévères ou complémentaires il est possible de prévoir, soit comme critères de régularité des offres soit comme critères d'attribution. Lors de l'exécution des marchés, le CMS fournit un effort de présentation de ses marchés permettant aux acheteurs d'identifier les fournitures réputées les plus favorables en matière environnementale. Ce service facilite ainsi pour une pluralité d'acteurs des choix efficaces en termes de développement durable et en assure donc la promotion.

Par ailleurs, le CMS collabore étroitement avec la cellule e-Procurement (voir plus loin) pour tester sur ses procédures les outils tels que les ouvertures d'offres électroniques et les catalogues électroniques.

b. La cellule CPA (Conseil et Politique d'Achats),

contribue au développement durable par les actions suivantes :

- Les cahiers des charges types font référence aux 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail. Le non-respect de celles-ci peut constituer un motif d'exclusion.
- Le lien placé sur le site www.publicprocurement.be vers le Guide des achats durables.
- La coopération intensive avec le SPP DD en vue de la réalisation de clauses types pour les achats durables.
- La participation à des réunions en Belgique et à l'étranger qui concernent les achats durables.
- L'encouragement des clients pour accorder une importance maximale aux critères éthiques, écologiques et sociaux et l'accompagnement de ceux-ci pour leurs cahiers des charges.
- La conduite, avec FOR, de la concertation au sein du réseau des responsables Marchés publics, au sein duquel le développement durable est régulièrement placé à l'agenda.

c. e-Procurement

a en charge le développement et le support d'applications qui gèrent les procédures des marchés publics. Cette informatisation contribue à la réduction des l'empreinte écologique.

✕ Promotion de la diversité

La fonction publique doit jouer un rôle d'exemple dans la promotion de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités. La politique de diversité vise à offrir à chacun et chacune des opportunités d'emploi et de carrière dans le respect de l'égalité des chances, de la lutte contre toutes formes de discrimination et la neutralité des processus.

a. Réalisations en 2009

- Bourse aux outils méthodologiques en matière de diversité - 3 mars 2009.
- Journée d'étude sur la diversité dans la fonction publique – 19 novembre 2009.
- publication du plan d'action 2009-2010. Le plan comprend les actions de la Cellule diversité-DG DOP, de l'équipe diversité de Selor et de l'IFA.
- le bilan chiffré « Diversity@Selor » pour l'année 2009 est repris en annexe.
- Publication du manuel « Diversité et RH »
- **Felink**, réseau créé en 2006 et dont le but est de soutenir les femmes au sein de l'administration fédérale, dans le développement de leur réseau ainsi que dans leur épanouissement professionnel. En 2009, Felink a organisé 6 événements, au nombre desquels 3 sessions thématiques sur les thèmes :
 - . Les réseaux sociaux virtuels
 - . Prendre sa carrière en main
 - . Violence et harcèlement au travail
- La Cellule diversité est intervenue à 4 reprises lors de la formation diversité organisée par l'IFA.
- Soutien de la Commission d'accompagnement pour le recrutement des personnes avec un handicap (CARPH).
- Réseau Diversité : 5 sessions d'intervisions en 2009 :
 - Communication et diversité
 - Comment promouvoir les formations diversité ?
 - Comment motiver les membres d'un groupe de travail diversité et comment les amener à intégrer les actions diversité dans leurs tâches quotidiennes?
 - Comment organiser le recrutement des collaborateurs avec un handicap ?
 - Recrutement des collaborateurs avec handicap – Questions / réponses
- Organisation d'un workshop dans le cadre d'une réunion du réseau bien être afin d'identifier les attentes et les besoins des participants en matière d'accueil et d'intégration des collaborateurs avec un handicap. Les résultats de ce workshop seront utilisés pour la rédaction d'une brochure de conseils sur l'accueil et l'intégration des collaborateurs avec un handicap destinée aux chefs de service, aux collaborateurs des ressources humaines, aux responsables diversité...
- la newsletter « Diversity Flash » est diffusée tous les deux mois.

* Télétravail

L'encadrement réglementaire et la promotion du télétravail relèvent des attributions du SPF P&O. Le télétravail représente un apport substantiel à la réduction des dépenses énergétiques liées aux déplacements domicile-lieu de travail.

Chaque année, les administrations qui ont recours au télétravail communiquent un rapport au Ministre de la Fonction publique. Le SPF P&O en établit la synthèse. Ce rapport est joint en annexe. Il en ressort notamment, sur le plan quantitatif, que le SPF P&O se distingue particulièrement par le pourcentage de télétravailleurs : 21,01 % ce qui est de très loin le plus élevé parmi les autres services publics fédéraux.

* Contrat d'administration

Le SPF P&O s'est doté en 2009 du premier contrat d'administration conclu par un SPF. Celui-ci prévoit que « le développement durable est une composante significative de l'affectation des ressources » (OOD7.07.10).

* Journée développement durable

Le 20 octobre (et le 22) 2009, le SPF a proposé plusieurs activités dans le cadre de la *Journée du Développement Durable*, organisée chaque année à l'appel du SPP DD :

- Petit-déjeuner équitable-bio

130 membres du personnel ont participé à ce petit-déjeuner mettant en évidence les produits équitables (sucre, café, chocolat, céréales...) et les produits bio, locaux (pain, lait, fruits de saison, céréales, confitures, ...). Dans un même temps, 94 personnes ont signé une petite charte par laquelle elles s'engageaient à poser des petits gestes pour l'environnement.

- Bourse aux livres

180 livres ont pu changer de main lors de cette action.

- Visite de l'exposition "C'est Notre Terre" à Tour et Taxis.

39 personnes ont participé à la visite guidée de cette exposition.

- Atelier d'éco-percussions

35 personnes ont participé à l'atelier musical interactif du percussionniste Bart Braeken.

* Mobilité

- L'indemnité « vélo » passera de 0,15 € à 0,20 € ; le processus d'adaptation de la réglementation est en cours.

- Le pourcentage des collaborateurs qui utilisent les transports publics avec un abonnement s'élève à 84,4 % pour le SPF P&O – IFA et à 92,6 % pour SELOR.

- Les invitations diffusées par l'IFA et SELOR comportent un message qui encourage l'utilisation des transports en commun.

- Cette utilisation est également favorisée par la flexibilité des horaires (plages variables) qui réduit les conséquences des perturbations affectant les transports en commun.

*** Réduire au quotidien l’empreinte écologique**

a. SPF P&O (51 rue de la Loi)

- Avancées environnementales dans le domaine ICT. En 2009, le service ICT a établi un plan de réduction de la consommation d’énergie de la salle des serveurs (électricité et airco) au 51 Loi. Dans le système précédent, chaque application utilisait un serveur physique et cette machine, sous-utilisée, consommait beaucoup d’énergie. Les serveurs d’applications ont été virtualisés et maintenant plusieurs serveurs tournent sur un même support physique. Grâce à cette migration, l’économie réalisée en consommation d’énergie électrique est de 50%. Pour le refroidissement, le gain énergétique n’a pas été mesuré mais est conséquent du fait de la diminution du nombre de machines.

Autres actions :

- la direction eHR a été réintégrée au 51 rue de la Loi, sans extension des locaux.
- le nombre d’emplacements de parking a été réduit à 20 unités (- 50 %).
- achats sur base des contrats-types incluant les critères DD (voir point 2.3) ; utilisation de produits d’entretiens écologiques, vaisselle « durable », café Oxfam, carafes d’eau de distribution.
- le parc automobile est moins polluant (CO²).
- le tri sélectif papier carton/PMC est poursuivi.
- les photocopieuses sont au standard recto-verso, les copies couleur sont réduites.
- déplacements : voir 2.8

b. Selor

- tri sélectif papier, verre , PMC et batteries.
- recyclage des toners via les fournisseurs.
- intégration dans le plan stratégique 2014 du principe d’organisation « paperpoor ».
- déplacements : voir 2.8.
- produits Oxfam disponibles dans les distributeurs automatiques.
- l’utilisation de produits d’entretien écologiques est un paramètre pour le choix des services de nettoyage.
- participation aux réunions EMAS.
- visite de l’exposition « Consumo ergo sum ».
- code de conduite spécifique pour le télétravail.

*** EMAS**

Le processus de certification entamé en 2008 a été interrompu à partir de mars 2009, en raison de l’absence des ressources humaines nécessaires. Pour relancer le processus qui doit conduire à la certification d’ici la fin 2010, la nouvelle Cellule a mis en place un groupe de travail spécifique.

Diversity@SELOR en chiffres pour 2009

Diversity@SELOR en général➤ Centre d'expertise Diversité SELOR:

Nombre de fois que le Centre d'expertise Diversité de SELOR a été consulté par des partenaires externes (par exemple: demandes d'information sur 'comment communiquer vers les groupes cibles', consultance et aide lors de l'adaptation d'une sélection pour les personnes ayant un handicap, ...):

2009 (NL + FR) Centre d'expertise	
Trimestre 1	6
Trimestre 2	5
Trimestre 3	1
Trimestre 4	4
TOTAL 2009	16 (e.a. Conseil de l'Europe Strasbourg, Commission européenne, Federgon, Ethias, Berenschoot, Adecco)

➤ Présentations Diversité SELOR:

Nombre de présentations sur le thème de la diversité données par le Processus Diversité en 2009:

2009 (NL + FR) Présentations	
Trimestre 1	3
Trimestre 2	4
Trimestre 3	0
Trimestre 4	9
TOTAL 2009	16 (e.a. EPSO, Commission européenne, Ugent, Expertisecentrum arbeidscommunicatie NL)

Genre / Sélections de management

➤ Admission aux sélections:

Pourcentage de femmes qui s'inscrit à une sélection de management et dont le résultat du screening est positif quant à l'expérience et aux exigences de diplôme. Il s'agit donc ici du pourcentage de femmes qui ont participé à l'épreuve de sélection même et n'ont pas été écartées sur base d'une expérience insuffisante ou d'un diplôme inadéquat :

2009 (NL + FR) Admission aux sélections de management	
Trimestre 1	35,37%
Trimestre 2	22,86%
Trimestre 3	33,72%
Trimestre 4	19,12%
MOYENNE 2009	27,77%

➤ Taux de réussite des femmes:

Pourcentage de femmes (NL + FR) qui réussit une sélection de management:

2009 (NL + FR) Taux de réussite Sélections de management Femmes	
Trimestre 1	20,69%
Trimestre 2	17,65%
Trimestre 3	33,33%
Trimestre 4	13,64%
MOYENNE 2009	21,33%

➤ Membres du jury féminins:

Pourcentage de femmes au sein de la commission de sélection pour les fonctions de management. Il s'agit ici du pourcentage de membres du jury féminins par rapport au nombre total de membres du jury.

2009 (NL + FR) Membres du jury féminins	
Trimestre 1	12,77%
Trimestre 2	21,62%
Trimestre 3	
Trimestre 4	
MOYENNE 2009	

Personnes avec handicap

➤ Aménagements pour candidats avec handicap

Nombre d'aménagements demandés (et/ou classement sur la double liste²) au sein de SELOR.

Selor n'organise pas de sélections distinctes pour les personnes ayant un handicap. Nous prévoyons des **aménagements raisonnables** et un accompagnement individuel dans le cadre des sélections ordinaires, afin qu'un handicap n'empêche pas la participation au test. On peut aussi demander des aménagements pour les tests linguistiques, les mesures de compétences et les sélections de promotion.

Selon la sélection et le handicap (visuel, moteur, auditif, trouble de l'apprentissage ou autre), Selor réalise des aménagements:

- Passer les tests sur des ordinateurs équipés d'un logiciel d'agrandissement ou de lecture à haute voix, des ordinateurs avec règle de lecture braille ou des ordinateurs équipés d'un logiciel pour personnes dyslexiques
- Adapter les questionnaires (format A3 au lieu de A4)
- Faire appel à un interprète en langue des signes
- Faire passer oralement les tests écrits et les tests sur ordinateur
- Donner plus de temps au candidat

2009 (NL + FR) Aménagement	Sélection/Promotion/Externe	Langue
Trimestre 1	132	
Trimestre 2	109	1
Trimestre 3	200	5
Trimestre 4	282	20
TOTAL 2009	723	26

➤ Nombre de personnes avec handicap classées dans la double liste (sélections fédérales)³

2009 (NL + FR) Double liste (chiffres par trimestre pour 2009)	
Trimestre 1	1
Trimestre 2	2
Trimestre 3	16
Trimestre 4	5

Actuellement, 84 lauréats avec handicap figurent donc sur une liste de réserve spécifique

➤ Score de feed-back concernant les aménagements raisonnables

^{2 2} Lorsqu'un candidat avec handicap a réussi une sélection pour l'Administration fédérale, il peut choisir d'être placé dans une **réserve de recrutement spécifique** (arrêté royal du 6 octobre 2005). Les services publics qui souhaitent recruter une personne avec handicap peuvent consulter cette liste (valable indéfiniment) de lauréats avec handicap.

Score moyen du feed-back concernant les aménagements raisonnables d'une sélection. Après une sélection adaptée, on demande aux candidats avec handicap de compléter une enquête dans laquelle ils peuvent attribuer un score à l'aménagement qu'on a prévu pour eux. Les scores suivants ont été obtenus:

2009 (NL + FR) Score de feed-back	
Trimestre 1	8,46
Trimestre 2	8,27
Trimestre 3	8,30
Trimestre 4	8,75
MOYENNE 2009	8,44

➤ **Taux de réussite des candidats avec handicap au sein du processus Sélection**

Le taux de réussite moyen des candidats avec handicap sur l'ensemble d'une procédure de sélection au sein du processus Sélection (hors promotion et langue), c'est-à-dire des candidats qui ont parcouru toute la procédure (au moins présents à la première épreuve de sélection). Il s'agit des procédures qui étaient clôturées le xx/xx/xx. Ce taux de réussite correspond (?) xxxx au taux de réussite moyen des candidats sans handicap (calculé selon la méthode 'nombre total de lauréats/nombre total de candidats présents' où le taux de réussite pour 2009 était de **xx.xx%**)

2009 (NL + FR) Taux de réussite moyen pour la Sélection	
Nombre de candidats avec handicap	298
Nombre de lauréats pour la procédure totale	47 (45 hors quota)
Taux moyen de réussite	30,1 %

➤ **Recrutement de candidats avec handicap**

Nombre de lauréats 2009 qui ont été recrutés en 2009

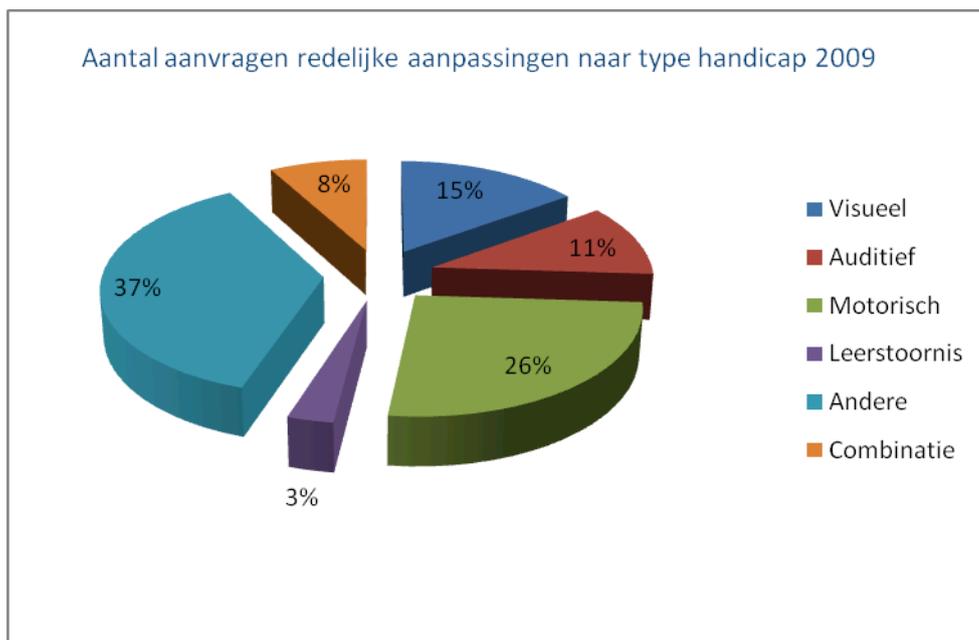
2009 (NL + FR) Recrutement PH en 2009 (parmi les lauréats de 2009!)	
Nombre de candidats avec handicap	3

1. INAMI (ANG08886)
2. SPF JUSTICE (AFG09802)
3. FINANCES (Double liste: ANG09909)

➤ **Demandes de la procédure 'aménagements raisonnables' ventilées selon le type de handicap**

2009 (NL + FR) Demandes 'aménagements raisonnables'	
Visuel	109
Auditif	84
Moteur	195
Trouble de l'apprentissage	21

Autres	279
Combinaison	62



**LE TÉLÉTRAVAIL DANS LES ORGANISATIONS FÉDÉRALES
RAPPORT GLOBAL SUR L'ANNÉE 2008**

I. DONNÉES COMMUNIQUÉES SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Autorité Overheid	2008	2009
SPF Aff. étrang.	x	x
SPF B-CG		x
SPF Economie		
SPF Fin.		aucun travailleur du SPP n'a bénéficié <i>sensu stricto</i> ⁴ des dispositions de l'AR du 22 novembre 2006 relatif au télétravail
SPF Int.	x	x
SPF Just.		
SPF emploi	x	x
SPF Mobilité	en phase d'implantation	x
SPF P-O	x	x
SPF Sécu. soc.	x	
SPF Santé publ.	x	x
SPP Int. soc.	aucun travailleur du SPP n'a bénéficié des dispositions de l'AR du 22 novembre 2006 relatif au télétravail	
SDPSP		
ONP	x	x
INASTI		
ONAFST		
INAMI	x	x
Régie des Bât.	x	
SPP DD		
OSSOM		
ONVA		
ONSS	x	x
ONEM		x
OCM		
IV-INIG		
ISP		
IGN	x	
BUR FED PLAN		
AFSCA	x	
AFMPS	x	x
Défense	pas appliqué officiellement pour le personnel civil	
CERVA		
Chancellerie		x
OCASC		
CAPAC		
Bur Interv/Rest		
BELSPO		
BCSS		

⁴ Voir cependant annexe I – Réponse du SPF Finances

Autorité Overheid	2008	2009
TOT	16	14

II. ANALYSE QUALITATIVE

	(+)	(-)
Aff. étrang. (projet pilote en 2008)	Télétravailleurs <ul style="list-style-type: none"> ☺ Pas dérangés ni distraits ☺ Gain de temps déplacements ☺ Meilleure équilibre vie professionnelle – vie privée Dirigeants/organisation <ul style="list-style-type: none"> ☺ Satisfaits des prestations ☺ Autres collaborateurs positifs ☺ Certains chefs de service sont partisans du transfert d'appels ☺ Système de suivi suffisant 	Télétravailleurs <ul style="list-style-type: none"> ☹ Interaction plus limitée ☹ Pas de transferts d'appels téléphone bureau ☹ Impossibilité imprimante pour PC portable
Int. ⁵	Télétravailleurs <ul style="list-style-type: none"> ☺ Motivation accrue ☺ Meilleure concentration ☺ Meilleure organisation du travail au cours de la journée de télétravail ☺ Légère hausse de la productivité ☺ Possibilité de développement desksharing ☺ Continuité ☺ Rétention de personnel qualifié ☺ Absentéisme réduit ☺ Rayonnement du département 	Télétravailleurs <ul style="list-style-type: none"> ☹ Moins joignables ☹ Problèmes d'organisation (réunions) ☹ Problèmes accompagnement et suivi ☹ Risque de perte information et matériel confidentiels ☹ Flexibilité insuffisante <ul style="list-style-type: none"> ☹ Obligation des jours de télétravail fixes ☹ Obligation de la disponibilité pendant les heures fixes ☹ Obligation du journal de bord et du rapport trimestriel ☹ Récupération 30 € / mois trop compliquée Dirigeants/organisation <ul style="list-style-type: none"> Trop lourd administrativement ☹ Tenue journal de bord ☹ Envoi journal de bord ☹ Evaluation trimestrielle ☹ Notification électronique ICT <ul style="list-style-type: none"> ☹ Confort parfois limité par manque de login sur le réseau Communication <ul style="list-style-type: none"> ☹ Numéro de téléphone inconnu des collègues ☹ Mail parfois inapproprié pour l'exécution rapide de la fonction

⁵ Afin de résoudre les difficultés (colonne -), le SPF Int. a apporté un certain nombre d'assouplissements:

- 1) Le télétravailleur doit dévier, la veille du jour de télétravail, ses appels vers le numéro où il est accessible à la maison.
- 2) L'obligation d'envoyer un mail au chef de service au début de la journée de travail est supprimée.
- 3) L'obligation d'établir 2 jours avant le télétravail un planning des tâches à exécuter pendant la journée de télétravail et de le faire valider par le chef de service est supprimée.
- 4) L'obligation de tenir un journal de bord par journée de télétravail est supprimée.
- 5) L'obligation d'établir un rapport trimestriel est supprimée.
- 6) Une conversion plus flexible de la journée de télétravail: si on a abandonné, pour des raisons de service, le jour de télétravail, on peut remplacer, moyennant l'accord écrit du chef de service, le jour de télétravail par un autre jour au cours de la même semaine.

MOB	Télétravailleurs ☺ Productivité, rapidité et motivation Dirigeants/organisation ☺ Productivité, rapidité et motivation	
FIN (PM) ⁶		
EMPLOI	(les plus importants) Télétravailleurs ☺ 1 Gain de temps ☺ 1 bis Meilleure concentration ☺ 2 Flexibilité ☺ 3 Diminution fatigue ☺ 4 Moins de stress ☺ 4 bis Productivité ⁷ Chefs de service/organisation ☺ Performances ⁸	(les plus importants) Télétravailleurs ☹ Moins de contacts humains ⁹ ☹ Pas d'heures supplémentaires Dirigeants/organisation Pas d'item significatif ¹⁰
P&O	Télétravailleurs ☺ Productivité ☺ Gestion du stress ☺ Equilibre travail/privé ☺ Motivation ☺ Autonomie Dirigeants/organisation ☺ Hausse de la loyauté vis-à-vis du SPF ☺ Image attractive	
B&CG	Aucune évaluation du télétravail n'a encore été réalisée étant donné que le projet débute en 2009.	
Santé publique	Télétravailleurs & Dirigeants/organisation ¹¹ ☺ Flexibilité surtout si variabilité du jour de télétravail ☺ Image attractive du SPF et rétention des talents ☺ Effet positif, à la fois au niveau privé et au niveau professionnel : ☺ équilibre vie privée/vie professionnelle sans pour autant être nuisible à la productivité ☺ effet bénéfique sur le stress des collaborateurs ☺ impact positif sur la motivation ☺ favorise l'autonomie ☺ favorise l'augmentation de la quantité et de la qualité du travail	Télétravailleurs & Dirigeants/organisation ¹² ☹ Léger impact négatif sur les contacts entre les collaborateurs

7) Chaque arrêté relatif au télétravail ou annexe d'un contrat de travail spécifie la manière dont l'évaluation aura lieu. Il est conseillé le plus possible à cet égard aux chefs de service de procéder à l'évaluation par l'intermédiaire des évaluations permanentes au cours des cercles de développement.

⁶ Voir annexe I – Réponse du SPF Finances

⁷ 93 p.c. des télétravailleurs estiment que la performance est améliorée.

⁸ 80 p.c. des dirigeants estiment que la performance est améliorée.

⁹ 50 p.c. des agents (NDLR : on peut supposer qu'il s'agit aussi des non-télétravailleurs) estiment que le télétravail a une influence négative sur l'esprit d'équipe et près de 60 p.c. pensent que le télétravail entraîne des tensions entre télétravailleurs et non-télétravailleurs dans le service. Les dirigeants ne sont que 20 p.c. à partager cette opinion.

¹⁰ Tous les items obtiennent une fréquence < 1.

	☺ offre la possibilité de travailler dans un environnement calme, ce qui facilite la concentration	
ONSS	Télétravailleurs ☺ Réduction déplacements domicile/lieu de travail ☺ Equilibre vie professionnelle et vie privée ☺ Pouvoir déterminer soi-même son emploi du temps ☺ Confort familial	Télétravailleurs ☹ Ne pas pouvoir demander de l'aide aux collègues Dirigeants/organisation ☹ Inaccessibilité des collaborateurs
AFMPS	Télétravailleurs & Dirigeants/organisation ¹³ ☺ Augmentation de la productivité des télétravailleurs (moins de stress, plus de concentration) ☺ Impact positif sur la productivité de l'ensemble des agents : l'ambiance au bureau ou sur le plateau est plus calme et permet aux agents présents de mieux se concentrer ☺ Augmentation de la qualité du travail fourni par les télétravailleurs ainsi que par l'ensemble des agents	Télétravailleurs & Dirigeants/organisation ¹⁴ ☹ Au début, une certaine adaptation est nécessaire (organisation et planning) ☹ Communication informelle souvent perdue pour le télétravailleur ☹ Pas joignable par téléphone par les clients externes ☹ Pas possible de signaler aux personnes extérieures que l'agent absent est en télétravail et qu'il est joignable par e-mail. ☹ Coupure de la liaison VPN après 7 à 8 heures de télétravail (nécessité de réinitialiser) ☹ Télétravail possible de 7h30 jusqu'à 19h : quelle doit être la disponibilité du helpdesk ? Présence 'première ligne' assurée. Faut-il également assurer une présence '2 ^{ème} ligne' et quid du coût ?
INAMI	Télétravailleurs & Dirigeants/organisation ¹⁵ Augmentation de la productivité des télétravailleurs (plus de concentration)	
ONP	Pas encore d'évaluation	
ONEM	Télétravailleurs ☺ Conditions de travail favorables ☺ Réduction déplacements domicile/lieu de travail	
CHANCELLERIE	Pas encore d'évaluation ¹⁶	

¹¹ Leurs perceptions sont très proches.

¹² Idem.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Extrait du rapport Chancellerie :

“Différents points d'attention en vue d'une implémentation réussie ont été énumérés au conseil de direction.

- Nécessité d'insister sur le maximum absolu (60% de l'horaire personnel).
- Une impression erronée est que les collaborateurs qui travaillent dans un système de 4/5èmes sont payés un jour supplémentaire en passant à un emploi à temps plein par l'intermédiaire du télétravail sans effectuer expressément des prestations au cours de cette journée de travail supplémentaire. Il convient de souligner que des prestations effectivement contrôlées doivent être fournies lors de

cette journée supplémentaire de télétravail. Le chef distribue et contrôle les tâches. Il joue un rôle clé dans le cadre de l'introduction du télétravail.

- On travaille sporadiquement à la maison pendant les heures de bureau avec une moyenne d'1 jour par mois et jamais le même jour. Il faut communiquer clairement qu'il ne s'agit pas de télétravail à moins qu'un jour fixe ne soit convenu lorsque le collaborateur effectue du télétravail."

III. ANALYSE QUANTITATIVE

Evolution 2007-2008

	2007		2008 ¹⁷	
	Nombre de télétravailleurs par niveau - 2007	Durée du télétravail, exprimée en jours sur une période d'un mois pour l'ensemble des télétravailleurs	Nombre de télétravailleurs par niveau - 2008	Durée maximale du télétravail, exprimée en jours sur une période d'un mois pour l'ensemble des télétravailleurs
Organisation				
Pas de réponse de l'institution				
SPF Affaires Etrangères	11	60	12	104
SPF Intérieur	84	508	170	1473
SPF Mobilité et Transports	0	0	10	87
SPF Sécurité Sociale	53*	230		
SPP Intégration Sociale	0	0		
Ministère de la Défense	0	0		
SPF Emploi, travail et concertation sociale	32	312	33*	429

SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement	85	384	80*	-
SPF Personnel et Organisation	94	-	112	1456
SPF Budget et Contrôle de la Gestion			5	-
Institut géographique national	13	121		
Office National de Sécurité Sociale	8	34	6	26
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	36	54		
Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé	30*	195	30*	360
Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité	7	31	17	74
Office National des Pensions	3	13	10	-
Régie des Bâtiments	34	286		
SPF Finances			0	-
Chancellerie			8*	-
ONEM			3	-
TOTAAL – Total	490	2228	476	3749

ANNEXE I – Réponse Finances – 10 février 2009 (par E-mail)

[...]

En réponse à l'enquête sur le Télétravail, je puis vous communiquer que le Comité de Direction du SPF Finances n'a à ce jour pas encore pris de décision en exécution de l'arrêté royal du 22 novembre 2006 relatif au télétravail dans la fonction publique fédérale administrative, parce que, compte tenu des caractéristiques spécifiques du travail à exécuter au sein du SPF Finances, il s'avère difficile de généraliser le télétravail pour tous les membres du personnel. En effet, les membres du personnel doivent pouvoir effectuer des visites sur place, consulter des dossiers et la réglementation en vigueur, poser des questions à des collègues.

En outre, des mesures ont été prises il y a peu au SPF Finances pour faciliter les déplacements des membres du personnel. C'est ainsi que les bâtiments sont proches des lignes de transports en commun et que les collaborateurs qui exercent des tâches similaires ont été regroupés afin de limiter le nombre de déplacements internes. On a évidemment tenu compte, pour opérer ces choix de la gratuité des transports en commun.

Quelques projets pilotes sont néanmoins en cours au sein du département et plus particulièrement au sein du service Bâtiments ou du Service ICT. Il s'agit de services bien déterminés qui se prêtent au télétravail et pour lesquels une absence sur le lieu de travail n'est pas strictement indispensable. Ces projets pilotes n'ont à ce jour encore aucune répercussion budgétaire.

L'objectif n'est pas d'étendre cette expérience à tous les membres du personnel parce que, comme nous l'avons déjà dit, le télétravail ne peut être introduit que pour des membres du personnel qui exercent des fonctions bien déterminées.

Il y a par contre depuis mi-octobre au sein du SPF Finances un projet "desk-sharing" en cours, plus particulièrement pour une centaine d'agents des services de recherche de l'AFER et des services des accises des Douanes et Accises Bruxelles, puisque la situation de travail spécifique de ces services (contrôles sur place, surveillance dans les casinos, vérifications en dehors des heures de travail normales, ...) se prête à la perfection du partage des places de travail. La présence maximale de ces membres du personnel sur le lieu de travail ne s'élève en effet qu'à 66%, de sorte que la septantaine de places de travail prévus pour ces membres du personnel s'avèrent être plus que suffisantes.

Les agents concernés ont chacun à leur disposition un PC portable et un gsm, ils utilisent avec leur propre 'number for life' le nouveau système de téléphone IP, dont le logiciel a été installé sur leur PC, et ils peuvent téléphoner via leur PC avec un headset handsfree. L'introduction du télétravail n'a toutefois jamais été une option pour ces agents.

Bien à vous,

Rita DREESSEN

Directrice du Service d'encadrement Personnel & Organisation

Annexe II – Extrait de “Une politique P&O efficace et orientée clients pour l’administration fédérale”¹⁸ - 20 juillet 2008 - Réseau des directeurs P&O et responsables RH

Fiche 4.4. Télétravail

Etat de la question et défis

Le télétravail est un instrument important permettant aux collaborateurs d’avoir une plus grande flexibilité dans leur temps de travail et dans leurs conditions de travail. C’est aussi un facteur stimulant pour les administrations pour travailler davantage de manière orientée résultats. Grâce à l’impact sur les trajets domicile-travail, le télétravail peut également avoir un effet positif sur la problématique de la mobilité, et s’inscrit donc dans le cadre du développement durable au sein de l’administration. Un cadre légal a été créé, et des exemples pratiques et des projets pilotes sont en cours au sein de différents SPF.

Objectifs

Une évaluation des pratiques existantes et un état de lieux concernant les coûts et les bénéfices, ainsi que les enseignements tirés en vue d’une application plus générale en cas d’évaluation positive.

Le SPF P&O a déjà une idée du nombre de membres du personnel concernés par une forme de télétravail, mais l’évaluation doit être plus approfondie.

Actions

Mise en œuvre d’une vaste étude d’impact concernant notamment l’impact sur:

- la productivité
- l’absentéisme
- la satisfaction générale des membres du personnel
- l’espace bureau requis / le desksharing
- le pouvoir d’attraction en tant qu’employeur
- la collaboration entre les collègues
- la loyauté et la participation dans l’organisation
- des facteurs de résistance (des managers de ligne par ex.)
- les coûts et bénéfices directs (ICT, équipement, trajets domicile-travail)
- les coûts indirects (papier, temps de travail effectif, sécurisation des banques de données, coûts / bénéfices cachés pour le membre du personnel)
- la disponibilité des services publics pour les clients
- la situation fiscale des travailleurs

Faisabilité (gestion des risques)

L’évaluation est un travail qui doit de préférence être réalisé par le SPF P&O et en étroite collaboration avec les SPF qui ont déjà une expérience en matière de télétravail. La faisabilité doit être déterminée par le SPF P&O.

Planning

Peut être lancé à relativement court terme, selon la main-d’œuvre disponible au SPF P&O ou les moyens disponibles (si confié à des consultants ou une université).

Rapport de Madame Rika Denduyver,
Représentante du service public fédéral
Budget et Contrôle de la gestion

1. Cellules Développement durable

La cellule Développement durable se compose d'une seule personne: Rika Denduyver
Directeur au service Appui général.

Coordonnées : rika.denduyver@budget.fed.be; tél. 02/212.39.20

Tâches principales:

- Représentation du SPF Budget et Contrôle de la gestion au sein de la Commission interdépartementale du développement durable
- Sensibilisation au développement durable: à travers des communications de service, les membres du personnel reçoivent des informations utiles en matière de développement durable.

2. Politique de développement durable

* Gestion environnementale

En vue de réduire la consommation de papier, toutes les imprimantes ont été configurées par défaut en mode recto-verso (imprimer et copier). Pour réaliser cet objectif, les imprimantes individuelles ne sont plus remplacées automatiquement en cas de panne et on vise à 1 imprimante par bureau. On demande de n'imprimer les courriels qu'en cas de stricte nécessité.

Afin de familiariser les membres du personnel avec le commerce équitable, comme chaque année, un petit-déjeuner à base de produits « fair play » a été organisé à l'occasion de la journée du développement durable.

Le SPF est attentif aux critères durables lors de l'achat de produits et d'équipements.

La sensibilisation du personnel portait surtout sur les points suivants:
utiliser, dans la mesure du possible, du papier brouillon;
éteindre les lumières en quittant les bureaux et les salles de réunion;
configurer les écrans d'ordinateur de telle sorte qu'ils s'éteignent automatiquement après une minute;
éteindre les ordinateurs (et les écrans) le soir;
utiliser le plus possible les transports publics pour les déplacements.

Dans les toilettes et dans le garage, des détecteurs de mouvement ont été installés de sorte que la lumière ne fonctionne que si quelqu'un est présent.

*** Performances environnementales du bâtiment**

Le propriétaire du bâtiment a convenu avec le fournisseur d'électricité et d'eau qu'un relevé de la consommation sera transmis chaque mois. Ces relevés seront disponibles à partir du 1er janvier 2010.

Le propriétaire a fait installer un compteur sur la cuve à mazout permettant de connaître la consommation réelle pour le chauffage.

*** Performances environnementales des véhicules acquis par le SPF**

Dans le courant de 2009, le SPF B&CG n'a pas acheté de voitures, leur nombre total restant dès lors identique, à savoir 4, tous de la classe C en ce qui concerne l'émission de CO2.

Rapport de Madame Samoera Jacobs,
Représentant du service public fédéral Technologie de l'Information
et de la Communication (Fedict)

Rapport de Monsieur Christian Vanden Bilcke,
Représentant du service public fédéral Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au Développement

1. Informations demandées sur la Cellule développement durable (au sens de l'article 3 de l'A.R. portant création des cellules développement durable au sein des services publics fédéraux)

En 2009, la Cellule développement durable s'est réunie à trois reprises. Les thèmes pris en considération lors des réunions étaient entre autres le suivi des actions du Plan fédéral de développement durable, la gestion de l'environnement interne, l'organisation de la Journée du développement durable et la compensation des émissions de CO2 lors de voyages de service.

Le secrétariat de la Cellule développement durable est assuré par le service Développement durable et Environnement de la Direction Générale des Affaires Multilatérales et de la Mondialisation, pour qui la tâche de secrétariat est une tâche accessoire par rapport à sa mission, à savoir la coordination et la négociation de dossiers multilatéraux de développement durable et d'environnement. Pour les autres membres de cette cellule également, le développement durable ne représente qu'une infime partie de l'éventail de leurs tâches.

Vous trouverez en annexe une liste reprenant la composition de la Cellule développement durable à la date du 31 décembre 2009.

En concertation avec les services du Président, M4.1 continuera d'assurer à l'avenir le secrétariat et la présidence de la cellule. Néanmoins, afin de souligner premièrement que la tâche d'une telle cellule est par définition transversale et deuxièmement que le domaine de compétence de M4.1 est la politique multilatérale, la cellule sera dirigée par M4.1 au nom des services du Président. Évidemment, un membre de S00 fera d'office toujours partie de la cellule (cf. aussi l'annexe précitée) et la concertation de M.4.1 avec l'intéressé sera bien entendu toujours étroite.

2. Informations demandées sur les activités de la Cellule développement durable (au sens de l'article 4 de l'A.R. portant création des Cellules développement durable au sein des services publics fédéraux)

*** Plan d'action**

Bien que formellement il n'existe pas de plan d'action global développement durable au sein du SPF, le développement durable est intégré dans les divers domaines d'action politique du SPF.

Le plan de management adopté en avril 2008 par le Comité de Direction mentionne parmi les objectifs du SPF : "le développement durable et une mondialisation éthique: notre action contribuera à une meilleure qualité de vie pour les générations présentes et à venir".

Dans le cadre du développement environnemental et durable, le SPF joue un rôle de soutien et même parfois un rôle moteur dans les négociations et les processus internationaux concernant le climat, la biodiversité, les produits chimiques, la gouvernance environnementale à l'échelle internationale et les cycles de la Commission des NU pour le développement durable.

Le SPF intervient également dans l'exécution de diverses actions des Plans fédéraux de développement durable.

Le SPF s'efforce de parvenir à une gestion environnementale interne la plus durable possible et de sensibiliser les membres du personnel via la communication interne afin qu'ils y contribuent.

*** Réalisation du test de l'évaluation d'impact sur le développement durable**

Comme l'expérience des autres SPF le démontre, les informations et dossiers pertinents restent en dehors du champ de vision des membres de la cellule développement durable qui font partie de l'administration.

*** Réalisation de l'EMAS**

Entre fin juin et début juillet 2008, un audit de certification du système de gestion environnementale du SPF a été réalisé par AIB Vinçotte. La conclusion de cet audit a été que notre SPF ne répondait pas encore à tous les critères de conformité EMAS et que par conséquent notre département ne pouvait pas encore obtenir la certification EMAS. L'un des points faibles de notre département était le manque d'efforts de sensibilisation en matière de gestion environnementale. Autre point faible, l'engagement insuffisant du Conseil de direction lors de la prise de décision du Conseil des Ministres d'intégrer le SPF Affaires étrangères dans le deuxième groupe des départements demandant la certification EMAS.

L'amélioration de la gestion environnementale reste un objectif essentiel pour notre SPF. Un audit énergétique des bâtiments Egmont I et Egmont II est en cours de réalisation par la société FEDESCO.

Le Coordinateur environnemental a informé le Comité de Direction de la décision du Conseil des Ministres d'obtenir l'enregistrement EMAS pour tous les SPF d'ici fin 2010.

*** Action de sensibilisation**

Le 20 octobre 2009, durant la journée annuelle du développement durable, de nombreuses activités ont été organisées dont une bourse d'échange de livres, la collecte

de GSM, la projection du film "Home" de Yann Arthus Bertrand, la journée sans viande au restaurant et l'exposition "Consumo ergo sum".

Plusieurs numéros de la lettre électronique "Egmont Flash" ont été consacrés à la Journée du développement durable.

L'Intranet du SPF contient une rubrique sur l'environnement et le développement durable.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Deux réunions de la Cellule développement durable ont été consacrées au suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable afin de pouvoir envoyer au SPPDD les fiches dûment remplies.

Le suivi d'une série d'actions au sujet de la biodiversité a fait l'objet d'un groupe de travail ad hoc spécial sous la direction de la DGCD ; des collaborateurs d'autres administrations telles que le SPF Environnement ou la Politique scientifique fédérale y ont également participé.

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

Le coordinateur EMAS a informé par courriel les services intéressés sur les directives relatives à l'achat durable de véhicules, de matériel informatique, de produits dérivés du bois et de fournitures de bureau. Ces directives se trouvent également sur l'Intranet sous la rubrique "Règlementation des marchés publics durables".

Composition au 31 décembre 2009

Membres imposés par A.R. en matière de composition des cellules développement durable dans les SPF

- = Rogge André (cellule stratégique des Affaires étrangères/ vice-premier ministre)
- Kalders Jos (DGD)
- Wim Schaerlaekens (cellule stratégique Coopération au développement)
- Hiergens Thomas (DGD)
- François Roux (cellule stratégique Affaires européennes)
- Filip Désprets (S.OO)
- Couchard Patrice (B&B)

- Vanden Blicke Christian (M4.1)
- Vanderheyden Ghislain (P&O4.2)
- Van Aken Mia (P&C 3)

Membres ajoutés à l'initiative de notre SPF

- Adam Davy (E2)
- Verheyen Koen (M4.1)
- Rogge André (P&O 4)
- Kalders Jos (DGD)

Rapport de Monsieur Luc Boghaert, Représentant du service public fédéral Intérieur

1. Cellule Développement durable

* La cellule

La cellule comprend le représentant du membre du gouvernement et celui du département à la CIDD et se compose également du conseiller en gestion environnementale interne du service, du responsable de la politique d'achat, du responsable de la politique immobilière, et d'un responsable du budget et un responsable de l'information et de la communication.

Le fonctionnement de la Cellule Développement durable vise principalement à sensibiliser le département à la question du Développement durable et à exécuter les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement durable en cours au département.

En 2008, la cellule Développement durable du SPF Intérieur a mis en place un réseau Développement durable, reprenant des représentants des différentes Direction générale du SPF. Ce réseau a pour objectif d'augmenter l'implication du personnel des différentes Directions générales du Département dans la politique de Développement durable.

* Liste de contacts des membres de la cellule

Nom	Fonction	Fonction CIDD	Téléphone	E-mail
Nele Roobrouck jusqu'à 29/8/2009	Conseiller	Représentant du membre du gouvernement à la CIDD	02/5048548	
Gerben Croonenborghs entre 29/8/2009 et 13/10/2009	Conseiller	Idem		
Eugène Dimmock à partir du 13/10/2009	Conseiller	idem		
Luc Boghaert	Conseiller	Représentant du département à la CIDD	02/500.22.32	luc.boghaert@ibz.fgov.be
Catherine Romain	Attaché	Responsable de la politique immobilière	02/500.21.30	catherine.romain@ibz.fgov.be
Lionel Wanet	Attaché	Responsable	02/500.23.34	lionel.wanet@ibz.fgov.be

		de la gestion environnementa le interne		
Els De Deken	Attaché	Responsable de la politique d'achat	02/500.23.51	els.dedeken@ibz.fgov.be
Angelo Migliorato	Attaché	Responsable du budget	02/500.22.15	Angelo.migliorato@ibz.fgov.be
Olivier Vandenplas	Attaché	Responsable de la politique de communication	02/500.20.57	olivier.vandenplas@ibz.fgov.be

2. Activités de la cellule

✕ Plan d'action

Le principal projet que le SPF a poursuivi cette année, est son partenariat avec la S.A. FEDESCO, et ce en vue de procéder à des travaux d'économie d'énergie, dans nos différents bâtiments.

Pour rappel en 2008, le SPF intérieur avait conclu un contrat avec la S.A. FEDESCO, consistant en un projet portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économico-environnementale pour 72 bâtiments du SPF. Il s'agissait notamment d'identifier les possibilités existantes d'amélioration de l'isolation des bâtiments, de la possibilité de mettre en place des systèmes d'éclairages plus performants ou encore de constater l'état actuel de nos chaudières. Les résultats de cette analyse ont orienté la mise en place et la réalisation des projets de 2009. En effet, en 2008, nous avons également passé un contrat avec la S.A. FEDESCO afin de concrétiser plusieurs projets en 2009.

Nous avons tout d'abord procédé à des audits approfondis en matière de films solaires et de relighting dans plusieurs de nos bâtiments. Suite à ceux-ci, la mise en place de films solaires sur les fenêtres de nos bâtiments en vue de diminuer notre consommation énergétique au niveau du chauffage, a pu être réalisée dans plusieurs de nos bâtiments. Plusieurs aménagements de l'éclairage interne de nos bâtiments sont également programmés pour 2010.

Par ailleurs, un important projet de sensibilisation du personnel de notre SPF, sera mis en œuvre début de l'année 2010. En effet, différents outils de communication seront réalisés, notamment l'utilisation de stickers, ayant pour objectif d'attirer l'attention du personnel au sujet du gaspillage énergétique (lampe, ordinateur, ...).

Enfin, nous avons mis en place avec la Régie des bâtiments, l'organisation d'une formation EIS (Suivi des consommations énergétiques) qui se déroulera début de

l'année 2010, afin d'étendre à un nombre plus important (18), le suivi de nos consommations.

*** Exécution du test de durabilité**

Durant l'année 2009 un seul dossier du SPF Intérieur soumis au Conseil des ministres a fait l'objet d'une EIDDD (Quick scan). Les autres dossiers étaient exemptés de ce test.

*** Mise en œuvre de EMAS**

Fin 2008, le SPF a entamé, dans le cadre du convoi 3, la mise en place d'EMAS. Le périmètre d'action de ce projet a été fixé aux bâtiments 1 et 3 de la Rue de Louvain et à l'ensemble des missions des services logés dans ces bâtiments, à l'exception des missions de la Sécurité civile qui devrait déménager prochainement de ses actuels locaux. Un coordinateur a été engagé afin d'assurer le suivi de la mise en place du projet EMAS et plus généralement de s'occuper de la politique environnementale du SPF. En 2009, en raison de la constatation de plusieurs non-conformités techniques par rapport aux permis d'environnement, il a été décidé d'implémenter EMAS dans un autre de nos bâtiments en 2010.

*** Actions de sensibilisation**

En 2009, le SPF Intérieur a décidé de placer la journée du Développement durable sous le signe du commerce équitable et de la sensibilisation à cette thématique. Dans ce cadre plusieurs activités ont été organisées, à savoir :

- Un petit-déjeuner équitable
- Un diner équitable
- Un goûter équitable
- L'installation d'une exposition de la Coopération Technique Belge dans notre principal bâtiment sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- La distribution de pralines issues du commerce équitable à l'ensemble de notre personnel (5.000 personnes)

Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable

Voir le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux dans la base de données en ligne <http://www.ciddd.be/admin/>

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

Nous veillons à incorporer sur base du guide des achats durables, différentes clauses liés à l'environnement et à l'éthique dans nos différents marchés publics.

*** Autres initiatives relatives au Développement durable**

En 2007, il avait été décidé qu'à l'avenir, le Développement durable ne ferait pas seulement l'objet d'actions classiques dans le domaine des mesures visant à économiser l'énergie et à protéger l'environnement mais qu'une attention serait également réservée à des secteurs de développement durable moins évidents, comme sur le plan de la gestion des ressources humaines et du bien-être au travail.

Ainsi les plans d'actions Bien-être et Diversité, approuvé par le Comité de Direction en 2007, ont continué à être appliqué et se développer en 2009. Le Comité de Direction a également approuvé en 2008, le plan de mobilité du Département. Un projet d'utilisation de vélo de service pour des déplacements de service a également été instauré. Notre politique de mobilité a fait l'objet en 2009 d'une évaluation par l'IBGE et par le SPF Mobilité.

Divers :

- Le projet pilote télétravail lancé en 2006 a été poursuivi avec un succès croissant dans un certain nombre de services en 2009
- Sensibilisation du personnel au moyen d'une campagne d'affichage qui donne des conseils pratiques en vue d'économiser l'énergie dans la vie courante.
- Une interdiction totale de fumer s'applique dans tous les bâtiments du SPF.
- Le service logistique central achète uniquement du café portant le label Max Havelaar et la cafétéria met des fruits à la disposition de son personnel. D'autres produits issus du commerce équitable sont disponibles
- Réflexion sur la possibilité de mettre en place un projet de bureau délocalisé
- Dans chaque annonce de recrutement, mention que le SPF Intérieur est attaché aux principes du Développement durable

Rapport de Monsieur Jacques Baveye Représentant du service public fédéral Finances

1. Cellule Développement durable

La Cellule de développement durable a été élargie de manière à ce que toutes les administrations générales du SPF Finances, ainsi que tous ses services d'encadrement, y soient représentés. Ce renforcement permet à la Cellule de mieux refléter la réalité du département, de sorte que les projets, dossiers ou initiatives pourront être davantage soutenus par toutes les composantes du SPF.

Pendant l'année 2009, la Cellule de développement durable s'est réunie dix fois.

2. Activités de la cellule

*** Plan d'action**

Aucun plan d'action en tant que tel n'a été rédigé pour l'année 2009. En fait, cette situation perdure depuis 2005. Le plan d'action que la Cellule avait proposé n'a pas été adopté, les mesures qu'il proposait ayant été jugées du ressort du ministre. Il est vrai que ce plan d'action contenait principalement des mesures de type fiscal. Toujours est-il qu'il n'a plus été question de plan d'action depuis lors, d'autant que les ressources humaines nécessaires faisaient défaut.

En ce qui concerne les mesures internes, compte tenu de la taille du SPF et du peu de moyens dont dispose la Cellule, on compte actuellement surtout sur EMAS pour réaliser une approche coordonnée du développement durable au sein du SPF, qui sera donc limitée au North Galaxy dans un premier temps. D'autre part, une stratégie de communication en matière de développement durable a été discutée et a vu un début de réalisation avec la création d'un site qui lui est consacré et qui est accessible à partir de l'Intranet.

*** Exécution du test de durabilité**

Sur 154 dossiers inscrits au Conseil des Ministres par les Finances, 29 ont intégré le test de durabilité. Pour les autres, il a été estimé que le test n'était pas d'application, soit qu'il s'agissait d'un dossier ayant trait à l'autorégulation des autorités fédérales, soit que la mesure devait être prise d'urgence.

*** Mise en œuvre d'EMAS**

En ce qui concerne EMAS, l'année 2009 a été principalement consacrée à l'analyse environnementale et à la préparation des documents imposés par ce système de gestion environnementale. La firme Comase a apporté son soutien conformément à ce qui a été convenu avec le SPP « Développement durable ». L'objectif est maintenant d'obtenir la certification Emas pour la fin de l'année 2010. La stabilisation des structures du SPF, l'affectation des moyens nécessaires à une

politique de développement durable et l'intérêt du management pour cette matière devraient permettre d'atteindre cet objectif.

*** Actions de sensibilisation**

Diverses actions ont été menées à l'occasion de la journée « développement durable », qui a eu lieu le 20 octobre 2009 :

- présentation par M. Clerfayt de sa note stratégique, suivie d'un exposé de Christian Valenduc sur le rapport du Conseil supérieur des Finances intitulé « La politique fiscale et l'environnement » ;
- dans le cadre de l'exposition du WWF sur l'empreinte écologique, quelque 150 agents ont calculé leur empreinte écologique sur les PC mis à leur disposition. Une autre exposition, mise sur pied dans la « maison » présentait de façon attrayante des extraits d'articles sur le développement durable tirés de « La Libre Belgique » et du « Standaard ». Un petit déjeuner qui devait permettre aux managers de découvrir ces expositions a été honoré de la présence de quelques-uns d'entre eux ;
- le lancement du site « développement durable » a pu avoir lieu lors de cette journée, grâce à l'effort fourni par toutes les personnes impliquées. Ce site, qui donne accès à toute une série d'informations, a connu un taux de fréquentation honorable dès le premier jour. En particulier, une trentaine d'agents ont envoyé des remarques et suggestions, notamment pour déplorer que la Journée DD ne touche quasiment pas les services extérieurs ;
- les repas durables servis dans 10 des 15 grands restaurants des Finances du pays ont connu leur succès habituel (5.000 repas servis). Certains gestionnaires se sont plaints du coût ou de la difficulté d'approvisionnement, ou encore du manque de matériel explicatif. Il s'agissait cette fois de repas préparés avec des produits locaux et de saison, de manière à mettre en valeur l'impact écologique moindre de ce type de produits ;
- à la Tour Finances, du 19 au 30 octobre, une collecte de livres d'occasion a été organisée. Nous nous sommes associés, avec le SPP Développement durable et l'AFSCA, à une initiative de la cellule DD du SPF Sécurité sociale, afin que tous les occupants de la tour puissent y participer. Environ 2.300 livres ont ainsi été collectés, dont une bonne partie auprès des Finances. Les livres sont destinés à trois associations de Saint-Josse-ten-Noode, actives dans le domaine social et éducatif ;
- un concours a été organisé par voie électronique. Les 138 premiers ont reçu une entrée gratuite à l'exposition « C'est notre terre 2 ! » (visible à Tour et Taxis jusqu'au 28 mars 2010). « La Libre Belgique » et Fed+ ont fourni les entrées.

A côté d'activités réussies, il faut bien reconnaître que la participation des agents et des managers à certaines activités a été décevante, ce qui reflète sans doute le peu d'intérêt accordé au développement durable. La Cellule en a conclu qu'il fallait

finaliser le plan annuel de communication et le soumettre sans tarder au Comité de Direction.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux a été effectué dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/admin/>

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

Suite à la récente approbation par le Gouvernement du Plan d'action fédéral « Marchés publics durables », un groupe de travail ad hoc a été constitué en vue de réfléchir aux moyens d'assurer le « greening » de minimum 50 % des procédures d'achat pour 2011, un des objectifs prévus dans ce plan. En font partie des représentants des différentes familles d'achats potentiellement concernées au sein du Département, au sein des services logistiques ou en dehors de ceux-ci (notamment ICT). Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2009.

*** Autres initiatives relatives au Développement durable**

a. Accord en vue de la création d'un service « développement durable »

Compte tenu de l'importance croissante des tâches liées au développement durable, M. Arnoldi a marqué son accord en vue de la création d'un service « développement durable » dépendant directement du Président. Ce service n'a toutefois pas encore vu le jour. Le recrutement de deux conseillers environnementaux, qui a été avalisé par le Comité de Direction, n'a pas encore eu lieu non plus.

b. FEDESCO

Le budget fixé pour les investissements économiseurs d'énergie et exécuté par FEDESCO pour le SPF Finances s'élève à 3.127.373,10 EUR dont 925.000 EUR ont déjà été versés à titre d'avances. A l'aide de ce dernier montant, FEDESCO, en concertation avec les responsables de la Régie des Bâtiments et du SPF Finances, a mené plus avant au cours de l'année 2009 un certain nombre de projets déjà entamé en 2008.

Les campagnes de sensibilisation, audits et cadastres énergétiques déjà prévus en 2008 pour les bâtiments bruxellois les plus importants, ont été étendus cette année à une liste de constructions à venir en Flandre et en Wallonie.

Pour chaque bâtiment, quelques mesures globales importantes ont été identifiées afin d'économiser de l'énergie de la manière la plus efficace possible. Les mesures prioritaires avancées, présentant un délai de rentabilisation intéressant, sont : la correction de la régulation et l'optimisation des conduites, le remplacement des chaudières, l'isolation des sols, des toits et des greniers (par bâtiment) et les études de rebutage.

Toutefois, il est ressorti principalement que c'est la correction de la régulation, et plus particulièrement la régulation CVC qui revêt la plus haute importance afin d'aboutir le plus rapidement possible à une situation gagnant-gagnant et obtenir, en un laps de temps le plus court possible, des résultats positifs en matière d'économie d'énergie (arrêt du chauffage pendant la nuit, remplacement des anciennes chaudières, réglage correct).

En ce qui concerne l'installation de feuilles réfléchissantes, la Régie des Bâtiments et les architectes de son bureau d'études sont encore sceptiques quant au délai de rentabilisation situé entre 2 et 8 ans, tel que prévu par FEDESCO. Ce délai de rentabilisation a été notamment calculé après que FEDESCO a fait appel à une entreprise indépendante pour la mesure de l'impact positif en terme d'économies des feuilles réfléchissantes, à savoir l'entreprise Matriciel, afin d'approfondir le sujet. Jusqu'à présent, ces feuilles n'ont donc reçu aucun feu vert. Quant aux études de retubage, elles seraient beaucoup trop onéreuses en général, mais toutefois intéressantes dans un certain nombre de cas spécifiques.

Au terme d'un certain nombre d'études de détail ainsi que d'études de faisabilité concernant des mesures particulières pour certains bâtiments dont le SPF Finances est propriétaire et pour lesquels les investissements sont efficaces (notamment des études relatives à l'isolation), il a été procédé, au cours des dernières réunions techniques avec le SPF Finances et la Régie des Bâtiments, à l'identification des bâtiments dans lesquels les travaux d'ajustement de la régulation CVC peuvent démarrer, ces travaux étant financés tantôt à 100% par FEDESCO, tantôt en cofinancement avec la Régie des Bâtiments (50-50). Il s'agit de Ronse, Eupen, Malmedy, Liège, Vilvorde, Boom, Liers et du bâtiment AMCA d'Anvers. Il ressort de l'analyse de faisabilité relative à l'isolation que Lier et éventuellement Roeselare entrent également en considération pour le lancement de projets intéressants. Sont concernées par le retubage, les villes de Beveren, Eupen, Mons, Diest et en seconde instance St-Niklaas et Zelzate (en fonction de l'avenir du bâtiment). Fin 2009 et courant 2010, ces projets démarreront. De nouveaux cadastres énergétiques sont également prévus en 2010 notamment pour des bâtiments situés en Flandre et en Wallonie, ainsi que pour le bâtiment FINTO à Bruxelles. Il existe d'autres projets que FEDESCO prévoit d'approfondir, à savoir notamment des projets visant à économiser l'eau et le système de surveillance énergétique Siemens.

c. Administration de la Documentation patrimoniale, Services patrimoniaux

Depuis plusieurs années, les services patrimoniaux organisent, pour tous les SPF et SPP, une collecte sélective des papiers et cartons en vue de leur recyclage ou destruction.

En 2009, ce service a collecté 3.141 tonnes de papier sur tout le territoire, la majeure partie (50%) venant des administrations situées en Région de Bruxelles-Capitale. Ce service de collecte sera renouvelé en 2010.

Dans le cadre de la réorganisation des Services patrimoniaux, un nouveau centre de réalisation des biens meubles (Fin Shop) a été ouvert. Plusieurs aspects du développement durable y sont rencontrés :

- les objets déclassés par les différents SPF mais encore utilisables y sont proposés à la vente, ce qui leur donne une seconde vie ;
- lors du tri des différents objets remis pour réalisation, une attention toute particulière est mise sur le tri sélectif des déchets, avec une recherche des filières spécialisées dans le recyclage des différents produits. Sont concernés les différents métaux (ferreux, alu, métal jaune, ...), les piles, les papiers/cartons, le bois, le matériel informatique(en panne), les peintures, les solvants, les cosmétiques ;
- les véhicules hors d'usage font l'objet de ventes à des organismes agréés, avec contrôle de leur démantèlement.

Rapport de Madame Lieve Vermoere,
Représentante du service public fédéral Mobilité et Transport

1. Cellule Développement durable (CDD)

En plus des dispositions prévues par l'Arrêté royal du 22/09/2004 portant création des Cellules de Développement durable, la Cellule DD du SPF Mobilité & Transports dispose d'un règlement d'ordre intérieur qui élargit sa composition à d'autres membres selon les besoins et leurs contributions à son fonctionnement. L'on y trouve également les représentants des Directions générales à raison d'un membre effectif et d'un membre suppléant ainsi que ceux du Service de Communication. Cette Cellule compte au total 20 membres désignés par le Comité de direction (Annexe I). Leurs tâches sont réparties suivant les 5 catégories reprises dans le tableau de l'annexe II.

En 2009, les réunions de la CDD se sont tenues respectivement le 22/01 (10 présences + 5 excusés), le 26/02 (13 présences + 1 excusé), le 26/05 (12 présences + 4 excusés), le 25/08 (10 présences + 7 excusés) et le 08/12 (12 présences + 4 excusés). Sur au moins 15 participants attendus régulièrement, la participation à ces réunions a été satisfaisante.

Les dossiers traités pendant les réunions de la Cellule sont très variés. Ils concernent plusieurs sujets, notamment le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable au sein des 4 directions générales, les Plans d'actions dans le cadre du système de gestion EMAS (Eco-gestion et Missions), le cycle des Audits (interne et externe) lié à la gestion environnementale du bâtiment City Atrium, l'organisation de la semaine de développement durable incluant la Journée DD. Les rapports des réunions de la Cellule sont portés à la connaissance des membres du Comité de direction qui s'informent régulièrement sur ses activités.

2. Activités de la Cellule

*** Plan d'action DD**

Le Plan d'action DD du SPF Mobilité & Transports englobe les plans d'action propres à chaque DG. Il traduit annuellement l'exécution des mesures et recommandations des Plans fédéraux de développement durable se rapportant aux compétences du SPF. Ce Plan d'action diffère du Plan d'action EMAS dont les actions restent liées à la réalisation des objectifs environnementaux, c'est-à-dire les aspects directs dans la gestion de bâtiments et les aspects indirects propres à la réalisation des missions au sein de chaque direction générale.

L'élaboration du Plan d'action DD est coordonnée au sein du Secrétariat de la Cellule en étroite collaboration avec les Représentants des DG's. Les sources aidant à élaborer le Plan d'action DD sont: les deux Plans fédéraux de Développement durable (2000-2004

et 2004-2008), la Note de politique générale du Secrétaire d'Etat à la Mobilité, les Plans de management de la Présidente (Mobilit+) et des Directeurs généraux respectifs, et éventuellement certaines décisions du Comité de direction.

Sur base des indications provenant des différentes sources, les Représentants des DG's ainsi que les pilotes chargés de suivre différents projets dressent annuellement la liste des actions à réaliser dans le cadre du Plan d'action DD, et fixent pour chaque action les objectifs à atteindre. Ces objectifs doivent être mesurables pour faciliter l'évaluation. Celle-ci a lieu lors des rapportages réalisés au sein de la Cellule, d'abord à mi-parcours à la fin du premier semestre, suivis des rapportages annuels qui ont lieu au plus tard au début du premier trimestre prochain. A chaque étape, l'évaluation permet de vérifier l'état d'avancement des actions. Celui-ci peut être identifié sur base de 3 états: un net progrès, un progrès insuffisant, un grand retard voire un blocage des actions.

En cas de faible avancement voire de blocage dans la réalisation de certaines actions, les rapporteurs en fournissent les raisons en communiquant les difficultés rencontrées et proposent les pistes de solution. Généralement, les membres de la CDD formulent des recommandations nécessaires à la poursuite des actions.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Les actions retenues dans le cadre de la réalisation des mesures des Plans fédéraux de développement durable sont exécutées au sein des directions générales respectives. Mais le Secrétariat de la Cellule est chargé du suivi des mesures.

Avant les rapportages semestriel et annuel, les représentants des DG rassemblent les données sur l'avancement des différentes réalisations. Ces données sont transmises au Secrétariat puis aux membres de la Cellule pour leur évaluation. A la fin de l'année, les actions en retard d'exécution et celles dont la réalisation s'étend sur plus d'une année sont automatiquement reportées dans le prochain plan d'action. Il en est de même pour les mesures dont les raisons de blocage ont pu être levées. Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux s'effectue dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/admin/>.

*** Plan d'action EMAS pour les aspects indirects**

Dans le cadre de la certification EMAS obtenue en juillet 2007, un programme trisannuel 2007-2009 a été conçu pour intégrer les aspects environnementaux dans la réalisation des missions des directions générales basées dans le bâtiment central du City Atrium sis Rue de Progrès n° 56 à 1210 Bruxelles. De ce programme trisannuel, un plan d'action annuel comportant des cibles et des objectifs environnementaux est élaboré et exécuté à chaque exercice au sein des DG's Mobilité et Sécurité routière, Transport maritime et Transport Terrestre. La DG Transport Aérien qui est localisée au CCN n'est pas concernée par la certification EMAS. Celle-ci n'a été obtenue que pour le bâtiment du City Atrium.

Les Représentants des 3 directions générales sont chargés du suivi de ces actions environnementales au sein de leurs directions avec la collaboration des responsables des projets, sous la coordination du Responsable EMAS. Les données sur l'exécution de ces actions sont envoyées au Secrétariat de la Cellule pour les rapports trimestriels.

Tout comme pour le suivi du Plan d'action DD, l'état d'avancement des actions est évalué sur base de 3 états: un net progrès, un progrès insuffisant, un grand retard voire un blocage des actions. En cas de faible avancement ou de blocage dans la réalisation de certaines actions, les rapporteurs en fournissent les raisons en communiquant les difficultés rencontrées et les solutions possibles. Les membres de la CDD émettent, dans la plupart des cas, des recommandations nécessaires à la poursuite des actions.

A partir du 1^{er} semestre 2009, le programme EMAS du SPF Mobilité et Transports s'est enrichi de plusieurs objectifs du nouveau Plan de management Mobilit+ .

Parmi les différents objectifs, dans ce cadre, figure notre ambition d'implémenter annuellement au minimum une application importante de « e-government » par mode de transport. Ces projets devraient, par exemple, contribuer à réduire sérieusement la consommation de papier et de carburant et le nombre de déplacements auprès de notre SPF ainsi qu'auprès de ses stakeholders.

Aussi, lors de l'introduction du SME EMAS en 2006, l'objectif de « Horizontaliser » la mobilité en vue de revaloriser le transport durable se trouvait déjà au cœur même de notre mission. Avec Mobilit+, nous voulons aller un pas plus loin et « Développer cette nouvelle horizontalité » (cf. point 4.2.6 du Plan de Management 2008-2014).

Dans ce contexte, le développement d'un nouveau type d'horizontalité entre les matières suivantes : transport et mobilité, environnement, énergie, développement durable et aménagement du territoire, est considéré comme une opportunité à saisir.

La maîtrise de l'impact des transports sur l'environnement, en priorité la qualité de l'air (réductions émissions CO₂, puis émissions en général), et la qualité de la vie, sur le court, le moyen et le long terme, nécessite la mise en place d'objectifs concertés au niveau fédéral et le suivi de leur réalisation à l'aide d'instruments de mesure. C'est le seul moyen de garantir que le secteur des transports contribue de façon significative au développement durable, prioritairement son volet environnemental.

De plus le développement d'une politique de mobilité efficace et durable est repris dans nos objectifs opérationnels concrets à réaliser d'ici 2011 (cf. le point 5.2.6. « Développer la nouvelle horizontalité ») :

- Fournir une contribution innovante à la préparation des politiques européennes d'approche globale du transport durable (horizon 20 à 40 ans) et à la position globale européenne dans la perspective (et activités subséquentes) de la Conférence Climat du 18 décembre à Copenhague (cf. le point 5.2.6.a – Analyse transversale + instruments) ;
- Proposer, pour fin 2009, des objectifs concertés de réduction des émissions des transports (prioritairement le CO₂), en ce compris les instruments juridiques adéquats (cf. le point 5.2.6.b – Propositions de mesures d'éco-fiscalité pour le trafic routier).

Conformément au règlement de la Commission européenne, le SME EMAS du SPF Mobilité et Transports est soumis à des audits externes annuels et, le cas échéant intermédiaires, précédés par des audits internes.

Le cycle trisannuel 07/2007-06/2010 tendant à sa fin, tout comme la période de la certification EMAS, il est prévu de doter le SPF Mobilité & Transports d'un nouveau programme trisannuel d'action environnemental 2010-2013 qui débutera en juillet 2010.

*** Exécution du test de durabilité ou EIDDD**

Les outils utilisés pour exécuter de projets EIDDD sont les formulaires contenus dans le Manuel EIDDD du SPP DD, et les Projets pilotes suivants :

- 1) « Projet de Loi pour la mise en œuvre de la Convention sur les hydrocarbures de soute ou Bunker-oil », DG Transport Maritime ;
- 2) « Projet d'Arrêté royal relatif à la promotion du transport ferroviaire combiné de marchandises (2009 – 2012) », DG Transport Terrestre ;
- 3) « Projet de Loi sur la banque carrefour des véhicules (BCV) ou Projet MOBIVIS », DG Mobilité et Sécurité routière ;
- 4) « Projet sur les servitudes aéronautiques », DG Transport Aérien.

A l'exception des deux premiers projets qui ont été supervisés au sein des directions générales respectives, l'exécution de l'EIDDD pour le projet de la banque carrefour des véhicules (DG Mobilité et sécurité routière) a été coordonnée au niveau du Secrétariat de la Cellule avec la collaboration du responsable du projet. Par contre, l'EIDDD pour le dernier projet n'a pas été réalisé pour des raisons qui dépendent également des Régions.

Comme les trois premiers projets pilotes devraient aboutir aux mesures à soumettre au conseil des Ministres sans pourtant faire partie d'une catégorie d'exemption, l'évaluation de leur durabilité a été poursuivie jusqu'au niveau du « Quick scan ». Il a été prouvé que les mesures proposées n'entraîneraient pas des conséquences majeures pour le développement durable si bien que les résultats du quick scan ont été présentés au fonctionnaire dirigeant, et au cabinet par la suite.

*** Actions de sensibilisation**

La clef de voûte de la communication externe est la Déclaration environnementale EMAS, annuellement mise à jour. Chaque année, elle informe toute personne qui le souhaite de l'évolution du SME. Cette déclaration environnementale ainsi que les documents pertinents y afférents sont mis en ligne sur le site internet www.mobilite.fgov.be.

Un autre élément permanent de sensibilisation est le document « Politique environnementale » affichée sous forme de charte signée par les membres du Comité de Direction dans tous les espaces publiquement accessibles du siège City Atrium.

A part ça, divers canaux et instruments de communication sont utilisés, tant pour les actions de sensibilisation et de communication interne qu'externe, dont le site internet, l'intranet, mais aussi la Newsletter et les messages électroniques « Target », le journal du personnel, ainsi que, aux murs et aux valves du City Atrium, des affichettes et des flyers. En 2008 le logo « EMAS » a été introduit pour mieux marquer les actions.

Tous les ans, le Plan de Communication EMAS est renouvelé.

Pour les aspects liés à l'ECOgestion, le Plan de communication annuel prévoit, d'une part, des actions de sensibilisation liés aux « bonnes pratiques » en général et, d'autre part, des thèmes spécifiques allant de la réduction de la consommation de papier et d'énergie à la mobilité durable et la lutte contre le gaspillage de la nourriture.

En interne, le team EMAS diffuse, d'une part, l'information et, d'autre part, recueille la réaction à cette information en vue d'évaluer les actions de communication et de sensibilisation en matière d'ECOgestion.

Par le biais d'un système d'envoi d'e-mails « Target EMAS », tous les collaborateurs sont régulièrement informés des « 30 bonnes pratiques », de la nécessité de songer à des solutions d'e-gouvernement et des autres actions.

Quelques actions clés :

- Une nouvelle enquête a été menée auprès du personnel sur la gestion environnementale du siège principal, le City Atrium. Les résultats révélaient un large appui par rapport aux efforts en matière de déchets, de consommation de papier et d'énergie pour le chauffage, l'airco et l'éclairage ainsi que du contrôle du bruit ambiant et la ventilation du bâtiment. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le journal interne FORUMobilit.
- Une mention spéciale concerne la communication ludique réussie autour de la réduction des déchets à l'occasion du remplacement des gobelets en plastique par une tasse EMAS (2007) et un verre EMAS (fin 2008) ;
- Même si le profil de déplacement du personnel peut être qualifié comme particulièrement durable – puisque +/-90% d'entre eux utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail - notre SPF continue, en outre, à stimuler l'utilisation du vélo
- La Semaine du développement durable est également un moment fort de sensibilisation et de communication. Au mois d'octobre 2009, la Semaine du développement durable a été organisée pour la 5ème fois et a de nouveau recueilli un franc succès. Diverses activités ont été proposées (repas durables, débat, workshop, film, visite à l'exposition « Notre Terre » à Tour et Taxis, etc.). Ces activités doivent sensibiliser activement les collaborateurs de notre SPF sur la manière d'intégrer concrètement le respect de l'environnement dans leur quotidien. Dans ce cadre, un simulateur de conduite invite tous les fonctionnaires fédéraux à tester « la nouvelle conduite ».
- Print policy: depuis juin 2008, le message suivant: « Pensez à l'environnement avant d'imprimer » clôture automatiquement chaque mail. Les collaborateurs sont incités à imprimer le plus possible en mode recto/verso.

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

Au 2^{ème} semestre 2009 une analyse a été faite de nos procédures en matière d'achats durables. Malgré des résultats satisfaisants au niveau du pourcentage d'achats durables de fournitures de bureau, les procédures seront revues pour améliorer encore nos performances. Une séance d'information et de sensibilisation des services responsables des achats (Budget et Logistique) est planifiée pour janvier 2010.

Par ailleurs des mesures ont été préparées pour un « greening » plus systématique et plus rapide de notre parc de voitures de service destiné au grand nombre d'inspecteurs et contrôleurs sur les routes et dans les ports et aéroports.

*** Autre initiative : le plan de déplacement d'entreprise et les déplacements professionnels**

Conformément à la circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale pour les entreprises d'au moins 200 personnes, le SPF Mobilité et Transports a introduit son plan de déplacement d'entreprise pour les travailleurs basés au City Atrium.

Toutefois, comme le SPF Mobilité et Transports remplit, dans le cadre de la mobilité, un rôle d'exemple pour le secteur public, un nouveau Plan de Mobilité plus ambitieux a été lancé au 3^{ème} trimestre 2009.

Ce plan comporte 8 objectifs et introduit comme nouveautés dans notre SPF : le télétravail, des plages horaires plus larges pour lutter contre la congestion des transports publics en heures de pointe ; la formation à la conduite plus écologique pour les chauffeurs professionnels ; la promotion de l'e-government ; des tests avec des voitures hybrides et des « plug-in-hybrids » ainsi que l'étude d'un système de bureaux satellites. Pour l'avenir, le « greening » du parc de véhicules a été identifié comme l'axe le plus porteur de ce plan (voir plus haut sous 2.6. durabilité des marchés publics).

Concernant les déplacements professionnels, ceux effectués à Bruxelles se font via le réseau des transports en commun urbains et, si possible, par l'utilisation des vélos de service disponibles. Les déplacements pour les autres missions en Belgique sont effectués, de préférence, en transports en commun. Dans tous les cas, l'utilisation d'une voiture de service nécessite d'être justifiée.

Pour les déplacements professionnels à l'étranger, les voyages sont effectués de préférence en train et uniquement sous certaines conditions et en fonction du temps de parcours (min. 600 km) et de séjour, par d'autres modes de transport (avion ou voiture).

Rapport de Madame Geneviève Meunier, experte de la sous-commission

Représentante du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

1. Cellule Développement durable

La composition de la cellule a été mise à jour (voir annexe).

La cellule est composée d'un représentant de chaque administration. Le bureau de la cellule est composé des deux experts effectifs et suppléants présents à la CIDD, du responsable Emas, d'un représentant de la communication et du service international.

La cellule s'est réunie deux fois en 2009.

La première réunion a été consacrée à une redistribution des tâches au sein de la cellule. Le représentant du cabinet nous a informé de l'état d'avancement du projet de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 et de l'avant-projet de plan fédéral. Une évaluation a été faite de la journée du développement durable organisée le 20 octobre. L'application du DOEB test a été évoquée aux fins d'une harmonisation dans les différentes administrations.

Lors de la deuxième réunion, un représentant du SPP Développement durable est venu nous présenter l'état des lieux de leurs activités et des différents groupes de travail et nous a expliqué le mode d'emploi pour compléter la banque de données.

2. Activités de la cellule

*** Le plan d'action du SPF**

Il s'est concentré sur l'obtention du label EMAS (voir 2.3.) et sur la participation aux réunions de la CIDD et aux groupes de travail.

Notre SPF a commandé en 2009 à un bureau de consultance une étude portant sur « les emplois verts ». Cette étude, dont les résultats sont attendus pour mai 2010, vise à avoir un éclairage sur le cadre conceptuel et l'impact chiffré.

Le cadre conceptuel porte sur :

- Les notions de « évolutions vertes du marché du travail, « emplois verts » ;
- Les mesures spécifiques envisageables pour maximiser l'impact positif sur l'emploi de l'économie verte ;
- Comment la politique de l'emploi et le dialogue social peuvent contribuer à lutter contre le réchauffement climatique ?
- Comment cela s'inscrit-il dans l'ensemble cohérent de la stratégie de Lisbonne ?

L'impact chiffré porte sur :

- Un aperçu des estimations chiffrées de l'impact du changement climatique et de l'évolution vers une économie verte et pauvre en CO2 sur le marché du travail ;
- Une bonne estimation pour la Belgique de l'impact probable sur le marché du travail.

*** Exécution du test de durabilité**

Le test de durabilité est effectué systématiquement par toutes les administrations. La cellule a pris contact avec les représentants des administrations pour harmoniser la façon de remplir ce questionnaire.

*** Mise en oeuvre EMAS**

La cellule spécifique EMAS s'est réunie régulièrement pour obtenir le label Emas. Le comité de direction a fixé les objectifs suivants :

- Réduire la consommation d'électricité du SPF, via une meilleure utilisation des ordinateurs, des imprimantes et photocopieuses, en ce qui concerne l'éclairage et en optimisant l'utilisation de l'installation de l'air conditionné d'ici janvier 2010
- Remplacer les produits achetés habituellement par des produits de qualité et respectueux de l'environnement
- Réduire la consommation de papier d'ici janvier 2010
- Mettre en conformité le bâtiment et les installations avec les permis d'environnement
- Augmenter chaque année le nombre de documents informatisés.

Le personnel a été sensibilisé à ces problématiques : une réunion d'information a été organisée pour tout le personnel, des affiches, brochures spécifiques ont été élaborées.

Les inspecteurs Emas ont effectué les contrôles en décembre 2009. Quelques remarques ont été formulées auxquelles le SPF a répondu. Le label sera octroyé début 2010.

*** Actions de sensibilisation**

Le SPF a organisé sa journée du développement durable le 20 octobre. Des petits déjeuners, des ateliers et des expositions ont été organisés. Les ateliers ont porté sur :

- Atelier cuisine
- Atelier empreinte écologique
- Atelier eco-conduite
- Projection du film 'home'.

Quatre expositions de la Coopération belge au développement ont été montrées dans les halls du SPF: sur l'eau, le changement climatique, sur les forêts du Congo et sur l'agriculture et la santé alimentaire.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durables**

Le rapportage détaillé se trouve dans la banque de données concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux du développement durable et des engagements internationaux.

Rapport de Monsieur Christophe Bastien, Représentant du service public fédéral Sécurité sociale

1. Cellule Développement durable

Officiellement, la cellule de développement durable du SPF Sécurité sociale est composée de huit membres issus des services d'encadrement et des directions générales fonctionnelles.

Dans la pratique, sa composition varie en fonction des besoins spécifiques de chaque thématique traitée par la cellule. Selon le thème abordé, le Comité de Direction désigne les experts qu'il juge les mieux à même d'aider la cellule à remplir ses missions. Cette manière de fonctionner a pour principal avantage de mettre autour de la table les personnes qui sont directement concernées par la problématique abordée. C'est ainsi que, par exemple, le SPF a créé cette année un groupe de travail "Présidence européenne durable".

En 2009, la cellule DD s'est concentrée sur un défi majeur: travailler à l'obtention de la certification EMAS pour le SPF Sécurité sociale. Ses deux membres permanents se sont réparti les tâches pour préparer notre institution à implémenter un système de management environnemental (SME) répondant aux exigences de cette certification européenne (voir ci-après le point 2.3.).

Parallèlement à cela, les missions de la cellule de développement durable restent multiples et extrêmement variées.

La cellule DD sensibilise le personnel en matière de développement durable. Elle s'y attelle via notamment la participation à diverses activités à thème, telles que la journée du "développement durable" pour les fonctionnaires.

Elle contribue à la mise en œuvre et assure le suivi en interne des mesures inscrites dans le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) et auxquelles doit se conformer le SPF.

Chaque année, elle rédige un rapport d'activités relatif à la mise en œuvre du PFDD.

En tant que représentante du SPF, elle participe aux travaux de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) et aide les membres de la CIDD dans l'élaboration du rapport annuel de la CIDD.

Sur demande spécifique, elle remet des avis en matière de développement durable. Cette année, elle a régulièrement été mise à contribution dans le cadre d'événements et de projets destinés notamment à favoriser le bien-être du personnel du SPF et à introduire des critères environnementaux et éthiques dans certains cahiers spéciaux des charges.

2. Activités de la cellule

*** Plan d'action**

L'expérience a montré que la rédaction du plan d'action mobilise beaucoup d'énergie mais n'apporte pas de réelle valeur ajoutée aux activités de la cellule. Cette dernière n'a donc pas rédigé de plan d'action pour l'exercice 2009, préférant consacrer son temps et son énergie à ses nombreuses autres missions.

Par contre, au début de chaque année, la cellule DD introduit dans la base de données « suivi des mesures » (<http://www.cidd.be/admin/>), les actions qu'elle compte mettre en œuvre pour l'année en cours et les suivantes.

*** Exécution du test de durabilité**

Voir rapportage de la Chancellerie

*** Mise en œuvre de EMAS**

En 2009, la cellule de Développement durable a créé les outils nécessaires à l'implémentation d'EMAS au SPF. Elle a notamment établi le registre des missions du SPF ayant un impact significatif sur l'environnement, le registre des aspects éco-logistiques, le registre des déchets dangereux, le suivi des consommations, etc. Elle a rédigé toute une série de procédures ainsi qu'un plan de communication destinés à impliquer et responsabiliser le personnel dans la mise en place du SME. Elle a par ailleurs créé un réseau de "correspondants EMAS" au sein du SPF. Et elle a également participé aux groupes de travail relatifs à EMAS, ainsi qu'à la formation à l'audit interne, organisés par le SPP Développement Durable.

Dans la perspective d'EMAS, la cellule DD a développé de nouveaux projets au niveau de la Tour des Finances: augmentation de l'offre du tri des déchets en mettant en place la collecte sélective des PMC, des verres et de la frigolite, réalisation du diagnostic de déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, participation au groupe de travail "Communiquer EMAS". Elle a par ailleurs complété, pour le compte du SPF, la première phase du plan de déplacement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle a œuvré à étendre l'utilisation du papier 100% recyclé et non blanchi à tout le SPF.

La cellule a également initié une collaboration avec FEDESCO, qui est occupé à réaliser un audit énergétique ciblé (Quick Scan) de la Tour des Finances. Des études similaires sont programmées pour certains de nos bâtiments situés en province.

Le travail se poursuivra durant le premier semestre 2010, après quoi notre SPF introduira sa demande de certification.

2009 a été synonyme de grands changements au sein du SPF. Ce dernier a instauré, dès son arrivée dans la Tour des Finances en janvier 2009, le principe du « Dynamic Office », appliqué à l'ensemble du personnel. L'organisation des étages en plateau et la suppression des postes de travail nominatifs a permis une économie importante en terme d'occupation de surface. Par rapport à la situation antérieure, et à effectif constant, seuls 70% des postes de travail sont en effet aujourd'hui nécessaires pour permettre à l'ensemble du personnel d'accomplir ses missions. En chiffres absolus, on arrive ainsi au nombre de 750 postes de travail pour 1070 membres du personnel.

Dans de nombreux domaines, des choix ont été posés dans le but de réduire de manière importante la consommation d'énergie et la consommation de papier :

La rationalisation du matériel d'impression s'est traduite par le remplacement de plus 200 imprimantes « individuelles » par 27 imprimantes multifonctions munies de la fonction « follow me » ;

La modernisation de l'outil bureautique a amené le remplacement des vieux desktops et des écrans cathodiques par des laptops et des écrans plats ;

La préférence pour des appareils moins énergivores a poussé au remplacement d'appareils anciens par des appareils plus performants comme des lave-vaisselle AAA et des réfrigérateurs sans compartiment surgélation A+ ;

La volonté de dématérialiser a instauré la pratique accrue de digitalisation des documents ;

Une meilleure gestion de l'éclairage s'est concrétisée par le placement d'interrupteurs intermédiaires au sein des espaces ouverts, permettant à chaque personne de gérer l'éclairage de son espace de travail. De plus, une coupure automatique des luminaires est prévue une première fois à 18h et une seconde fois à 20h ;

L'utilisation du matériel informatique autorise désormais le débranchement des laptops en cas de non utilisation (seuls les chargeurs des laptops restent branchés en continu) alors qu'auparavant les desktops fonctionnaient jour et nuit, week-end compris, en raison d'opérations de mises à jour et de sauvegarde. Cela représente une économie annuelle de quelques 323.000 kWh (estimation réalisée sur base de l'utilisation de 1.000 desktops d'une part et de 750 chargeurs de laptops d'autre part) ;

En matière d'impression, l'option du recto-verso est devenue la règle.

En ce qui concerne la mobilité, le regroupement de tout le personnel sur un seul site, alors qu'il était anciennement réparti dans trois bâtiments à Bruxelles, permet à présent de supprimer les nombreux déplacements d'une implantation à l'autre.

De plus, tous les agents accomplissant des tâches administratives ont la possibilité, s'ils le souhaitent, d'effectuer du télétravail, à raison de 1 à 2 jours par semaine. Cette option qui leur est offerte participe au développement du bien-être du personnel et à l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Fin 2009,

quelques 340 personnes ont opté pour le homeworking et de nombreuses demandes supplémentaires sont cours de traitement.

*** Actions de sensibilisation**

a. Journée développement durable

Comme il en a pris l'habitude, le SPF Sécurité sociale a apporté sa contribution à la Journée du "Développement durable" et est même allé plus loin. Du 19 au 30 octobre, les activités que la cellule DD a proposées aux membres du personnel ont été les suivantes :

- « Laissons nos livres voler vers d'autres yeux » : campagne menée dans la Tour des Finances, avec la collaboration du SPF Finances, du SPP Développement durable et de l'AFSCA. L'action consistait à organiser une grande collecte de livres au profit de d'associations venant en aide aux enfants en difficulté scolaire ainsi qu'aux sans-abri et sans-papier accompagnés par le Service de Prévention de la commune de Saint-Josse. 2.303 livres ont ainsi été récoltés ;
- « Atelier Consommation durable » : il s'agissait d'une formation théorique et pratique sur les achats durables en grande surface ;
- « Du bio et de l'équitable, je passe à table » : le concept repose sur l'organisation d'un petit-déjeuner sympa et original constitué de produits issus exclusivement de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable. En outre, les membres du personnel travaillant dans les services extérieurs ont chacun reçu un panier garni constitué de produits issus du commerce équitable ;
- « Halte aux pollutions intérieures » : les membres du personnel ont pu suivre cette formation abordant les questions de pollution dans nos intérieurs de mieux en mieux calfeutrés. Les thématiques abordées ont été: l'humidité et les moisissures, les produits d'entretien, les composés organiques volatiles, les fumées de combustion et les ondes électromagnétiques. L'exposé a également proposé des solutions pour lutter contre ces diverses sources de pollutions. A la fin de la formation, chaque participant a reçu une plante, parmi quatre variétés connues pour leur effet purifiant sur l'air ambiant ;
- Parcours vélo dans les rues de Bruxelles : encadrée par un animateur de Pro Vélo, cette sortie a tout d'abord débuté par une partie théorique, destinée à rafraîchir les connaissances des participants en matière de code de la route, et plus particulièrement appliqué aux cyclistes. Puis les participants sont partis à vélo, pour découvrir les principales pistes et chemins de traverses, au départ de la Tour des Finances, vers des points névralgiques bruxellois.
- « Home » projeté sur grand écran : ce film commenté et produit par Yann Arthus-Bertrand avait fait l'événement dès le mois de juin en étant diffusé simultanément dans plus de 50 pays. Il a été projeté sur grand écran à la salle Pachéo dans la Tour des Finances ;

- Le cadeau de DDO: Une bouteille de liquide vaisselle écologique a été offerte à chaque membre du personnel. Ce produit ne contient aucun dérivé de pétrole ni aucun phosphate. Totalement biodégradable dans l'eau, il permet de réduire fortement l'impact des rejets d'eaux usées sur l'environnement.
- Dans le cadre de cette semaine, une rubrique intranet, un affichage électronique et un flyer ont été développés en étroite collaboration avec le Service Communication afin d'annoncer l'évènement au personnel. En tout, 668 agents de notre SPF ont participé aux activités ainsi proposées.

b. Autres actions

- En avril 2009, le personnel du SPF Sécurité sociale a pu se familiariser avec le concept d'énergie grise. La formation était assurée par deux experts du SPF Santé publique et Environnement;
- Durant l'été 2009, nous avons accueilli durant un mois l'exposition soutenue par le SPP Développement durable: Consumo Ergo Sum. Grâce au partenariat du SPF Finances, tout le personnel travaillant dans la Tour des Finances a eu l'occasion de visiter cette exposition qui a occupé un plateau du 7^e étage;
- Dans le cadre de la journée sportive du SPF, une visite guidée du sentier des abeilles, crée dans l'enceinte du Jardin expérimental Jean Massart, a été programmée.
- En septembre 2009, notre SPF a organisé le "Friends and family Day". La cellule a apporté son éclairage tout au long des réunions préparatoires ainsi que le jour de cette fête, pour assurer la durabilité de certains aspects de l'évènement;
- Enfin, durant toute l'année, le personnel a été tenu informé, via l'intranet, de certaines initiatives prises à l'extérieur du SPF en matière de développement durable.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux a été introduit dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/admin/>

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

La cellule développement durable du SPF Sécurité sociale participe aux travaux du groupe de travail CIDD "Marchés publics durables". Elle a notamment remis un avis sur l'avant-projet de Plan d'action fédéral marchés publics durables 2009-2011.

Pour l'année 2009, un monitoring complet concernant la durabilité des marchés durables n'a pu être établi. Cependant, à l'initiative de la cellule DD, des critères environnementaux ont été introduits dans certains cahiers spéciaux des charges et notamment dans le cadre de l'achat de meubles, de papier 100% recyclé et de café répondant aux critères internationaux du commerce équitable.

*** Autres initiatives relatives au Développement durable**

Tout au long de l'année, la cellule a participé à divers groupes de travail, tels que celui qui a développé l'aspect durable de la présidence belge de l'UE, celui qui a lancé le projet pilote de cantine durable dans la Tour des Finances, celui qui a planché sur les marchés publics durables ou celui qui a affiné le logiciel EIS. La communication relative aux travaux réalisés par ces groupes a été assurée soit de manière globale vers l'ensemble du personnel, soit de manière ciblée vers le service ou la personne concernée.

Rapport de Madame Marielle Smeets et Monsieur Audry Buysschaert,

Représentants du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

1. Cellule Développement durable

Remarques préliminaires :

1. Le présent rapport reprend des parties communes liées aux activités du SPF dans son ensemble (EMAS, EIDDD, marchés publics durables, journée développement durable du SPF) et des parties plus détaillées liées aux activités de la Direction Générale de l'Environnement dans les structures « CIDD » sous l'impulsion notamment du Ministre Paul Magnette.

2. Lors des différentes réunions plénières de la CIDD et de la sous-commission administrative de la CIDD, plusieurs représentant(e)s de SPF/SPP dont notamment la représentante de l'administration pour ce qui relève des compétences environnementales du Ministre Paul Magnette (DG environnement du SPF) ont, à de nombreuses reprises, demandé au Président ainsi qu'au secrétariat de la CIDD qu'il soit procédé à une évaluation du fonctionnement et des tâches attribuées aux cellules de développement durable dans les SPF/SPP et autres instances administratives fédérales soumises à l'A.R. du 22 septembre 2004.

Cette évaluation devrait notamment comprendre une évaluation et une rationalisation des nombreuses tâches de planification, rapportage et monitoring induites des activités de la CIDD et de ses différents groupes de travail.

A l'heure actuelle, cette demande des membres administratifs de la CIDD n'a pas encore été rencontrée.

2. Activités de la cellule

En 2009, la cellule développement durable du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement s'est réunie une seule fois soit le 18 juin 2009.

Cela dit, comme la plupart des membres du comité en charge de l'organisation de la journée développement durable du SPF sont également membres de la cellule développement durable, nous pouvons considérer que l'activité de la cellule s'est principalement focalisée sur l'organisation de cette journée.

*** Plan d'action**

Conformément à l'article 6 de l'Arrêté Royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense, la cellule de développement durable du SPF, a notamment pour mission d'élaborer un plan d'action

annuel indiquant les actions de développement durable que les services concernés du SPF doivent entreprendre cette année-là.

Comme signalé précédemment (voir remarque préliminaire), la rédaction d'un plan d'action annuel par SPF est une des tâches des cellules de développement durable nettement remise en cause par les représentants des administrations à de la CIDD.

Pour le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, le dernier plan d'action date de 2007. Depuis, le suivi de la mise en œuvre des actions des différents PFDD se fait via la banque de données développée par le Secrétariat de la CIDD.

Les autres activités « développement durable » du SPF, sont rapportées via le rapport annuel et/ou lors des réunions des différents groupes de travail ad hoc de la CIDD auxquels participe activement la direction générale de l'environnement du SPF (pour ce qui concerne les compétences « environnement » du Ministre Paul Magnette).

*** Exécution du test de durabilité**

a. Quick Scans.

Pour rappel, des trois dossiers présentés au Conseil des Ministres du 9 mai 2008 dans le respect de la procédure EIDDD (cfr. rapport 2008), nous rappellerons que le dossier le Plan d'Action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air, du ressort du SPF Santé Publique, sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, a été approuvé au Conseil des Ministres du 29 mai 2009.

Les autres projets d'initiative réglementaire mentionnés dans le rapport susmentionné comme ayant faits l'objet d'un quick-scans ont été avalisés en Conseil des Ministres dans le courant de l'année 2009. Les textes réglementaires officiels sont :

- Arrêté royal déterminant les exigences auxquelles doivent répondre des pellets de bois prévus pour alimenter des appareils de chauffage non industriels (en cours de publication).
- Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 janvier 2004 réglementant les niveaux des émissions des oxydes d'azote (NOX) et du monoxyde de carbone (CO) pour les chaudières de chauffage central et les brûleurs alimentés en combustibles liquides ou gazeux dont le débit calorifique nominal est égal ou inférieur à 400 kW (M.B. 17 juillet 2009).
- Arrêté royal réglementant les exigences minimales de rendement et les niveaux d'émissions de polluants des appareils de chauffage alimentés en combustibles solides (en cours de publication).
- Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 octobre 2004 fixant les modalités de gestion du fonds pour le financement de la politique

fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. (M.B. 9 FEVRIER 2009)

Huit quick-scans ont été établis courant 2009 par l'administration pour les projets de décisions suivants, en application de la procédure EIDDD. Trois scans concernaient la compétence en environnement, 1 se rapportait au milieu marin et 4 autres à la santé publique (par ordre chronologique de présentation au Conseil des Ministres) :

- Avant-projet de loi relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur ;
- Projet d'arrêté royal relatif à l'interdiction de la mise sur le marché des produits contenant du fumarate de diméthyle ;
- Plan fédéral d'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés 2009-2013 ;
- Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur des articles 177,179 et 180, de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales pour la profession de diététicien ;
- Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur des articles 177,179 et 180 de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales pour la profession d'assistant pharmaceutico-technique ;
- Projet d'arrêté royal relatif à la protection des animaux d'expérience.
- Avant-projet de loi relative à l'indemnisation des dommages résultants de soins de santé ;
- Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif aux conditions et à la procédure d'octroi des concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'eau, des courants ou des vents, dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction conformément au droit international de la mer.
- Ce nombre de quick-scans représente un petit cinquième des dossiers introduits par le SPF auprès du Conseil des Ministres.

b. Evaluations approfondies des incidences des décisions sur le développement durable

Parallèlement, à la demande du Ministre de l'Energie et du Climat, la direction générale de l'environnement du SPF Santé Publique, sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a procédé à 2 projets d'évaluation approfondie des incidences des décisions sur le développement durable :

- Evaluation et proposition de politiques qui visent à accélérer l'installation et l'utilisation des meilleures techniques de chauffage dans le secteur des habitations occupées par des ménages précarisés (service Politique de Produits) :

L'accès aux besoins premiers à savoir se chauffer et se loger correctement et dans un minimum de confort, devient chaque jour plus onéreux pour de plus en plus de ménages. Des études menées au niveau européen¹⁹ et à l'observation sur le terrain en Belgique, dégagent des éléments qui sont autant d'indices qui conduisent à cerner les ménages touchés par la précarité énergétique : le surendettement, le manque de revenus, les fluctuations des prix de l'énergie, ...

Les situations suivantes concourent à renforcer cette précarité et peuvent conduire à la pauvreté énergétique : logements inadaptés à la taille des ménages (personne isolée dans grande maison ou famille nombreuse dans un 4 pièces) , systèmes de chauffages ne correspondent pas aux besoins (surdimensionnement, vecteurs énergétiques inadéquats, systèmes d'appoint en guise de système principal, etc.), absence ou inefficace de la régulation, qualité thermique déplorable des enveloppes des bâtiments (inétanchéité à l'air, parois non isolées, simple vitrage), etc.

Conclusion(s) :

- I. Il a été démontré, au sein de plusieurs pays européens, que des travaux de rénovation dans les logements sociaux, visant à apporter un minimum de confort, conduisent à des améliorations qui réduisent la facture énergétique de 30 à 70% ;
- II. L'implication des habitants joue un rôle essentiel, car même si des travaux ont été réalisés, force est de constater que le comportement face à l'énergie fait toute la différence ;
- III. Compte tenu de l'importance du tissu social, les projets qui visent à rénover des quartiers entiers permettent de mieux soutenir la prise de conscience de l'importance des techniques efficaces de production de chaleur et donc des bénéfiques environnementaux qu'ils génèrent ;
- IV. La Belgique utilise très peu les budgets et fonds européens pour construire ou rénover des logements sociaux ;

Les indicateurs de performance des bâtiments (PEB) expriment la consommation énergétique annuelle de chauffage par mètre carré de surface habitable. Cet indicateur permet de définir des classes de performances allant du bâtiment passif aux bâtiments les moins performants de notre parc actuel. Ces indicateurs sont relativement inadéquats pour les ménages précarisés car ils cachent un inconfort pour une valeur moyenne d'indicateur. Ainsi des ménages chauffent voire surchauffent des pièces de séjour au détriment de l'ensemble de l'habitation où il devient impossible de séjourner en hiver..

Les chercheurs proposent la fixation d'un indicateur Equi-confort qui est défini comme le rapport de la consommation de chauffage sur la surface réellement chauffée du logement et disposant d'un système de chauffage réellement utilisé. Ils ont analysé 30 situations d'habitation de précarité énergétique caractérisée, les logements sont souvent inadaptés à la taille des ménages et les systèmes de chauffage inefficaces. Dans les pires cas, le PEB et Equi-confort sont élevés, c'est à dire que la consommation en énergie est élevée et du point de vue confort, il fait trop chaud dans les pièces de

séjour et trop froid là où on ne chauffe pas. Au mieux, le PEB est faible car habitation très vaste et l'Equi-confort reste élevé (donc pas de confort).

Conclusion :

Il faut appréhender la rénovation énergétique en 5 étapes : en mettant en avant l'installation d'un système de chauffage central régulé, puis l'isolation des parois. En effet, l'urgence est avant tout d'équiper les logements d'un système de chauffage adapté. En général, à partir d'une sensibilisation des occupants à l'utilisation de leurs systèmes et aux économies d'énergies, de l'installation d'un système central et régulé ainsi que de l'isolation de la toiture, la consommation de chauffage du logement a été divisée par deux et elle atteint les valeurs de consommations moyennes du parc immobilier belge. En prenant en compte la réduction fiscale ainsi que les primes régionales, l'investissement global de ces trois niveaux de rénovation ne dépasse pas 8.000 Euros dont 3.600 Euros pour le seul placement d'un chauffage central avec chaudière à condensation et régulation avec horloge.

Lors des visites sur le terrain, les chercheurs ont mis en évidence que les ménages précarisés étant le plus souvent en possession d'appareils de chauffage venant de marchés parallèles. Vu qu'aucune inspection n'est préconisée pour ces appareils, il faut alors se demander si ces appareils sont conformes aux normes actuelles sans compter sur le danger potentiel qu'ils représentent pour la santé. La re-certification des appareils de seconde main pourrait être une solution dans le court terme indépendamment des réserves quant aux aspects juridiques de cette approche.

Les résultats de cette étude ainsi que ceux d'une seconde étude « d'écologie sociale » intitulée « screening des leviers fédéraux de soutien et d'orientation vers des produits sains et plus respectueux de l'environnement accessibles à tous » réalisée en 2009 par le service Affaires Multilatérales et Stratégiques de la DG Environnement ont été présentés au public lors du séminaire « Environnement : un juste accès pour tous ? : Insérer le social dans les politiques environnementales » le 27 octobre 2009.

Lors de ce workshop, un travail en ateliers (3) a également été réalisé avec les participants. Les conclusions et recommandations issus de ces ateliers ont été travaillées par la DG Environnement et font l'objet d'une proposition de nouvelle action dans le cadre de l'actualisation du projet de plan fédéral développement durable 2010-2014.

- Studie naar de impact op de duurzame ontwikkeling van de volledige opsplitsing van de producten voor professionele gebruikers en die voor amateurgebruikers en de invoering van een kenniscertificaat voor de professionele gebruikers van biociden (service Maîtrise des Risques dans le cadre du Plan de Réduction des Pesticides et Biocides)

Si les expositions fréquentes aux pesticides (entre autre les herbicides) sont plutôt le fait du milieu agricole et donc d'un usage professionnel, des études signalent cependant qu'un mauvais usage des biocides (soit des produits similaires mais destinés à un autre usage que la protection des plantes : désinfectants, produits de protection du bois, insecticides,...) dans la maison et le jardin est tout aussi dangereux que dans le cas d'un usage agricole des pesticides. Le manque d'aération pourrait même, dans certains cas, augmenter considérablement les risques encourus.

Certains de ces produits sont disponibles en grandes surfaces et sont en accès libre. Il n'y a pratiquement pas de conseil ni, d'intervention humaine entre le produit et le consommateur (pas ou peu de vendeurs, de conseillers et/ou de travailleurs sociaux de terrain dans le domaine de la santé). La lecture de l'étiquette est dès lors l'unique source d'information relative à la gestion des risques. Est-ce suffisant ? Quelle part de libre arbitre est-elle laissée aux mains des consommateurs, surtout les plus vulnérables, quant aux dangers environnementaux et sanitaires dans lesquels s'inscrit clairement la problématique des biocides ?

Tous les biocides ne peuvent être utilisés par tous. Cette affirmation est, en particulier, prouvée dans le cadre d'une comparaison entre l'utilisateur amateur (particulier) et professionnel. Les deux groupes d'utilisateurs n'ont pas les mêmes besoins, n'utilisent pas les produits de la même manière, ont un niveau de connaissance et de formation différents et, enfin, ne disposent pas du même matériel ni des mêmes moyens de protection individuelle. Par conséquent, il est souhaitable que les particuliers et leur entourage soient protégés, en ne leur permettant d'avoir accès qu'à des produits adaptés. En outre, il est désirable que les utilisateurs professionnels de biocides soient en mesure de prouver leurs compétences, afin d'utiliser de manière avisée les produits réservés à un usage professionnel.

Dans cette étude d'impact des décisions sur le développement durable, l'introduction de deux réglementations a été analysée. Celles-ci concernent la scission des autorisations des biocides destinés à un usage professionnel et des biocides à usage des particuliers et l'introduction d'un certificat de connaissance pour la manipulation professionnelle des biocides pour la protection du bois (type 8), des rodenticides (type 14) et des insecticides ou acaricides (type 18). Ces types de produits sont considérés comme prioritaires dans le programme de révision européen et dans le programme fédéral de réduction des Biocides et Pesticides (PRPB) en place depuis 2005, réactualisé tout récemment et dont le renforcement des actions « Biocides » sont une des principales priorités

*** Mise en œuvre de EMAS**

La mise en œuvre d'un système de management environnemental se poursuit au sein du SPF (site Eurostation). Celle-ci a été sanctionnée par l'obtention du certificat ISO 14001 le 15 décembre 2008.

Diverses nouvelles avancées ont été réalisées durant l'année 2009, à savoir :

- La distribution de multiprises munies d'un interrupteur au personnel, avec instruction de les éteindre chaque soir ;
- La mise en place d'un local vélos pour les vélos de service ;
- L'achat de vélos de services ;
- La sécurisation du local vélos à disposition du personnel ;
- L'affiliation à Bike-to-Work en vue d'encourager le vélo dans le déplacement domicile-travail ;
- L'installation du mode recto/verso par défaut sur plusieurs imprimantes ;
- L'installation de nouveaux distributeurs de papier essuie-mains dans les sanitaires, en vue de réduire drastiquement la consommation de papier ;
- L'adaptation par le propriétaire du bâtiment du permis d'environnement afin de régulariser la situation d'appareils d'air conditionné.

*** Actions de sensibilisation : Vendredi 16 octobre 2009 : la journée développement durable du SPF**

Comme pour les éditions précédentes, l'édition 2009 de la journée du SPF a été placée sous le signe du développement durable.

Du 19 au 23 octobre, la Semaine du Développement durable a battu son plein au sein de la fonction publique fédérale. Dans ce cadre, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a organisé, pour la quatrième année consécutive, sa 'Journée du 'Développement durable'.

Comment faire en sorte que les gens contribuent vraiment au développement durable, si ce n'est en leur montrant concrètement ce qu'ils peuvent faire ! Le SPF l'a bien compris. C'est pourquoi, depuis quatre ans, nous organisons une grande journée pour tout le personnel, avec au programme un certain nombre d'activités à caractère social et écologique. Ce sont ainsi plus de 1.300 fonctionnaires qui ont été répartis dans une cinquantaine d'activités différentes.

Comme l'année précédente, nous avons encore une fois fait appel aux talents cachés de nos collaborateurs pour l'animation d'un atelier/activité ou pour assurer l'ambiance musicale de la réception de clôture de cette journée. Plusieurs d'entre eux ont ainsi répondu à l'appel en nous proposant :

- un atelier artistique « vaisselle cassée »,
- un atelier culinaire « pain au levain »,
- un atelier bien-être (taïchi et Qi Gong),
- Un atelier musical sur le travail de la voix.

Mais ce n'est pas tout. Le programme de la journée du 16 octobre a évidemment débuté par un petit-déjeuner « santé », inspiré du Plan National Nutrition Santé (Direction

Générale « Animaux, Végétaux et Alimentation ») et concocté à partir de produits équitables et bio.

Enfin, la journée s'est terminée par un walking dinner, l'occasion de déguster toutes sortes de spécialités des quatre coins de la planète, ... sur les rythmes endiablés assurés par un de nos collaborateurs et son groupe musical, Selva. Chaque participant a pu également y recevoir sa surprise 'durable' 2009: un sac isotherme aux couleurs du SPF.

Participation

ACTIVITE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Journée DDO	1145 (inscriptions) mais 937 effectifs (enregistrés par le service P&O sur base des listes de présence aux différentes activités)
Petit déjeuner équitable	840 (inscriptions)
Buffet du monde	612 (inscriptions)

Un questionnaire électronique d'évaluation de la journée DDO 2009 a été envoyé à chaque participant. Leur analyse est actuellement en cours et les résultats seront bientôt présentés au Conseil de Direction ainsi qu'à la cellule de développement durable.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>. Vous y trouverez par mesure annoncée un suivi détaillé et mis à jour de la mise en œuvre.

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

Le SPF a fait l'acquisition de deux véhicules en 2009, dont un est une voiture à motorisation hybride. Compte tenu de la demande de rapportage édictée par l'article 6 de la circulaire 307 quinquies, nous effectuons séparément le compte-rendu demandé conformément au schéma de rapportage officiel transmis par le secrétariat de la CIDD.

Au niveau des achats de mobilier, toutes les acquisitions se font sur base d'un contrat FOR-CMS, respectant les critères du guide des achats durables (entre autres, le bois est FSC ou PEFC).

D'autres achats ou investissements ont été consentis en vue d'améliorer l'impact environnemental du SPF, tels que :

L'achat de blocs multiprises pour tous les collaborateurs du site Eurostation, en vue de pouvoir diminuer la consommation résiduelle du parc informatique ;

Des nouveaux vélos ainsi que la mise en place d'un nouveau local vélo, pour favoriser la mobilité douce ;

Des distributeurs de papier essuie-mains dans les sanitaires, permettant de réduire la consommation de ce type de papier. A terme, le type de papier utilisé dans ces distributeurs fera également l'objet d'une attention particulière. A terme, le type de papier utilisé dans ces distributeurs devrait également faire l'objet d'une attention particulière (papier recyclé et détenteur d'un label environnemental).

*** Autres initiatives relatives au Développement durable**

Projet Rosetta de collecte sélective des déchets dans les administrations fédérales situées sur Bruxelles

La DG Environnement a assuré en 2009, comme depuis la mi-2003, le pilotage du projet Rosetta de collecte sélective des déchets. L'exécution de ce projet repose sur un arrêté d'exécution de la loi sur la promotion de l'emploi et sur la circulaire 495 relative à la convention de premier emploi.

Le projet s'est poursuivi en 2009 sur base d'un socle d'engagement de 6 et 7 personnes.

L'établissement des nouvelles conventions de premier emploi (CPE) s'est tant opérée par une phase de réengagement que par l'engagement de 4 nouveaux Rosettas.

Le nombre d'administrations publiques fédérales bénéficiant, par le biais de la mise au travail d'éco-recycleurs, d'une aide dans leur collecte interne de déchets triés, n'a que très peu évolué depuis les années précédentes (cfr Rapports des membres pour les années 2004, 2005, 2006 et 2008).

- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- SdPsP (Service des Pensions du secteur Public)
- AFMPS (Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé)
- Régie des bâtiments
- SPF Intérieur
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale,
- SPF Personnel et Organisation (IFA)
- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement,
- SPF Justice.
- 5 cabinets ministériels dont le cabinet de la Ministre des affaires Sociales et de la Santé Publique

Par ailleurs, le nombre de sites desservis a connu quelques changements. Le bâtiment hébergeant la Trésorerie (SPF Finances) n'est plus desservi ainsi que les étages du SPF Sécurité Sociale. Deux nouveaux bâtiments du SPF Justice ont par contre rejoint les sites partenaires et plus particulièrement en ce qui concerne la collecte des déchets PMC qui y sont produits. Il s'agit d'un bâtiment hébergeant entre autres la DG de l'Organisation judiciaire et le Casier judiciaire et d'un immeuble hébergeant la DG des Maisons de Justice et la partie restante de la DG de l'Organisation judiciaire.

Rapport de madame Nicole Tsiebos DM, Représentante du service public fédéral Justice

1. Cellule Développement durable

Au-delà de la composition minimale prévue par l'AR du 22/09/04, la cellule DD du SPF Justice compte 19 personnes. Afin de susciter un processus participatif de l'ensemble du SPF, l'optique a été d'intégrer à la cellule DD des représentants de chaque entité du SPF (voir composition en annexe).

La cellule se réunit tous les deux mois.

En juin 2009 avec l'introduction du nouvel organigramme des services du président, le secrétariat permanent est devenu un service développement durable. En février 2009 deux nouvelles collaboratrices sont venues renforcer l'équipe, pour la gestion de la mobilité et la gestion du réseau des personnes de contact DD (POCDD) des bâtiments du SPF. La responsable EMAS est également entrée en service début 2009, ce qui a permis de relancer le projet pour les bâtiments concernés de l'administration centrale. Le service DD dépend de la direction stratégique des services du Président.

Le Président du Comité de Direction a inscrit le Développement durable comme l'un des thèmes stratégiques du SPF du Plan de management. Les différentes entités du SPF ont décliné ce thème en objectifs stratégiques en leur sein. Un Programme Manager Office (PMO) DD a été créé avec entre autre pour mission de réaliser un tableau de bord afin de suivre dans un programme unique les différents projets liés au DD des entités du SPF.

2. Activités de la cellule

*** Plan d'action**

Suite à diverses communications du SPPDD, il n'y a pas eu de plan d'action pour l'année 2009. Le suivi des mesures des PFDD sera repris dans la base de données de la CIDD.

*** Exécution du test de durabilité**

Les formulaires de test EIDDD ont été mis à disposition des gestionnaires de dossier sur l'intranet.

Le service DD se tient à disposition pour apporter des éléments d'informations complémentaires en cas de besoin.

La gestion des dossiers destinés au Conseil des Ministres revenant directement aux directions générales concernées, la cellule DD n'est pas systématiquement informée des dossiers exemptés ou pas du test EIDDD.

Il avait été convenu avec le SPPDD et la chancellerie de renvoyer en fin d'année vers les coordinateurs des cellules DD une liste des dossiers de leur SPF ayant été soumis au Conseil des Ministres. Sur base de cette liste les coordinateurs prendront contact

avec les gestionnaires de dossiers pour donner encore de l'information sur l'exécution des EIDDD.

Au niveau du SPF Justice un projet est en cours afin de développer une application en ligne pour compléter les formulaires EIDDD, qui permettra un monitoring en continu.

× **Mise en œuvre de EMAS**

Une nouvelle responsable EMAS pour l'administration centrale (projet en cours) est entrée en fonction en janvier 2009 et travaille à l'implémentation de ce système de gestion environnementale au niveau des bâtiments de l'administration centrale. Le scope en a été redéfini et porte actuellement sur les trois bâtiments (Bordet A – boulevard de Waterloo 115, Bordet D – rue Evers 2-8, Porte de Hal – Porte de Hal 5-8). Suivant la demande du conseil des ministres du 30 octobre 2009, toutes les démarches sont mises en œuvre afin d'obtenir l'enregistrement de ces bâtiments fin 2010.

Sur décision du comité de direction du 16 septembre 2009, une nouvelle structure a été mise en place, au sein du SPF Justice, afin de soutenir l'évolution et l'extension de la démarche EMAS à l'ensemble des bâtiments occupés par le SPF Justice. Cette structure se présente comme suit :

un chef de projet chargé d'élaborer un plan d'action d'implémentation, au niveau du SPF Justice, du système de management environnemental et d'audit EMAS.

un comité de pilotage composé de représentants de trois directions générales (Organisation judiciaire, Maisons de Justice et Etablissements pénitentiaires), du service d'encadrement 'Budget, contrôle de gestion et logistique' et des services du président; ce comité a notamment pour mission d'approuver les différentes initiatives entreprises dans le cadre de l'extension d'EMAS et ce en vue de leur présentation ultérieure au comité de direction pour validation.

de quatre responsables EMAS (Administration centrale, Organisation judiciaire, Maisons de Justice et Etablissements pénitentiaires).

L'objectif est également de pouvoir dès à présent partager et capitaliser avec les responsables EMAS (OJ et autres) l'expérience dans l'implémentation du SME que développe la responsable EMAS de l'administration centrale.

× **Actions de sensibilisation**

a. Journée développement durable

Cette année la direction a été de mettre l'accent sur des actions destinés aux services extérieurs (personnel des établissements pénitentiaires, des maisons de justice, de l'organisation judiciaire, etc...).

La coordination de l'organisation de la journée DD a été réalisée par un membre du service DD. Un groupe de travail a été mis en place, ce groupe était composé de personnes venant de divers horizon du SPF Justice. L'implication dynamique des participants de groupe a permis l'émergence d'actions innovantes. Une dispense de service a été accordée aux personnes inscrites aux activités.

Une vingtaine d'action a été organisée au total dont un concours dessin sur le thème de la terre destiné aux enfants du personnel.

b. services extérieurs :

Exposition développement durable à Anvers, Gent, Brugge et Liège/ Kleur bekennen /Energivormoi

En collaboration avec le SPF santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

- le Ministère de la Défense a organisé des visites Natura 2000 à Brasschaat et à Marche-en-Famenne.

-Le premier président de la cour d'appel de Mons a cette fois encore ouvert ses installations pour la tenue d'une conférence au Palais de justice sur le thème de l'eau. Cette conférence a été suivie d'une visite d'un chantier urbain réaffecté en espace de convivialité par les riverains à l'initiative du collectif Recycle.

c. Administration centrale Bruxelles et les deux Brabant :

- action de sensibilisation pour le management de ligne: empreinte écologique des bâtiments de l'administration centrale repris dans le scope EMAS.
- film 'Envoy Poverty', suivi d'un débat animé par le SPP intégration sociale sur la pauvreté en Belgique.
- Circuit vélo / repas bio et commerce équitable / promenade verte à Neder-Over-Heembeek / stand mobilité

d. 3/ Participation du personnel :

Au niveau des services extérieurs la participation a été assez faible, il faut tenir compte du fait que c'était une première. Et l'expérience montre que lors de la première journée DD en 2005 à l'administration centrale la participation était également faible.

- services extérieurs = 123 participants
- administration centrale = 176 participants et 750 personnes pour la participation au repas bio et commerce équitable au mess.

e. Midi DD:

Trois midis DD ont eu lieu en 2009 sur le FSC, le tri sélectif et Earth Day accentuant la gestion de l'énergie. Les midis sont vraiment une occasion de sensibiliser le personnel à travers des activités qui les concernent directement.

f. Remarque:

- l'implication du management de ligne reste un point à renforcer.
- l'importance de développer une communication plus efficace pour la journée DD et plus généralement pour le Développement.

*** Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Le suivi des mesures des PFDD sera repris dans la base de données de la CIDD.

*** Suivi de la durabilité des marchés publics**

C'est à travers le forum de concertation logistique du SPF Justice que sont abordées les questions concernant l'introduction des critères DD dans les cahiers de charges.

Un projet est en cours afin d'organiser un mécanisme de suivi. Dans le cadre de la formation « thèmes spécifiques des marchés publics » organisée cette année et destinées aux gestionnaires de dossiers, un volet a été consacré à l'introduction des aspects DD dans les cahiers spéciaux de charges.

*** Autres initiatives relatives au Développement durable**

a. Mobilité:

- Des fiches d'accessibilité sont réalisées à la demande pour les services extérieurs, notamment pour Mons cette année. L'objectif est de réaliser des fiches pour tous les bâtiments ou sites du SPF, afin de communiquer en priorité sur les moyens d'accès le plus respectueux de l'environnement. etc...
- Dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise (PDE), des vélos de services sont maintenant à disposition du personnel de l'administration centrale.
- Suite aux récents déménagements, la réalisation d'un PDE est en voie de finalisation pour le site «Rue de Louvain».

b. Réseau POCDD:

Les personnes de contact DD(POCDD) désigné dans chacun des bâtiments du SPF, ont réalisé une enquête électronique concernant la situation des bâtiments en matière de développement durable.

Un groupe de travail plus restreint s'est réuni à plusieurs reprises afin de constituer le questionnaire et ensuite d'élaborer des propositions d'actions à soumettre au Comité de Direction.

c. Newsletter:

L'année 2009 a vu la naissance de deux supports de communication dédiés au DD:

- la newsletter DDONews@just, destinée à l'ensemble du SPF Justice
- le Flash POCDD destiné aux POCDD et qui contient une information technique en rapport avec la gestion environnementale des bâtiments.

d. Le tri sélectif:

PMC: le tri PMC a été introduit dans les bâtiments de l'administration centrale. La récolte se fait par deux jeunes engagés dans le cadre de contrat « Rosettas » par le SPF santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

Dans l'année qui vient l'implémentation progressive du tri sélectif dans l'ensemble des bâtiments du SPF est l'une des priorités pour les POCDD.

e. Participations / Collaborations

Le service DD est représenté dans la commission interne d'accompagnement diversité et participe au groupe de travail télétravail du SPF piloté par le service d'encadrement P&O.

Le SPF Justice a été interpellé par le SPF Environnement afin de contribuer à l'élaboration du rapport fédéral de mise en œuvre de la directive 2003/4/CE relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement. La coordinatrice environnement apporte la contribution du SPF Justice.

Une attention particulière est accordée à la participation aux différents groupes de travail de la CIDD et du SPP Développement Durable, soit des experts du SPF Justice soit des membres du service DD y collaborent selon leur domaine de compétences.

Afin de développer les connaissances, de rester informé, et dans une optique d'amélioration continue des prestations en matière de DD les membres du service DD et pour certains aspects les membres de la cellule DD ont participé à différents séminaires, colloques et formations.

Rapport de Madame Colette Vanstraelen,
Représentante du service public fédéral Economie, PME, Classes
moyennes et Energie

1. Cellule du développement durable

On a opté pour une composition large de la cellule, afin de sensibiliser les diverses administrations, aux activités souvent divergentes, et de renforcer leur degré de participation.

Une seule réunion a été organisée, vu le manque de personnel et de temps, mais il y a eu une communication intensive par mail.

2. Activités de la cellule

× Plan d'action

Aucun plan d'action formel n'a été fixé pour 2009, mais on a convenu de se concentrer sur le projet EMAS d'une part et sur une campagne concernant la problématique de l'endettement pour les familles d'autre part.

Par ailleurs, certaines actions du plan précédent ont été poursuivies.

× Réalisation du test de durabilité

La cellule interne a été consultée à deux reprises par son président concernant la nécessité de l'élaboration d'un test de durabilité.

× Réalisation de EMAS

Deux projets entamés en 2008 ont été poursuivis en 2009:

- Concernant le plateau continental: tests en mer, modification nécessaire des algorithmes, afin de répondre aux exigences techniques en vue de la réception définitive en avril 2009. Par la largeur de son faisceau de balayage, le temps de navigation est réduit de 40 %. La meilleure résolution permet non seulement de déterminer la profondeur exacte mais aussi la nature du fond qui est indicatrice de sa richesse biologique. « .
- Actualisation de la brochure sur les maisons passives et distribution lors du salon Batibouw.

D'autres projets ont été poursuivis ou complétés:

- Instauration de la gratuité de l'accès à la Bourse des Déchets qui permet à des entreprises de valoriser comme matière première ce que d'autres

entreprises produisent comme déchets (ou sous-produits). La gratuité a été instaurée officiellement le 1er janvier 2009, une campagne de publicité dans le monde des entreprises a ensuite été réalisée.

- La consommation d'électricité a été réduite dans le bâtiment Atrium. En 2008, la réduction était de 2%, pour 2009 on s'attend à une réduction plus importante, vu les campagnes d'information et de sensibilisation qui ont été menées.
- Il en est de même pour le bâtiment NGIII, tant pour l'électricité que pour le gaz.
- L'introduction d'un catalogue interne de matériel de bureau plus écologique. L'offre a été rationalisée et certains produits ont été remplacés par des alternatives plus écologiques. Ce catalogue sera revu annuellement.

× **Actions de sensibilisation**

- Journée du développement durable:
On a opté pour le film "Home", en vue d'attirer un public plus large et d'encourager des discussions après.
Le film a connu un grand succès. De nombreux membres du personnel ont assisté à cette séance dans plusieurs bâtiments. Elle était suivie d'une brève présentation des progrès réalisés par notre SPF au niveau de EMAS.
Un "repas équitable" a été proposé dans la cafétaria.
- Une sensibilisation concernant l'usage du matériel informatique, la consommation de papier et les paramètres des imprimantes a également été menée fin 2009. Les résultats devraient être visibles en 2010.

× **Coordination interne de la mise en œuvre des mesures des Plan fédéraux de développement durable**

Cette coordination s'est réalisée principalement par mail et elle a été suivie par les administrations concernées, en fonction du sujet.

× **Suivi de la durabilité des marchés publics**

Les travaux ont été suivis et elles recevront une attention particulière en 2010.

× **Autres initiatives concernant le développement durable**

- Vu que la problématique du surendettement s'accroît avec la crise économique, il a été décidé en 2009 de mener une campagne : "Un crédit, ça peut être lourd". Cette campagne comprenait des affiches dans les maisons de justice, les CPAS, une publicité dans plusieurs journaux et revues et, enfin, un site internet et des bannières.

- Cartographie en Mer du Nord d'une nouvelle zone de 300 km² du plateau continental belge afin de déterminer où pourrait se faire l'extraction de sable et où la richesse biologique est telle que l'extraction doit être interdite. Elle sera poursuivie en 2010.
- Réalisation, en collaboration avec les Régions, d'une étude permettant d'évaluer plus complètement et plus finement le résultat des politiques menées en matière d'efficacité énergétique en intégrant données fédérales et régionales et en harmonisant les approches. Les premiers résultats de cette étude devraient être disponibles en 2010
- Etude menée en collaboration avec la Politique scientifique afin d'examiner la possibilité de produire de l'électricité à partir des vagues au niveau du Plateau continental. Cette étude, après évaluation par des experts étrangers, a été approuvée et elle a débuté en septembre 2009.

Rapport du Major Peter Vanderstuyf Représentant du ministère de la Défense

1. La Cellule Développement Durable

Un coordinateur / conseiller pour le Développement Durable a été nommé dans le courant de l'année 2009 au sein du département d'Etat-major Bien-être de la Défense. Ce coordinateur représente la Défense lors des sessions plénières du CIDD en tant que représentant de l'Etat-major de la Défense (Administration), en compagnie d'un représentant du Cabinet du Ministre de la Défense Nationale. Il remplace aussi le représentant du Ministre de la Défense Nationale au Conseil Fédéral de DD en cas d'empêchement de celui-ci.

Le coordinateur DD prépare également les actions impliquant la Défense en application du Plan Fédéral de Développement Durable, en collaboration avec les experts et les différents responsables pour le DD.

La Cellule DD de la Défense (CDDD) est organisée sur deux niveaux. Il existe d'une part un organe de concertation qui réunit les délégués des différents départements d'Etat-major, et d'autre part un réseau de personnes de contact appartenant aux différents départements d'Etat-major qui ont, en raison de la nature de leurs activités, une implication directe dans le domaine du DD.

L'adresse du secrétariat de la CDDD est la suivante :

Département d'Etat-major Bien-être
Rue Bruyn 1
1120 Bruxelles
Tél. : 02 / 264.44.92

2. Activités de la cellule

3.

*** Plan d'action**

En l'absence de plan fédéral d'action disponible pour 2009, la Défense a décidé d'établir un état d'avancement du plan d'action de 2008. L'intention était de poursuivre dans le courant de 2009 les différentes actions projetées en 2008 qui n'étaient pas clôturées au début de l'année suivante.

A titre d'exemple on peut faire état du programme de rénovation et de gestion de 15 terrains militaires dont 3 sont situés en Wallonie et 12 en Flandre. Ce programme résulte d'un accord de coopération entre la Commission Européenne, les administrations wallonne et flamande en charge de l'environnement, et la Défense.

*** Réalisation du test de durabilité**

Ce test de durabilité n'est pas réalisé au sein de la Défense en raison du caractère exceptionnel que présentent les décisions motivées par des considérations telles que la

raison d'état, l'ordre et la sécurité nationale, ou qui ne peuvent pas être rendues publiques.

× **Exécution de l'EMAS**

La mise en place du système de procédures (suivant l'ISO 14001) relatives au système de qualité environnemental de la Défense s'est poursuivie en 2009.

La décision a été prise d'implémenter au sein de la Défense la norme ISO 14001 de préférence à l'EMAS parce que la Défense évolue dans le cadre de plusieurs organisations internationales telles que l'OTAN.

× **Actions de sensibilisation**

a. *La Défense a organisé une journée DD le 19 octobre 2009.*

A cette occasion les collaborateurs des SPF Santé Publique et Justice ont eu la possibilité de visiter différents terrains militaires. Ces visites se sont déroulées dans les installations militaires de Brasschaat et de Marche-en-Famenne et ont débuté par un déjeuner durable, suivi d'un briefing sur le thème de la préservation de la nature sur les terrains militaires.

b. *En novembre s'est tenu à Liège un congrès de deux jours consacré au programme de rétablissement et de gestion des habitats naturels – tel que défini dans la directive 92/43/CEE - situés sur les grands terrains d'exercices militaires de Wallonie (MARCHE-EN-FAMENNE, ELSENBORN, LAGLAND).*

Ce projet a été mis au point et réalisé en collaboration avec la Direction Générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGARNE) de la Région Wallonne, et avec les associations de protection de la nature RNOB-NATAGORA et ARDENNE & GAUME. Il est partiellement financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE-nature. Des panneaux d'information ont également été installés dans les domaines concernés et une bergerie a été construite à Marche-en-Famenne dans le but de favoriser une gestion naturelle du domaine.

c. *Les différentes catégories de candidats militaires ont reçu durant leur formation des cours axés sur le DD.*

d. *Des campagnes de promotion en faveur d'une l'alimentation « saine » ont été organisées dans plusieurs mess.*

Ceux-ci ont proposé à différentes reprises de prendre part à un repas « écologique ». Une campagne de sensibilisation à cette problématique a été lancée au même moment à l'aide de posters, de sous-mains, de briefings destinés au personnel,...

4. Autres initiatives

a. Une campagne visant à combattre le surpoids et l'obésité a été lancée.

Les statistiques montrent que, pour la Défense, ces problèmes affectent surtout les militaires âgés de plus de 40 ans. Il est donc apparu opportun d'informer correctement les militaires sur la manière d'éviter le surpoids et l'obésité, et, par ailleurs, sur la manière de remédier à ces problèmes.

En application de la décision du conseil fédéral des ministres en date du 14 mai 04, le ministre fédéral des affaires sociales a mis au point un Plan National pour la Santé et l'Alimentation. Son but est la prévention des troubles somatiques occasionnés par une alimentation inadaptée et un manque d'activité physique.

L'enquête en question s'inscrit dans cette optique et vise à permettre le développement de stratégies d'actions préventives, leur validation et leur évaluation via internet, de manière à limiter le phénomène de surpoids et d'obésité au sein de la Défense.

b. La Défense n'a procédé à aucun achat de véhicules de transport de personnes en 2009.

Il y a néanmoins eu une livraison de 10 bus représentant la dernière tranche d'une commande totale de 30 unités. Ces bus satisfaisaient déjà, dès la première livraison en 2007, aux normes d'émission EURO V, bien que cette nouvelle norme EURO V ne soit entrée en vigueur qu'en octobre 2009.

c. Participation en décembre 2009 à un congrès international organisé à Genève par le Programme Environnemental des Nations Unies (UNEP) sur le thème « Développement Durable en opérations militaires ».

Rapport de Monsieur Guy Monbrun,
Représentant du service public fédéral de programmation Intégration
sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale

Rapport de Madame Joëlle Pichel

Représentante du service public fédéral de programmation Développement durable

1. Cellule Développement durable

La cellule est, conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable, composée

- 1° du représentant du membre du gouvernement ou des représentants des membres du gouvernement dans la CIDD, en charge du service;
- 2° de l'expert qui représente le service à la CIDD;
- 3° du conseiller en gestion environnementale interne du service;
- 4° d'un responsable du budget du service;
- 5° d'un responsable de la politique d'achat du service ;
- 6° d'un responsable de la politique de communication du service.

Les points concernant les tâches allouées à la cellule développement durable du SPP DD sont mises à l'ordre du jour des réunions de responsables de services. Le SPP DD est actuellement composé de treize personnes dont deux sont détachées dans des cabinets. Tous ceux qui y travaillent sont sensibilisés à l'importance d'un développement durable.

Les tâches de la cellule sont entièrement intégrées dans les activités et le fonctionnement du SPP DD.

2. Activités de la cellule

× Plan d'action

a. La méthodologie

Le Service public fédéral de programmation Développement durable est chargé de l'élaboration d'une méthode pour la rédaction du plan d'action des cellules de développement durable. Celle-ci existe de puis 2005 et a été rediscutée lors de la réunion de coordinations des cellules de développement durable du 28 octobre 2009. Certains services publics utilisent cet outil et le trouvent intéressant, par contre d'autres le trouvent redondant par rapport à d'autres outils de gestion ou même inutile. Il a donc été décidé de maintenir cet outil pour les administrations qui en avaient l'usage.

La méthodologie indique que les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- Concrétise et rend opérationnelle l'exécution du Plan fédéral de Développement durable en cours et accroît la transparence autour de ce plan.
- Fait le lien entre la politique du service public et la politique fédérale en matière de développement durable.

Le contenu du plan d'action pour un développement durable donne

- une liste des mesures du Plan fédéral de Développement durable en cours (PFDD 2010-2014) que le service public exécutera en 2010 ;
- une liste des autres mesures en matière de développement durable qui seront exécutées par le service public en 2010 conformément aux lignes directrices du (des) ministre(s) en charge du service.

Elle indique aussi que le plan d'action peut également contenir des parties supplémentaires comme une introduction plus étendue sur l'intégration du développement durable dans la politique du service public concerné.

Cependant, lors des discussions évoquées ci-dessus, le Plan fédéral de Développement durable 2010-2014 n'avait pas encore été approuvé. Les Services Publics n'étaient donc pas en mesure d'intégrer les mesures de ce Plan dans leurs plans d'action.

Pour ceux qui utilisent le plan d'action comme outil de gestion, il a été proposé de maintenir un plan d'action ne recouvrant pour l'instant que les mesures en matière de développement durable prises par le Service.

Il a également été précisé que lors de l'entrée en vigueur de nouveau Plan fédéral de Développement durable, un délai serait accordé aux Services Publics pour intégrer ces mesures dans les plans d'action respectifs.

b. Le plan d'action du SPP DD

Le plan d'action a deux objectifs comme décrit ci-dessus. Ces objectifs sont rencontrés au SPP DD par d'autres moyens. En effet, d'une part, le plan d'action devrait reprendre l'ensemble des mesures en matière de développement durable et serait alors redondant avec des outils de gestion interne existants car le développement durable constitue l'essence même de ce Service et est donc à ce titre présent au quotidien dans l'ensemble des dossiers comme dans les comportements des personnes y travaillent. D'autre part, le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est réalisé par le biais de la base de données de suivi des mesures de la CIDD.

× Exécution du test de durabilité

Le SPP DD réalise le suivi de la mise en œuvre de la procédure mise en place pour les études d'impact des décisions sur le développement durable (EIDDD). Avant chaque Conseil ministériel, le SPP DD fournit au Premier ministre un aperçu reprenant un suivi de la mise en œuvre du test de durabilité (dispenses, quick scan, etc.) dans les dossiers qui sont présentés au Conseil des ministres.

Le SPP DD applique la procédure du test de durabilité pour tout dossier présenté au Conseil des ministres.

× **Mise en œuvre de EMAS**

Le SPP DD aurait dû commencer un nouveau cycle EMAS puisque l'enregistrement, valable trois ans, tombait à échéance en octobre 2009. Il a été décidé de demander à Bruxelles-Environnement (l'organisme compétent pour les enregistrements dans la Région de Bruxelles-Capitale) un délai pour l'entame du nouveau cycle : en effet, nous avons pensé qu'il valait mieux attendre la désignation du nouveau président pour commencer ce nouveau cycle. Cette désignation prenant plus de temps qu'initialement prévu, l'audit préalable au renouvellement de l'enregistrement du SPP DD est prévu pour le début du printemps 2010.

Le SPP DD ne s'est pas croisé les bras pour autant : il a assuré le suivi des objectifs définis lors de la dernière revue de direction (cf. la déclaration environnementale du SPPDD sur son site : <http://www.sppdd.be/>) et la mise à jour de son système de gestion environnementale.

× **Actions de sensibilisation**

La Cellule DD du SPP Développement Durable a organisé plusieurs événements pour son personnel en vue de le sensibiliser, de manière concrète, au développement durable.

C'est ainsi que, début avril 2009, le SPP DD a agencé un Speed Date entre les organisateurs de la Journée DD dans les administrations et la société civile. Une grande partie du personnel du SPP DD a assisté à cet événement et a ainsi pu découvrir un panel d'organisations, associations et entreprises qui, dans leurs divers secteurs d'activité, proposaient des activités durables.

Puis, en mai, l'exposition « Consumo ergo sum » a été installée dans les locaux du SPP DD afin de sensibiliser le personnel à la consommation durable. Pour ce faire, l'expo aborde quatre thématiques, reflets de notre société de consommation : la mobilité, l'alimentation, les vêtements et la communication. Chaque visiteur peut ainsi facilement s'identifier aux exemples cités (la voiture, le fastfood, le jean et le GSM) et envisager, grâce aux alternatives qui lui sont conseillées, une consommation plus responsable.

Enfin, la cellule DD a, grâce aux contacts pris lors du Speed Date, organisé pour la première fois une journée DD en interne le 20 octobre. Cette première fut un réel succès auprès de nos collaborateurs et sera très certainement renouvelée à l'avenir.

× **Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de Développement durable**

Depuis 2006, des bases de données destinées à réaliser l'inventaire des obligations internationales en matière de développement durable, d'une part, et le suivi des Plans fédéraux de Développement durable, d'autre part, ont été mises en ligne afin de remplir les obligations de rapportage de la CIDD. Le SPP DD y contribue en réalisant le suivi des mesures qui le concernent.

× **Suivi de la durabilité des marchés publics**

En ce qui concerne les fournitures de bureau, le SPP DD passe obligatoirement par le SPF Santé publique et pour ce qui est des autres marchés publics, il passe par la cellule CMS qui met en œuvre les prescriptions du guide des achats durables pour ses contrats cadres.

Le SPP DD est également à l'origine du guide des achats durables qui est disponible sur le site Internet www.guidedesachatsdurables.be. De plus, il a préparé à l'automne 2009, l'organisation d'un séminaire pour les acheteurs publics fédéraux afin de définir comment les coordinateurs EMAS et les cellules de développement durable peuvent soutenir l'intégration des critères écologiques et sociaux dans leurs marchés publics.

× **Autres initiatives relatives au Développement durable**

Le SPP DD a financé un projet de durabilisation du restaurant et de la cafétéria de la Tour des Finances.

Quatre semaines thématiques ont été organisées afin de sensibiliser les usagers du restaurant à différents aspects de l'alimentation durable : l'alimentation bio, le commerce équitable, la diminution de la consommation de viande et le respect des saisons. Les menus durables proposés lors de ces semaines ont permis de diminuer leur empreinte écologique assez considérablement.

Une enquête menée auprès des clients du restaurant a montré qu'une grande majorité des répondants était en faveur de davantage de durabilité dans les menus (essentiellement pour de plus grandes portions fruits et légumes de saison et issus de l'agriculture biologique) ; une majorité se dit également prête à payer davantage pour de tels menus. Quelques changements ont été introduits dans la gestion quotidienne du restaurant, comme par exemple une diminution du grammage de viande dans certains plats et l'introduction d'un plat végétarien toutes les semaines.

Toutefois, de nombreux freins, notamment techniques, ont été constatés et nous ont confortés dans l'idée qu'il faut poursuivre le travail d'accompagnement et de sensibilisation des gestionnaires et du personnel du restaurant de la Tour des Finances afin d'aller plus avant dans la voie de l'alimentation durable.

Rapport de Madame Nelawu Malanda et de Madame Caroline Dandois

Représentantes du service public fédéral de programmation Politique scientifique

1. Cellule Développement durable

En 2009, les activités de la cellule développement durable ont consisté à préparer le plan d'action 2009, suivre le dossier « Lunches durables », préparer la journée développement durable 2009, informer les membres de la cellule sur l'état des lieux de notre système de management environnemental EMAS, sur le rapport 2008 de la CIDD et sur le plan fédéral de développement durable 2009-2012.

La composition de la cellule développement durable était la suivante au 31/12/09.

	NOM/NAAM	FONCTION/FUNCTIE
1.	Nelawu Malanda	Coördinator - Coordinatrice
2.	(poste vacant)	Communicatie - Communication
3.	Catharina Camerlinck	Logistiek - Logistique
4.	David Cox	Onderzoekprogramma's - Programmes de recherche
5.	Caroline Dandois	Milieucoördinator - Coordinatrice environnementale
6.	Jean-Luc Delberghe	ICT
7.	Aziz Naji	Onderzoekprogramma's - Programmes de recherche
8.	Gisèle Roulleaux	Financiële Dienst - Service financier
9.	Denis Renard - DWTI / SIST	
10.	Guy Coppieters - ARA / AGR	Archivaris - Archiviste
11.	Marc De Knijf - KSB / ORB	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
12.	Marc Fontaine - KIK / IRPA	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
13.	Piet Frederick - BIRA / IASB	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
14.	Matyas Fuzfa - KMSKB / MRBAB	Verantwoordelijke grafisch atelier - Responsable atelier graphique
15.	Jacqueline Lambert - KBR / BRB	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
16.	Kris Lombaerts - KMI / IRM	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
17.	Wouter Swalus - KBIN / IRSNB	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
18.	Rudy Van Hoof -	Preventieadviseur - Conseiller en prévention

19.	KMKG / MRAH Dirk Verbist - KMMA / MRAC	Preventieadviseur - Conseiller en prévention
20.	Pierre-Jean Delvoye Cabinet Ministre	Vertegenwoordiger van de Minister - Représentant de la Ministre

2. Activités de la cellule

* Exécution du test de durabilité

Non applicable à ce jour.

* Plan d'action

Les mesures du plan d'action 2010 de la cellule développement durable sont décrites dans le plan de management 2009 du SPP Politique scientifique (à paraître prochainement). Prière de consulter les rubriques « Développement durable » et « Environnement ».

* Mise en œuvre de EMAS

Un système de management de l'environnement EMAS est en place depuis 2006. A l'issue d'un premier cycle de certification 3 ans, en 2009, ce système a été intégré dans un système de management qualité-environnement qui répond à la fois à la norme ISO 9001 et au règlement EMAS. La certification de ce système intégré interviendra en mars 2010.

Le dernier rapport complet concernant EMAS (« déclaration environnementale ») est accessible à l'adresse suivante: http://www.belspo.be/belspo/home/env/env_fr.pdf

* Actions de sensibilisation

a. Journée développement durable

Le 20 octobre 2009, la cellule développement durable a organisé un midi du développement durable dans le cadre de la Journée du développement durable. L'activité était ouverte à tous les membres du personnel intéressés et s'est déroulée de 12h à 14h.

Le programme était le suivant :

- Repas de midi durable
 - Buffet de produits de saison (soupe, sandwiches, tartes)
 - Distribution d'un calendrier des fruits et légumes de saison

- Réalisation de la fresque du développement durable ou "Walk of Fame du DD"
 - Chaque participant a laissé une empreinte de sa main sur la fresque et y inscrit un petit geste qu'il s'engage à faire pour le développement durable.

- Conférence-débat : la question des biocarburants
 - Projection de courts documentaires sur les biocarburants en Europe
 - Présentation et discussion avec Florence Van Stappen, chercheur au Centre wallon de Recherches agronomiques et coordinatrice du projet TEXBIAG (Outils d'aide à la décision pour le développement de la bioénergie en agriculture) et Luc Pelkmans, chercheur au VITO et coordinateur du projet BIOSSES (Utilisation durable des biocarburants).

b. Newsletters

Des newsletters ont régulièrement été envoyées à l'ensemble des membres du personnel.

Date	Objet
24/04/09	Carte MOBIB Invitation à une réunion d'information sur l'abonnement MOBIB de la STIB
11/05/09	Info mobilité: Tous à nos vélos Newsletter d'information sur l'évènement Velo-city et sur la semaine drindring
05/06/09	Journée mondiale de l'environnement Newsletter d'information sur la sortie du film-évènement "Home" de Yann Arthus-Bertrand et sur la fête de l'environnement à Bruxelles (IBGE).
10/06/09	Publication - Gestion de l'environnement Publication de la déclaration environnementale 2008
15/09/09	Info mobilité: Tous à nos vélos Newsletter d'information sur l'évènement Friday bikeday, sur l'utilisation des vélos de service et sur les vélos publics Villo.
07/10/09	Info DD : midi du développement durable Invitation au midi du développement durable organisé dans le cadre de la journée du développement durable 2009.
27/11/09	Info ECO : Réduction des déchets Newsletter d'information sur la Semaine européenne de la réduction des déchets et des exemples de gestes pour réduire notre production de déchets.

× **Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable**

Le rapportage détaillé concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux a été effectué dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

× **Suivi de la durabilité des marchés publics**

a. Achat des repas de service

Le projet « Lunches durables » a été mis en place en 2008. Il s'agissait de prendre en compte la dimension « développement durable » dans les services ou fournitures

qui doivent faire l'objet d'une commande. Le service financier et la cellule développement durable ont étudié la faisabilité d'un marché public pour les repas organisés à la Politique scientifique fédérale avec l'ajout de clauses sociales et environnementales. Les critères DD choisis sont listés ici:

- Favorisez-vous les produits dits « bio » ou provenant du « commerce équitable » ?
- Favorisez-vous l'achat de produits alimentaires locaux et de saison ?
- Pour la livraison des sandwiches et assiettes, vos véhicules sont-ils équipés d'un système de réduction des émissions de CO2 ?
- Avez-vous une politique durable pour les invendus ? (distribution à des organisations ou centres d'aides à des plus démunis par exemple)
- Le personnel occupé dans vos locaux bénéficie-t-il d'un contrat d'emploi ?

Les offres des traiteurs ont été étudiées sur base:

- des critères DD (cf supra)
- des frais de livraison
- des autres frais
- des types de lunches proposés (sandwiches/plateaux)
- des autres critères DD spécifiés par les traiteurs/snacks

La procédure a amené à la sélection de 5 traiteurs avec lesquels Politique scientifique fédérale a signé un contrat d'exclusivité d'une durée de 2 ans. Les nouvelles modalités d'achat des repas de service sont d'application à partir du 1er décembre 2008.

b. Déménagement du SPP en mars 2010

En prévision du déménagement, il sera nécessaire de procéder à un nouveau marché public pour les repas organisés à la Politique scientifique fédérale. Il n'y aurait aucun sens à poursuivre avec les traiteurs actuels puisque le critère « proximité » ne sera plus d'application (les fournisseurs de repas seraient obligés de nous livrer tout par véhicule et non à pied comme à l'heure actuelle). Les fournisseurs actuels ont été informés de l'éventuelle résiliation de leur contrat en cas de déménagement.

La cellule développement durable est responsable de l'évaluation de la formule actuelle. L'étude des avantages et inconvénients de la formule actuelle amènera à une nouvelle réflexion sur les critères DD choisis pour la sélection.

x Autres initiatives relatives au Développement durable

a. Programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable lancés en 2009 :

- Programme de recherche "Science pour un Développement Durable" (SSD)

Durant l'année 2009, l'engagement de nouveaux projets issus de trois appels ont eu lieu dans le cadre de programme "La science pour un développement durable" (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD), programme approuvé par le Conseil des Ministres le 4 mars 2005.

Pour plus d'informations, voir la description du programme et des projets sur notre site web : <http://www.belspo.be/ssd> .

I. Appel 4 : Projets Mer du Nord

8 projets de recherche ont démarré en 2009 pour un budget total de 1,384 millions d'euros, projets sélectionnés dans le cadre du quatrième appel à propositions concernant les « Actions ciblées mer du Nord » lancé en 2008. Ces actions ciblées ont pour but de donner, dans des délais relativement courts (2 ans), des réponses à des questions de politique (inter)nationales urgentes autour de thèmes spécifiques concernant la mer du Nord. Ces thèmes de recherche prioritaires sont proposés par le Comité d'Accompagnement du programme.

i. AS-MADE : Evaluation des débris marins dans la zone du Plateau continental belge: présence et en effets

Les objectifs généraux de ce projet sont (1) d'étudier la présence de débris marins sur le Plateau Continental Belge, (2) d'évaluer les effets de ces débris (y compris ceux associés aux micro-contaminants) sur certaines espèces marines (invertébrées et oiseaux), (3) d'évaluer l'impact financier de cette forme de pollution (dépollution vs prévention) et (4) de développer et évaluer des outils scientifiques d'évaluation des politiques.

ii. BOREAS: Evaluation de l'énergie océanique belge

L'objectif du projet est de procéder à une évaluation du potentiel d'énergie océanique dans la partie belge de la Mer du Nord (PBMN) qui s'effectuera en 3 étapes:

- Tout d'abord inventariser les convecteurs d'énergie océanique les plus pertinents (courant océanique et courants de marées).
- En second lieu, étudier le climat engendré par le courant océanique et les courants de marée dans la PBMN.
- En dernier lieu, utiliser ces informations techniques comme base pour la recherche et la formulation de différentes alternatives stratégiques. Ceci permettra d'opérer les bons choix stratégiques pour un développement optimal de l'énergie provenant du courant océanique et des courants de marées dans le PBMN.

iii. ENSIS : Sensibilité des écosystèmes aux espèces envahissantes

L'introduction d'espèces envahissantes est considérée actuellement comme une menace importante pour les écosystèmes marins. Le couteau Ensis directus américain constitue un exemple amplement étudié et décrit d'une telle invasion dans les eaux du Nord-Ouest de l'Europe.

Compte tenu de sa forte concentration et de ses préférences d'habitat spécifiques, un impact significatif sur la communauté *Abra alba* (la communauté microbenthique biologiquement la plus précieuse dans la Partie belge de la Mer du Nord (PBMN)) est attendu. Les fortes concentrations combinées à une croissance rapide donnent lieu à de nouvelles discussions sur les possibilités d'exploitation commerciale de cette espèce. Afin de pouvoir traiter de manière approfondie ces deux aspects, il nous manque encore actuellement pas mal d'informations écologiques de base. Le projet "Ecosystem Sensitivity to Invasive Species – EnSIS" a dès lors pour objectif (1) de caractériser les caractéristiques écologiques du *E. directus* dans la PBMN, (2) d'évaluer l'impact écologique du *E. directus* et (3) d'estimer l'impact écologique d'une éventuelle pêche Ensis dans le futur.

- iv. LECOFISH : Utilisation des connaissances écologiques locales comme contribution à une approche de l'écosystème dans le cadre d'une gestion durable de la pêche

Le but de LECOFISH est de rassembler des données et informations en rapport avec la pêche et l'écosystème provenant de pêcheurs professionnels et récréatifs via les "Connaissances écologiques locales" (LEK – Local Ecological Knowledge); appelées aussi "les connaissances traditionnelles", en vue d'améliorer la connaissance, tant des écosystèmes locaux que d'une politique de pêche durable dans la Mer du Nord belge.

Les connaissances écologiques locales/traditionnelles peuvent fournir une contribution importante aux politiques locales et à l'usage des ressources naturelles; les informations n'apparaissent pas toujours lors d'une analyse générale. Les données/informations obtenues par une approche personnelle et l'expérience des pêcheurs seront également utilisées pour compléter le manque de données collectées par la voie de "la connaissance écologique scientifique" (SEK – Scientific Ecological Knowledge).

- v. OSERIT: Développement d'un logiciel intégré pour prédire les impacts d'une pollution accidentelle aux hydrocarbures

Les objectifs du projet de recherche OSERIT sont doubles :

- le premier est le développement d'un modèle mathématique pour simuler l'évolution spatiale et temporelle de la concentration des hydrocarbures dispersés dans la colonne d'eau ainsi que le temps d'exposition à la pollution d'un ensemble de cibles environnementales prédéfinies.

- le second consiste au développement d'un outil opérationnel d'aide à la décision qui intégrera toutes les informations utiles afin de pouvoir rapidement effectuer un 'Net Environmental Benefit Analysis' dans les eaux turbides et peu profondes du plateau continental belge.

vi. PMPZ_DB II: Revitalisation des mesures rassemblées au cours des premières années de l'océanographie moderne en Belgique

L'objectif du projet est de numériser les données collectées au cours de la première Phase I (1970–1976) et de la deuxième Phase (1977–1982) du programme de recherche sur la Mer du Nord de la Politique scientifique fédérale (voir http://www.belspo.be/belspo/Northsea/index_et.stm).

La majeure partie de ces données est actuellement encore disponible uniquement sous forme papier, ce qui rend difficile une analyse utilisant les techniques informatiques modernes. L'objectif principal est donc d'encoder toutes ces données dans la banque de données IDOD avec le plus grand nombre possible d'autres métadonnées.

vii. WAKO II: Evaluation intégrée de l'impact de la pêche au filet maillant et la pêche au chalut à perche

L'objectif principal de ce projet WAKO-II est d'avoir une approche intégrée des effets de l'écosystème de la pêche au filet maillant et de la pêche au chalut à perche dans la partie belge de la Mer du Nord (1) en quantifiant les effets directs les plus importants (mortalité, dommages) des deux types de pêche, (2) en développant et appliquant une méthodologie pour démontrer la sensibilité d'un certain nombre d'espèces modèle provenant de cinq composants de l'écosystème par rapport aux perturbations provoquées par la pêche, (3) en répertoriant les modèles de distribution géographique et temporelle de ces espèces structurantes dans la PBMN et (4) en intégrant les informations concernant la zone en ce qui concerne la distribution et la sensibilité des espèces sélectionnées afin de démontrer la sensibilité globale aux différentes zones et habitats par rapport aux efforts actuels concernant la pêche au filet maillant et la pêche au chalut à perche dans la PBMN.

viii. SHIPFLUX : Flux de dépôts atmosphériques provenant d'émissions de navires en Mer du Nord

L'objectif principal de cette étude est de quantifier les effets des émissions de navires sur la concentration et le dépôt de polluants sous forme gazeuse et de particules dans la partie belge de la Mer du Nord. L'accent sera mis sur les polluants qui forment des substances nutritives lors du dépôt (composés azotés tels que le NOx, nitrates, nitrite, acide nitrique, ammoniac et sels

d'ammonium) sur des métaux lourds et polluants organiques persistants.

II. Appel 5

Deux axes de recherche en lien avec les changements climatiques et impliquant de la recherche interdisciplinaire et transversale en appui à la décision politique étaient ouverts dans le 5ème et dernier appel du programme, appel lancé en 2009:

- Atténuation du changement climatique via l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les ménages;
- Evaluation des services écosystémiques en Belgique dans un contexte de changements climatiques.

5 projets de recherche ont été sélectionnés pour un total de 1,780 millions d'euros, 3 projets répondant au premier thème et 2 au deuxième :

i. VOTES : Valuation of Terrestrial Ecosystem Services in a multifunctional peri-urban space

VOTES ambitionne de quantifier l'importance des principaux services écosystémiques pour une zone d'étude située à proximité de Bruxelles (au sein du bassin de la Dyle, autour de Louvain) en intégrant une évaluation sociale, biophysique et économique. Les changements que ces services risquent de subir compte tenu des scénarios de changements d'utilisation du sol développés dans le contexte de deux autres projets (i.e. les projets MULTIMODE et ECOCHANGE) seront investigués. Les problématiques des trade-offs et transferts, ainsi que de la communication et distribution de ces services écosystémiques seront examinées avec l'aide des communautés locales et des décideurs.

ii. ECOFRESH: ECOsystem services of FRESHwater systems

Le projet a pour but de mieux connaître, sur base de trois études de cas, l'importance (potentielle) des écosystèmes d'eau douce pour les services de l'écosystème belge. A cet effet sera développée une méthodologie intégrée qui contribuera à des "ecosystem assessments" mieux fondés scientifiquement. Cette méthodologie doit permettre d'estimer de quelle façon la gestion et/ou politique peuvent contribuer à une optimisation de la mise à disposition de services d'écosystème au profit de la société.

Ceux-ci comprennent 1) un système fluvial avec les écosystèmes des vallées (la Nete: de la source à l'estuaire de l'Escaut), 2) les eaux stagnantes (Etangs de Midden-Limburg) et une zone marécageuse étendue (les Hautes Fagnes).

iii. HECORE: Household Energy Consumption and Rebound Effect

L'objectif du projet est d'étudier l'effet rebond lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique des ménages belges et d'analyser les instruments politiques à mettre en œuvre pour atténuer, neutraliser et si possible prévenir ce phénomène contreproductif de rebond. Ce projet se concentrera sur la consommation énergétique (combustible + électricité) et la mobilité (professionnelle et de loisir) des ménages. Pour ce faire, le cadre théorique de l'effet rebond sera développé d'un point de vue micro-économique en distinguant les effets rebond directs et indirects tout en faisant le lien avec la réalité des ménages.

iv. INESPO: Innovative instruments for Energy Saving Policies: White Certificates and Complementary Currencies

L'objectif de ce projet est de concevoir et d'évaluer le potentiel de deux instruments innovants qui peuvent induire les changements de comportement requis pour réaliser des économies d'énergie: les certificats blancs et les monnaies complémentaires. Le projet étudiera ces deux instruments en conjonction avec les systèmes de compteurs intelligents. Les consommations énergétiques des ménages visées par le projet recouvrent : le chauffage, les appareils ménagers, les biens de consommation, ainsi que les véhicules hybrides « plug-in » et les véhicules électriques.

v. TRANS2HOUSE: Transition pathways to efficient (electrified) transport for households

L'objectif principal de ce projet est d'établir les mobiles pour abattre les barrières sociales, culturelles, technologiques, économiques et politiques en vue de réduire la consommation énergétique ménagère. L'accent est mis sur les transports individuels qui constituent une part importante de la consommation énergétique ménagère. Ce projet analyse également la transition vers (PH)EV en Belgique et l'incidence sur les objectifs de l'Europe 2020. Le projet examinera également l'impact de la transition sur le budget des ménages et d'autres matières économiques telles que la compétitivité de la Belgique.

III. Appel clusters

Le financement de « projets de cluster » a été prévu dès le lancement du programme SSD pour renforcer les collaborations et l'exploitation des

synergies et/ou complémentarités entre projets ainsi que l'interdisciplinarité des recherches. En 2009, un second appel à proposition de cluster a été lancé permettant le financement sur deux ans de 7 projets de cluster de projets et ce pour un montant de 686 keuros. Les thèmes sont déterminés avec le comité d'accompagnement en tenant compte de l'expertise scientifique existante dans les projets de recherche déjà financés et des besoins en matière d'aide à l'appui à la décision. Les 7 projets sélectionnés sont :

- i. AIR-QUALITY : Integration of existing approaches toward (bio)surveillance in relation with indoor and outdoor air quality

Le cluster vise à proposer, en combinant l'expertise médicale, biologique et chimique, une stratégie de biosurveillance en relation avec la qualité de l'air intérieur et extérieur en Belgique.

- ii. BEES: BELgium Ecosystem Services : a new vision for society-nature interactions

L'objectif du projet est d'établir au niveau de la Belgique, un cadre conceptuel en matière d'évaluation des services écosystémiques.

- iii. Be-REDD-I: Development of Belgian REDD Informations Systems

La proposition porte sur le développement d'un cadre méthodologique pour la prise en compte du concept REDD dans les stratégies de réduction d'émissions par les pays en voie de développement.

- iv. FORUM: Establishment of an ad hoc forum for the comparison of the TIMES-MARKAL and LEAP models as a support for Belgian long-term energy policy

Le projet porte sur la comparaison des 2 modèles de prospective énergétique actuellement financés dans le cadre du programme SSD (projets SEPIA et TUMATIM) et sur la détermination de scénarios compatibles.

- v. INTERACT: Accessibility to places and transport : social, economic and environmental interactions

La proposition traite d'indicateurs d'accessibilité aux lieux et aux transports, en relation avec la santé des personnes de plus de 65 ans.

- vi. PROLIBIC: Cluster of the transport related projects PROMOCO, LIMOBEL, BIOSSES and CLEVER

Le cluster vise à rassembler les connaissances développés dans quatre projets 'transport' du SSD afin de (1) développer 2 scénarios (baseline et scénario plus durable - l'horizon 2030) selon le cadre du projet LIMOBEL, (2) d'affiner les propositions de mesures politiques en vue d'une utilisation plus durable du transport en Belgique et (3) d'augmenter la visibilité internationales des recherches du SSD.

vii. VIRORISK: Risk of emergence of viral diseases driven by eco-climatic changes and socio-economical situations

Le projet envisage l'étude du risque d'émergence de maladies virales en fonction de variations des paramètres climatiques et environnementaux en Belgique et proposera un modèle de veille sanitaire pour les cas étudiés. Elle repose sur 3 projets du programme SSD très complémentaires.

▪ **Programme de recherche "Belgian Princess Elisabeth Station Antarctica" (BELISA)**

Le programme 'Belgian Princess Elisabeth Station Antarctica (BELISA)' (2008-2012) a été approuvé par la Ministre mi-2008. Cette proposition de programme a été établie conformément à la décision du Conseil des Ministres du 23 mars 2007, dans laquelle le Conseil des Ministres donne son accord pour la mise en œuvre du programme scientifique pour la saison 2008-2009.

Un nouveau projet a démarré en 2009 :

SAMBA – Recherche et Etude des météorites de l'Antarctique: contribution belge

Le projet a pour objectif la recherche et l'étude de météorites rassemblées dans le voisinage de la Station Princesse Elisabeth dans le cadre de la recherche concernant l'évolution du système solaire et des planètes. Le projet dispose d'un budget de 498.626 € sur une période de 4 ans. Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec le National Institute of Polar Research in Japan (NIPR).

Pour plus de détails, voir la description des projets sur notre site web : <http://www.belspo.be/antar> .

▪ **Programme AGORA**

Dans le cadre du programme AGORA, le projet suivant a été lancé :

I. DES - Création d'une base de données interactive afférente aux activités, acteurs et objectifs se rapportant à la santé environnementale.

L'objet de ce projet est d'optimiser, en fonction des objectifs existants tels que formulés dans les plans d'action et dans la législation, la création d'une base de données dynamique qui soit accessible via un portail web (www.nehap.be) et qui permette l'échange de l'information et de l'expertise en matière de santé environnementale. Dans le cadre de l'établissement d'un lien entre la science et l'élaboration de politiques ("Bridging science & policy making"), l'accent pour cette base de données doit surtout, mais pas exclusivement, être mis sur l'aspect "élaboration de politiques" compte tenu du fait qu'il existe déjà beaucoup de systèmes de référence et de bases de données pour la recherche scientifique. Après son achèvement, ce projet sera intégré au sein du secrétariat de la cellule nationale Environnement Santé logé auprès du SPF Santé publique, Environnement et sécurité de la chaîne alimentaire. Il devrait permettre à toutes les autorités publiques intégrées dans le NEHAP de consulter des projets, des réglementations, des recherches, des plans, des experts... sur le domaine. En vue d'actualiser la base de données relationnelles le secrétariat de la cellule nationale Environnement Santé dégagera 2 à 3 mois FTE par an afin de gérer et d'actualiser la base de données. Un budget de 10000 € est réservé en 2011 pour l'implémentation d'instrument sur la www.nehap.be.

b. Initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres menées en 2009 afin de promouvoir le développement durable :

- EU conferentie "Sustainable development: a challenge for European research"

La Politique scientifique fédérale a participé en mai 2009 à cette intéressante conférence à Bruxelles. Le Service des Programmes de recherche (programme "Science pour un Développement durable") était présent avec un stand en vue de diffuser nos rapports de projets et informations relatives à la recherche parmi nos collègues et des utilisateurs scientifiques étrangers.

- SSD Rendez-Vous 2 "Santé et qualité de l'air"

Le 4 juin 2009, le service Programmes de recherche (programme "Science pour un Développement durable") a organisé un workshop sur le thème "Santé et Qualité de l'air". Cette journée a eu lieu dans le cadre des Rendez-vous du SSD qui ont pour but de renforcer l'intégration ainsi que les interactions et la confrontation entre des projets de recherche sur un thème bien déterminé. Les groupes de recherche, décideurs politiques et autres intéressés (stakeholders) présents, qui sont actifs dans le cadre de ce thème complexe, ont établi des recommandations communes pour la recherche, les besoins et les moyens en rapport avec le cadre législatif et réglementaire et pour la promotion de la formation et les échanges d'informations..

Voir : http://www.belspo.be/belspo/ssd/agenda_fr.stm

- Colloque « Science facing aliens » , Bruxelles, le 11.05.2009

Le SPP Politique scientifique a financé et organisé avec la plate-forme de biodiversité le colloque « Science facing aliens ». Ce colloque se voulait être la contribution de la communauté scientifique belge à la journée internationale de la biodiversité du 22 mai 2009 consacrée aux espèces exotiques envahissantes. Plusieurs recherches interdisciplinaires du SSD portant sur la problématique ont été présentées ainsi que le travail réalisé par le forum sur les espèces exotiques envahissantes de la plate-forme belge de biodiversité. Les actes du colloque seront publiés en février 2010. Une analyse approfondie du potentiel de recherche belge dans le domaine, de son excellence scientifique et de sa pertinence en appui à la décision a également été réalisée.

- Colloque "Tools and Methods to better engage stakeholders in and better communicate results of research projects in Biodiversity"- 26 novembre 2009

Le SPP Politique scientifique a financé et organisé avec la plate-forme de la biodiversité une journée à l'attention des jeunes chercheurs (40 chercheurs y ont participé) pour les aider à développer leur stratégie de communication : manipuler correctement les outils de communication, identifier les publics cibles et adapter le message en fonction de ceux-ci. Cette journée a eu un beau retentissement; elle était animée par la société anglaise Futerra sustainability communications, spécialisée dans la communication relative au développement durable.



Secrétariat de la CIDD/SPP DD,
Tour des finances, 8ième étage, 50, bte 8, Boulevard du Jardin botanique, 1000 Bruxelles
Tél. 02 524 88 54 | Fax 02 524 88 70 | E-Mail contact@sppdd.be

2010 – Editeur responsable: Sophie Sokolowski, Présidente a.i. du SPP Développement
Durable, Tour des Finances, Boulevard du Jardin Botanique, 50, bte 8, 1000 Bruxelles

Dépôt légal: D/2010/11945/1